

NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

21 juin 2018

Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais
Numéro de catalogue : W93-44/2018F-PDF
978-0-660-27222-1

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

1	APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCN	21 JUIN 2018
0	POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCN	21 JUIN 2018
VERSION	DESCRIPTION	DATE



MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT



C'est avec grand plaisir que nous présentons le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*. Ce plan est conforme à l'intention du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* et du *Plan des terrains urbains de la capitale de 2015* en proposant une vision de l'avenir du secteur riverain qui repose sur de vastes consultations avec les collectivités autochtones, les résidents locaux, les parties prenantes et le grand public. Ces consultations, faites en personne et en ligne, ont donné lieu à près de 4 000 réponses qui ont orienté le plan décrit dans les pages suivantes.

Intégrant ce que nous avons entendu, le plan relie les collectivités à la rivière et entre elles le long de celle-ci. Il conçoit le secteur riverain comme un espace vert continu en bordure de la rivière des Outaouais, et atténue l'impact de la promenade Sir-John-A.-Macdonald à quatre voies, que nombre de répondants perçoivent comme un obstacle à un accès sûr à la rivière et à notre patrimoine naturel.

Le plan augmente l'accès à la rivière aux fins de loisirs, par l'ajout d'équipements récréatifs publics, d'installations de parc et de passages de la promenade, et par l'amélioration de ceux qui existent déjà. Il tire parti des possibilités, comme de nouveaux carrefours de transport en commun, pour améliorer les liens vers le secteur riverain, pour refléter l'histoire algonquine de la rivière de manière significative et pour créer de nouvelles aires d'activité récréative. Il équilibre des usages urbains dynamiques, tout en mettant en valeur la tranquillité dans le secteur riverain en toute saison. Il unifie le secteur riverain en intégrant des visions d'intégrité écologique, de santé environnementale, de diversité récréative et de vitalité culturelle. Chaque endroit distinct dans ce parc riverain élargi deviendra une source de plaisir et de fierté pour tous.

La rivière des Outaouais et ses berges sont, depuis des temps immémoriaux, un important lieu de rassemblement pour les Autochtones de partout en Amérique du Nord et elles jouent, dans la période d'après-contact, un rôle important dans le développement économique, politique et culturel du Canada moderne. Étant aujourd'hui un élément précieux du domaine public sous l'intendance de la CCN, le parc riverain confirmera l'importance qu'occupe cette ancienne berge dans notre patrimoine national et dans notre identité.

Le profond désir du public de se relier aux terrains bordant la rive a favorisé une puissante reconceptualisation de la revitalisation du secteur riverain. En tant qu'aménagistes de la capitale, nous nous engageons à poursuivre le mouvement amorcé pour réaliser ce souhait. Ayant écouté, nous avons raffiné nos idées et concepts préliminaires, et nous présentons aujourd'hui une vision pour renouveler le précieux secteur riverain que longe la promenade Sir-John-A.-Macdonald, ainsi que des stratégies pour la concrétiser.

Par exemple, le public a exprimé son intérêt envers la toponymie et la désignation éventuelle du nouveau parc riverain par un autre nom que celui de la promenade. La CCN poursuivra ses consultations auprès de la communauté algonquine et du public à ce sujet. En fait, nous saisissons chaque occasion qui se présente pour créer un parc riverain cohérent, invitant et imaginaire dont tous les Canadiens bénéficieront.

Pour réaliser les propositions énoncées dans le plan, la CCN sollicitera la collaboration et le soutien de nombreux partenaires. Le plan est ambitieux, mais je crois qu'il est réalisable, et nous espérons le voir se traduire dans la réalité dans les années à venir. Pour terminer, j'aimerais souligner le travail du personnel de la CCN et le remercier de son engagement passionné envers la préparation et la mise en œuvre de ce document inspirant.

Nous entendons travailler étroitement avec toutes nos parties prenantes pour remplir le mandat de la CCN consistant à créer une capitale qui est une source croissante de fierté pour tous les Canadiens.

Le premier dirigeant,

Mark Kristmanson, Ph. D.



REMERCIEMENTS

Le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* est le fruit de quatre années de recherche, d'analyse, de planification et d'engagement du public et des parties prenantes. De nombreux intervenants ont généreusement donné de leur temps et partagé les idées et les points de vue qui ont permis de réaliser le présent plan. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette initiative.

Nous tenons également à remercier tous les individus et les groupes qui ont participé aux réunions, répondu aux questionnaires d'enquête et rempli des fiches de commentaires, assisté aux séances publiques et offert leurs idées et commentaires sur ce projet. Nous tenons particulièrement à souligner la participation des résidents et des associations communautaires dont l'apport substantiel s'est avéré d'une grande utilité dans l'orientation du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*. De plus, ce projet a grandement profité de la participation des étudiants de l'École d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'Université Queens (2014), sous la direction de M. David Gordon, Ph.D. Les idées nouvelles qu'ils ont apportées au projet Réimaginer la promenade Sir-John-A.-Macdonald ont informé et nourri le projet d'élaboration du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*.

Nous remercions les personnes suivantes, dont les efforts et les idées ont fait partie intégrante du projet. Sans elles, il aurait été impossible de mener à bien cette importante initiative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME, DU DESIGN ET DE L'IMMOBILIER

COMITÉ DE HAUTE DIRECTION

Mark Kristmanson, Ph.D., premier dirigeant

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale

Anne Ménard, directrice générale par intérim, Intendance de la capitale

Natalie Page, directrice générale, Affaires publiques et d'entreprise

Michel Houle, directeur général, Services généraux et chef des services financiers

Jayne Hinchcliffe-Milne, directrice, Audit, recherche, évaluation et éthique et dirigeante de l'audit interne

Mark Dehler, avocat général et secrétaire de la Commission

DIRECTRICE DU PROJET

Lucie Bureau

DIRECTEUR DU PORTEFEUILLE

Marc Corriveau

COMITÉ DIRECTEUR

Lucie Bureau Luc Fournier Anne Ménard Katie Paris

Marc Corriveau Stanley Leinwand Mike Muir Pierre Vaillancourt

Yoland Charrette Bill Leonard Greg Kehoe Cédric Williams

Daniel Feeny

ÉQUIPE PRINCIPALE

Sylvie Lalonde, gestionnaire de projet

Arto Keklikian, gestionnaire de projet

Patricia McCann-MacMillan, urbaniste principale

Patrick Bunting, architecte paysagiste

Stéphanie Séguin, graphiste

ÉQUIPE PRINCIPALE ÉLARGIE

Michael Muir, gestionnaire de l'utilisation des terrains

Susan Fisher, Architecte paysagiste principal

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Ian Badgley

Valérie Blazeski

Bina Chakraborty

Hugues Charron

Madeleine Demers

Bruce Devine

Mario Fournier

Mark Gallant

Christopher Hetherington

Christopher Meek

Geneviève Mercier

Émily Rideout

Valérie Rouette

Heather Thompson

Camille Tremblay

ÉQUIPE DE COMMUNICATION

Luc Fournier

Émilie-Girard-Ruel

Jocelyne Moncion

Mario Tremblay

Joanie Verret

Mamadou Conté

ANCIENS MEMBRES DU

PERSONNEL DE LA CCN

Stephen Willis

Claude Robert

Julie Mulligan

Sébastien Deguire

Fred Gaspar

Miriam MacNeil

Lori Thornton

Nicholas Courtemanche

Kim Monaghan

ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS (URBANISME)

Marie-Claude Barrette Eli Heyman

Xavier Bradbury-Jost Melissa Pope

Louis-Etienne Couture

AUTRES CONTRIBUTEURS

Beverly Ensom

David Gordon, Queens University School of Urban and Regional Planning

Haliburton-Lauzon Translation

Lemay Co. Inc.

ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ AU PROJET

Martin Barakengera Kelly McRae

Karen Benoît Chantal Miner

Sandra Candow Tracey Pritchard

Mamadou Conté Rene Tenasco

François Daigneault Blaise Tongacé Traoré

Martin Giroux Tiera Zukerman

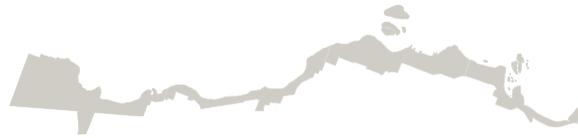
Anne Heaney

Josée Lambert

Jasmine Leduc

Mario Leduc

Jeff McDougall



RÉSUMÉ

En 2014, la Commission de la capitale nationale (CCN) a lancé le processus pour réimaginer et transformer les terrains riverains adjacents à la promenade Sir-John-A.-Macdonald afin de créer un parc emblématique de la capitale. Le présent plan est l'aboutissement d'un processus de planification collaboratif et inclusif.

Ces terrains contenaient depuis longtemps des aires naturelles importantes et ont constitué une ressource récréatives. Ils ont été dans le passé le parterre avant de la capitale, un lieu de rencontre pour les Autochtones, une plaque tournante des débuts de l'industrie et du commerce, ainsi qu'une retraite pastorale populaire. Sur ces terrains bordés au nord par la rivière des Outaouais et au sud par des quartiers florissants, le plan crée un réseau de sentiers et d'attraits récréatifs reliés à la région, tout en raccordant la capitale à l'un de ses secteurs les plus pittoresques. Fruit du travail collectif du personnel de la CCN, de parties prenantes, de groupes et de membres du public, le plan définit un cadre d'aménagement des terrains riverains pour qu'ils soient plus écologiquement sains et durables, davantage attrayants, accessibles et animés par des activités de loisirs.

Outre le processus de planification collaboratif, le plan a aussi bénéficié d'une recherche et d'études préliminaires variées qui ont relevé les meilleures pratiques et des possibilités innovatrices pour conserver, mettre en valeur et restaurer le secteur riverain.

Le plan couvre le secteur riverain entre les Plaines LeBreton et le corridor contenant l'embouchure du ruisseau Pinecrest. Il comprend l'aire de conservation du lac Mud et s'étend sur près de neuf kilomètres linéaires et plus de 200 hectares de terrains riverains. La mise en œuvre du plan et de ses principes nécessitera la collaboration et des discussions avec de nombreux groupes de parties prenantes.

Le plan énonce une vision, des rôles et des principes ainsi que des stratégies pour protéger et mettre en valeur les qualités essentielles des lieux au fil du temps. Les éléments directeurs mettent l'accent sur les rôles interactifs du secteur riverain en tant que lieu d'intégrité environnementale et

écologique, de mise en valeur du patrimoine et de la culture, d'une expérience riveraine de qualité, ainsi que de mobilité durable.

Le concept du parc repose sur l'établissement d'une série d'aires d'activités et d'événements publics offrant une gamme variée de possibilités de programmation et d'espaces de loisirs. Ces aires sont des destinations clés reliées par des espaces verts riverains panoramiques, des fonctions écologiques et des habitats naturels améliorés ainsi qu'une berge restaurée et renaturalisée qui comprend une promenade de bois sur le lac Deschênes. Le plan formule des lignes directrices concernant le parc riverain public, restaure et crée des habitats riverains, élimine les espèces de plantes envahissantes et préserve et met en valeur les habitats terrestres.

Le plan améliore les liens avec les quartiers voisins, améliore l'équilibre et la répartition des espaces récréatifs publics, offre davantage d'équipements et de services de parc et prévoit une gamme de niveaux d'intensité pour les activités. Il intègre l'art public, communique le patrimoine et la culture, offre de l'espace pour des cérémonies et des célébrations pour rendre hommage à la rivière et est respectueux de la culture et du patrimoine des Autochtones.

Le plan propose aussi des mesures qui aideront à transformer la promenade d'une route à grande vitesse en une route de balade de grande qualité en voiture qui est plus appropriée à son cadre riverain.

Il propose un réseau de sentiers séparés et des passages à niveau de la promenade sûrs pour relier les gens à la rivière. Les mesures qu'il contient visent à réduire la vitesse de la circulation sur la promenade et favorisent un design de grande qualité, sensible au contexte et dont le thème est approprié.

Reconnaissant que la capitale du Canada est aussi une capitale hivernale, le plan prévoit un éventail de possibilités, d'équipements et d'installations pour les loisirs d'hiver.

Le coût estimatif total de la mise en œuvre du plan reste à déterminer, mais il devrait être substantiel, car il reflète le fait que la CCN reconnaît la berge de la rivière des Outaouais comme l'un des plus grands atouts naturels et récréatifs de la capitale. L'investissement public doit être compris comme une étape importante pour attirer des investissements du secteur privé et de la collectivité dans le secteur riverain et pour faire en sorte qu'il demeure pour tous les usagers un lieu attrayant, varié, accessible, vibrant et résilient.



Sentier d'usage polyvalent le long du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais





Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

Message du premier dirigeant	i
Remerciements	ii
Résumé	iii

1	Introduction	1
1.1	But et objectifs	2
1.2	Cadre de planification de la CCN	3
1.3	Le projet de la ligne de la Confédération du train léger rapide	3
1.4	Processus de planification et participation du public	3
1.5	Contenu du plan	5
2	Emplacement et description	7
2.1	Un bref historique	9
2.2	La promenade aujourd'hui	11
3	La vision	13
3.1	Principes d'aménagement	13
3.2	Le plan conceptuel	14
4	Stratégies et lignes directrices	19
4.1	Environnement	22
4.1.1	Milieu naturel	22
4.1.2	Gestion de l'hydrologie et des eaux pluviales	28
4.2	Culture	34
4.2.1	Éléments culturels	34
4.2.2	Évènements et programmation d'activités	42

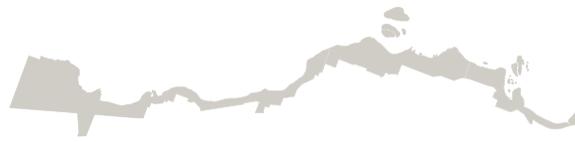
4.3	Expérience en secteur riverain	48
4.3.1	Amélioration du secteur riverain	48
4.3.2	Vues et perspectives	54
4.3.3	Espace public ouvert	60
4.4	Connectivité	66
4.4.1	Mobilité durable, accès et liens	66
4.4.2	Expérience hivernale	74
5	Plans de secteur et de pôle	79
5.1	Secteur A : Zone de conservation du lac Mud/Britannia à Deschênes	81
	Secteur A : Zone de conservation du lac Mud/Britannia à Deschênes	85
	Secteur A : Pôle 1 – Zone de conservation du lac Mud/Britannia	87
	Secteur A : Pôle 2 – Deschênes	89
5.2	Secteur B : De l'avenue Woodroffe à la plage Westboro	91
	Secteur B : Pôle 1 – Pré Rochester	97
	Secteur B : Pôle 2 – Plage Westboro	99
5.3	Secteur C : De Champlain aux rapides Remic	101
	Secteur C : De Champlain aux rapides Remic	105
	Secteur C : Pôle 1 – Boisé Champlain (partie ouest)	107
	Champlain (partie est)	107
	Secteur C : Pôle 2 – Île Bate	109
	Secteur C : Pôle 3 – Rapides Remic	111
5.4	Secteur D : Parkdale à Baie de Nepean	113
	Secteur D : Parkdale	117
	Secteur D : Pôle 1 – Parkdale	119
	Secteur D : Pôle 2 – Baie de Nepean	121

6	Passer à l'action	123
6.1	Administration et intendance du plan	123
6.2	Plan d'action	123
6.3	Approbation du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais	124
6.4	Approbations fédérales	124
6.5	Collaboration et partenariat	125
6.6	Suivi et évaluation du plan	125
6.7	Modification du plan	125
6.8	Révision du plan	125
7	Annexes	126
7.1	Annexe 1	126
	Politiques, lois et règlements applicables (et leurs modifications)	126
7.2	Annexe 2	127
	Engagement du public: Résumé des consultations	127
7.3	Annexe 3	129
	Classification des sites événementiels	129
7.4	Annexe 4	131
	Stratégie relative à la végétation	131
7.5	Annexe 5	131
	Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	131
7.6	Annexe 6	134
	Approbation fédérale d'utilisation du sol	134
7.7	Annexe 7	137
	Glossaire	137



Imaginons en 2050...

*Un parc riverain qui favorise le rapprochement
avec la nature, la culture, la beauté et l'esprit
de la puissante rivière des Outaouais*



1 INTRODUCTION

La rivière des Outaouais est un symbole de l'unité canadienne. Elle offre des corridors visuels spectaculaires vers les collines de la Gatineau, la colline du Parlement, des monuments et d'autres symboles nationaux. La promenade est un legs exemplifiant l'excellence en design de routes panoramiques au Canada, qui met en valeur la rivière en tant que caractéristique naturelle et symbole de la relation du Canada avec la nature. La rivière des Outaouais est une rivière du patrimoine canadien qui nous relie à notre histoire, à la nature et à nos collectivités.

Le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* établit la vision d'avenir et les éléments de programme du parc riverain, tout en fournissant à la Commission de la capitale nationale (CCN) un outil de soutien à leur mise en œuvre.

Le plan repose sur l'idée que les cours d'eau revêtent une importance particulière pour les Canadiens et la capitale. Durant des milliers d'années, les cours d'eau ont été de grandes voies de circulation qui ont permis aux Algonquins Anishinabés d'établir des routes commerciales et des lieux rituels et aux nouveaux arrivants de s'installer et de développer des établissements le long de la rivière. Le plan reconnaît aussi les attentes communes en ce qui a trait à la remise en état des berges pour la jouissance publique et au rappel du passé lié à l'eau.

Le parc longe la rivière des Outaouais, juste à l'extérieur du cœur de la capitale du Canada et à côté de quartiers résidentiels dynamiques. La vision d'avenir du plan balisera l'usage et l'aménagement du parc au cours des cinquante prochaines années. Elle permettra à la CCN de proposer toute une variété d'activités récréatives, sociales et économiques de manière à respecter les environnements naturel, social et culturel du parc.

Le plan guide la transformation progressive et par étapes du parc, et prévoit différentes aires et activités de loisir pour renforcer la relation de la population avec la nature, de même qu'avec la culture, la beauté et l'esprit de la rivière des Outaouais.

Le plan établit les priorités d'aménagement, encadre le design et recommande la programmation d'activités du parc. Les principaux objectifs stratégiques comprennent une meilleure intégration et de meilleures relations entre la population et le secteur riverain, la promotion d'un usage à longueur d'année, l'amélioration des liens interprovinciaux, l'introduction d'éléments de design plus durables, la promotion d'une relation plus forte entre le parc et les systèmes naturels, ainsi qu'une sécurité accrue pour l'accès piétonnier et cyclable et pour la mobilité.

Enfin, le concept du parc propose neuf pôles d'activité de différents niveaux d'intensité, certains de nature contemplative et d'autres visant davantage des activités de groupe.



Panorama hivernal de la rivière des Outaouais et du pont Champlain



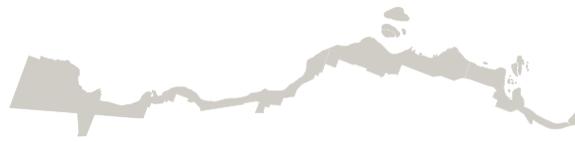
Scène d'automne au parc riverain

1.1 BUT ET OBJECTIFS

Le plan du parc riverain a pour objet de tracer les lignes de la revitalisation continue du parc.

Il vise à :

- guider la planification et l'aménagement du parc ainsi que les décisions d'utilisation du sol en vue d'améliorer le secteur riverain et relier les gens à la rivière;
- recommander des mesures pour protéger et rehausser les qualités intrinsèques du milieu riverain, au bénéfice des usagers du parc;
- protéger et améliorer les habitats naturels fauniques aquatiques et terrestres;
- déterminer les principales particularités du parc qui participent à son appréciation à longueur d'année;
- proposer une approche stratégique et organisée de la revitalisation du secteur riverain;
- améliorer l'accès sécuritaire à la rive, tout en respectant ses caractéristiques naturelles fragiles;
- améliorer les liens vers le secteur riverain et le long de celui-ci, grâce à des sentiers de la capitale repensés et séparés et à des possibilités de mobilité active améliorées;
- faire comprendre le patrimoine culturel de la rivière des Outaouais et de ses berges, et mettre en valeur les caractéristiques panoramiques, historiques et culturelles particulières de la rivière;
- soutenir la culture et l'écotourisme et encourager les initiatives d'interprétation et d'éducation;
- intégrer une variété d'intensités des usages récréatifs et améliorer les équipements et les blocs sanitaires du parc d'une manière sensible au contexte.



1.2 CADRE DE PLANIFICATION DE LA CCN

Le cadre de planification de la capitale relie et organise hiérarchiquement les plans d'utilisation du sol de la CCN. Le *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* est le principal document d'aménagement de la CCN. Il décrit l'avenir des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale entre le cent cinquantième du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067.

Le *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* met l'accent sur la préservation de la verdure et des cours d'eau pour la postérité. Il a notamment pour objectif d'améliorer l'accès à la rivière et d'aménager les terrains riverains.

Le *Plan des terrains urbains de la capitale* présente des politiques d'utilisation et des affectations du sol plus détaillées, qui guident le présent plan. Du point de vue des orientations stratégiques, le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* s'appuie sur ces deux plans.

Plusieurs autres plans et politiques de la CCN ont guidé l'élaboration du plan : la Stratégie de développement durable (en préparation), la Politique sur les promenades (1984), le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* (2006), le *Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais* (2003 et 2009) et les Initiatives concernant les rives de la rivière des Outaouais (2013). Cela a aussi été le cas du *Plan directeur pour le pré Tunney* (2014) de Services publics et Approvisionnement Canada. Chapitre 7 fournit la liste de toutes les politiques et de tous les textes législatifs applicables.

1.3 LE PROJET DE LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAIN LÉGER RAPIDE

La Ville d'Ottawa est l'un des principaux intervenants dans le plan. Au début de 2015, la CCN et la Ville d'Ottawa ont signé le protocole d'entente de 100 jours concernant le projet du train léger rapide (TLR) de l'Ouest. En vertu de ce document, la Ville verse des fonds pour améliorer le parc riverain en échange de l'approbation de l'utilisation d'une section du corridor de la promenade aux fins du prolongement de la ligne de la Confédération Ouest faisant partie de l'étape 2 du TLR.

L'entente en question a donné lieu en parallèle à un exercice de design détaillé visant à améliorer un tronçon de 2,4 kilomètres du corridor de la promenade adjacent à la ligne du TLR. Une collaboration étroite avec les services des transports et de l'urbanisme de la Ville d'Ottawa a fait en sorte que la

CCN est à préparer des propositions de design détaillé pour les endroits visés par cette entente et le financement qui s'y rattache.

1.4 PROCESSUS DE PLANIFICATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

1.4.1 PROCESSUS

L'élaboration du plan du parc riverain s'est déroulée en trois grandes phases.

PHASE 1 – 2014-2015

ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL ET RECHERCHE

L'analyse, des recherches, études et analyses préliminaires ont conduit à une description détaillée des conditions physiques du parc, dont :

- un inventaire et une connaissance exhaustifs et de son état actuel;
- ses relations avec les quartiers voisins;
- les contraintes et les possibilités en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès à la rive.

À partir de cette information, une série de cartes a été établie afin de mieux comprendre les enjeux et les possibilités associés au corridor.

Alors que l'analyse a examiné les conditions du corridor, une vaste recherche portant sur d'autres parcs riverains au Canada et dans le monde a été réalisée dans le cadre du projet de l'École de planification urbaine et régionale de l'Université Queen's comme autant d'études de cas pour trouver de l'inspiration et relever les leçons apprises en vue de l'élaboration du plan du parc proposé. Le projet a aussi donné lieu à un examen de l'état actuel, à une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM), à des éléments de design et à un exercice de participation du public qui ont mené à un énoncé de vision d'avenir inspirant et à des propositions de mise en œuvre. L'annexe 1 du chapitre 7 résume toutes les études et tous les rapports préliminaires qui soutiennent le plan.

PHASE 2 – 2015
VISION D'AVENIR ET CONCEPT

Une vision d'avenir du parc riverain a été élaborée en consultation avec les Algonquins Anishinabés, le public et les intervenants. Le concept du parc comprend la vision d'avenir, le concept d'aménagement et les quatre rôles, et donne un aperçu des fonctions et qualités souhaitées du parc.

2016
CONCEPT POUR LE TRONÇON DE 2,4 KM (LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION OUEST)

Des plans conceptuels pour le tronçon de 2,4 kilomètres ont été soumis à la Ville d'Ottawa, comme l'exigeait l'entente sur le TLR. Ces concepts comprenaient l'aménagement de la végétation, la modification du tracé de la promenade et la séparation des sentiers ainsi que des plans conceptuels pour le parc du pré Rochester et pour un parc de stationnement au sud de la promenade, près de la plage Westboro.

PHASE 3 – 2017
STRATÉGIES, LIGNES DIRECTRICES ET RECOMMANDATIONS

Les stratégies et lignes directrices en question ont pour objet de concrétiser au fil du temps le design conceptuel présenté pour la promenade, selon des objectifs mesurables qui respectent l'intégrité écologique du corridor et redéfinissent le potentiel du corridor de la capitale. Les éléments de design et d'aménagement paysager ainsi que les constructions esquissées dans le design conceptuel devraient aussi être conçus, situés et réalisés de manière à projeter l'essence et l'identité d'une promenade de la capitale.

1.4.2 PARTICIPATION DU PUBLIC

Le parc riverain est situé sur les terrains urbains de la capitale et relie plusieurs quartiers et voisinages. La participation du public et des intervenants à la planification d'un secteur aussi en vue est essentielle à la réussite de l'exercice.

L'élaboration du plan a bénéficié d'une large participation du public. Ces avis ont été pris en compte dans l'élaboration de la vision d'avenir et des principes de base qui ont guidé la préparation du présent document et ont défini les rôles et la conception des différentes aires d'activités.

Les principales suggestions du public étaient les suivantes :

- protéger les caractéristiques environnementales, écologiques, panoramiques et patrimoniales intrinsèques;
- accorder la priorité aux gens et à leur relation avec la rivière patrimoniale, la nature et l'histoire;
- maintenir et améliorer la couverture végétale et les écrans de verdure;
- interpréter le paysage et l'histoire du site;
- établir des aires récréatives riveraines pour des activités et des programmes;
- établir des installations piétonnières et cyclables plus sûres grâce à la séparation des sentiers;
- réduire le volume et la vitesse de la circulation sur la promenade;
- accroître la perméabilité de la promenade et créer des passages sûrs;
- créer des pôles d'animation de différentes intensités;
- améliorer les toilettes publiques, les bancs et belvédères, les installations de stationnement pour vélos et les autres équipements de nature stratégique, ou en augmenter le nombre;
- établir à l'entrée de la capitale un espace emblématique et un cadre d'activités récréatives, de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public, de festivals et d'événements;
- améliorer les possibilités d'observation de la rivière des Outaouais ou en créer de nouvelles;
- offrir à longueur d'année des possibilités récréatives attrayantes et favorisant la santé et le bien-être de tous les usagers.

L'élaboration du plan a débuté après la réception des commentaires du public dans le cadre de ce processus inclusif.

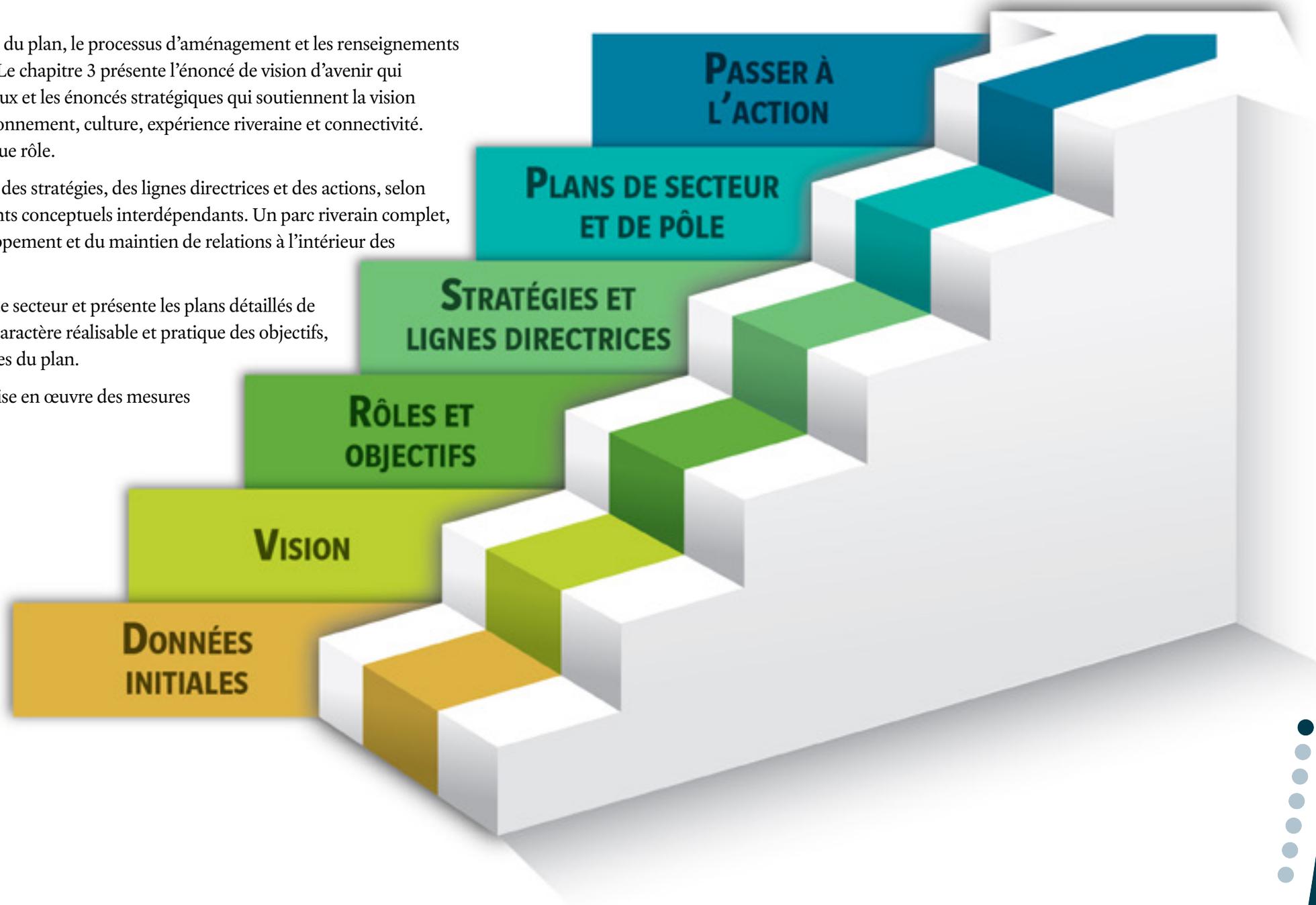
1.5 CONTENU DU PLAN

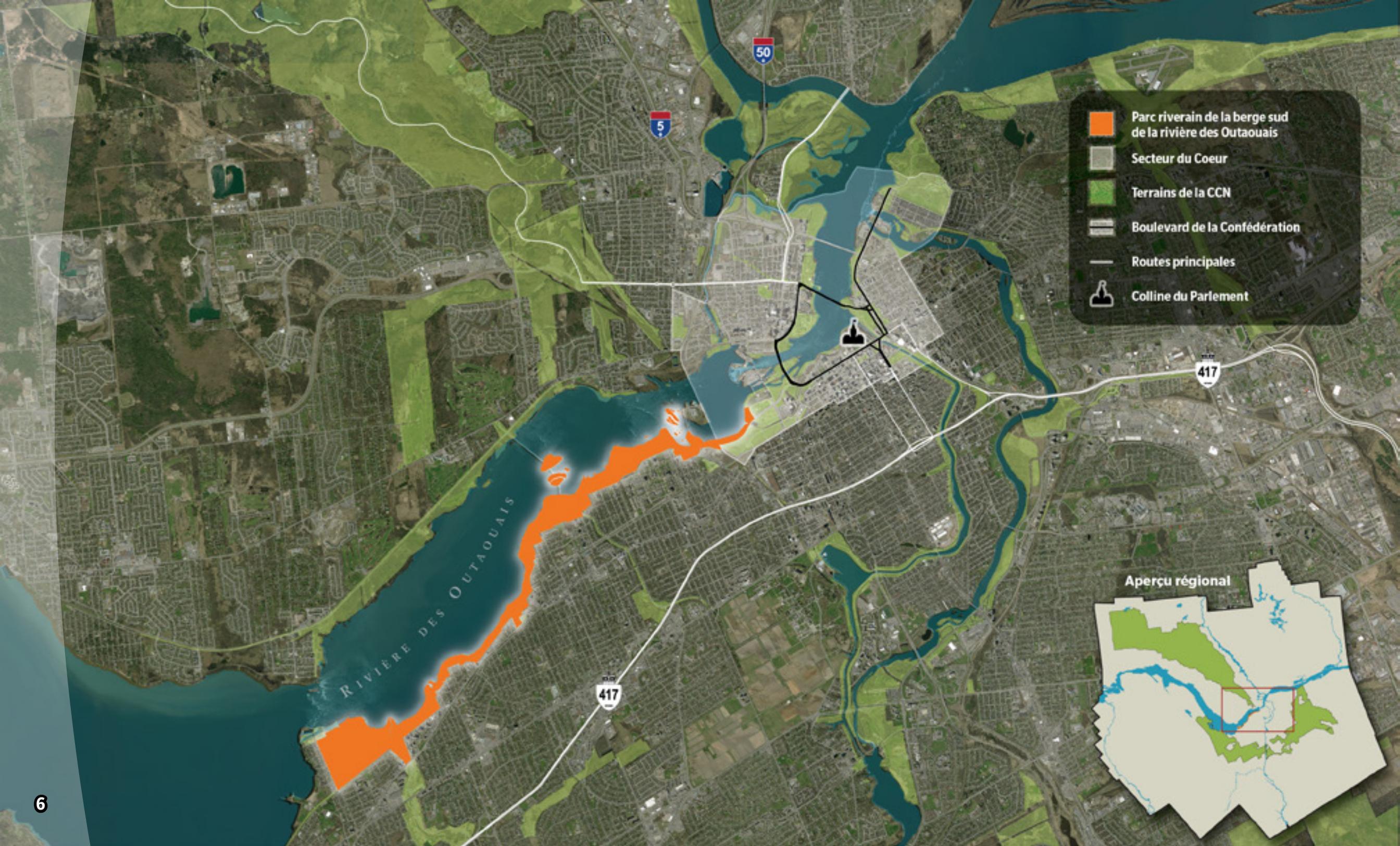
Les chapitres 1 et 2 présentent le contexte du plan, le processus d'aménagement et les renseignements qui ont constitué la base de son contenu. Le chapitre 3 présente l'énoncé de vision d'avenir qui oriente le plan. Les principes fondamentaux et les énoncés stratégiques qui soutiennent la vision y sont présentés selon quatre rôles : environnement, culture, expérience riveraine et connectivité. Différents objectifs sont établis pour chaque rôle.

À partir de cette base, le chapitre 4 établit des stratégies, des lignes directrices et des actions, selon une répartition des quatre rôles en éléments conceptuels interdépendants. Un parc riverain complet, viable et fonctionnel ressortira du développement et du maintien de relations à l'intérieur des éléments et entre eux.

Le chapitre 5 recommande quatre plans de secteur et présente les plans détaillés de chaque pôle d'animation. Il démontre le caractère réalisable et pratique des objectifs, des politiques, des stratégies et des mesures du plan.

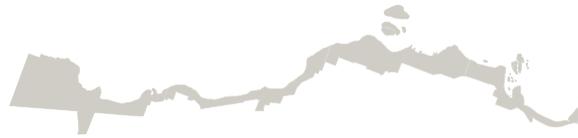
Au chapitre 6, une analyse relative à la mise en œuvre des mesures recommandées conclut le plan.





-  Parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais
-  Secteur du Coeur
-  Terrains de la CCN
-  Boulevard de la Confédération
-  Routes principales
-  Colline du Parlement





2 EMBLACEMENT ET DESCRIPTION

Le parc riverain comprend 220 hectares de terres publiques longeant la rive sud-ouest de la rivière des Outaouais, entre les plaines LeBreton et le lac Mud. L'ensemble du corridor est sous l'intendance de la CCN et fait partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Trois séries de rapides ponctuent les neuf kilomètres sur lesquels s'étend le corridor et sur lesquels se trouvent : les rapides Deschênes près du lac Mud, les rapides Remic au droit du pont Champlain et les petits rapides des Chaudières en face du belvédère des rapides Remic. Le parc comprend aussi le Sentier transcanadien et des sentiers à usages multiples des deux côtés de la promenade.

On retrouve des liens piétonniers reliant les quartiers avoisinants aux sentiers et aux parcs en bordure de la rivière. Le parc a une importance historique et culturelle et vise à offrir une « ambiance de promenade » à tous les usagers du parc, grâce aux perspectives dont ils peuvent profiter en circulant sur la route et les sentiers.

Le corridor comprend des paysages naturels et des secteurs d'intérêt écologique, comme le lac Mud et l'aire de conservation de Britannia qui l'entoure, à l'extrémité ouest du parc. Il comprend aussi des équipements récréatifs, comme ceux qui se trouvent à la plage Westboro, ainsi que des points d'observation et d'importants éléments d'intérêt, comme le belvédère Kitchissippi et les rapides Remic. Il comprend enfin d'autres points focaux, comme le pont historique Prince-de-Galles et le pont Champlain, ainsi que de grands parcs et aires de pique-nique offrant de magnifiques vues de l'eau.

La CCN a conçu la promenade en suivant les recommandations du plan Gréber, afin d'offrir une conduite agréable et ininterrompue dans un environnement semblable à celui d'un parc. Les automobilistes faisant la navette domicile-travail et la présence des services de transport en commun rapide de la Ville d'Ottawa dans une configuration à quatre voies nuisent à cette ambiance. Malgré les difficultés que posent les transports, le projet de train léger sur rail lui fournit l'occasion idéale de répondre aux préoccupations du public et de planifier et protéger le corridor comme un endroit intéressant et spécial pour les résidents et les visiteurs.





Photos historiques le long de la promenade et des sentiers de la rivière des Outaouais



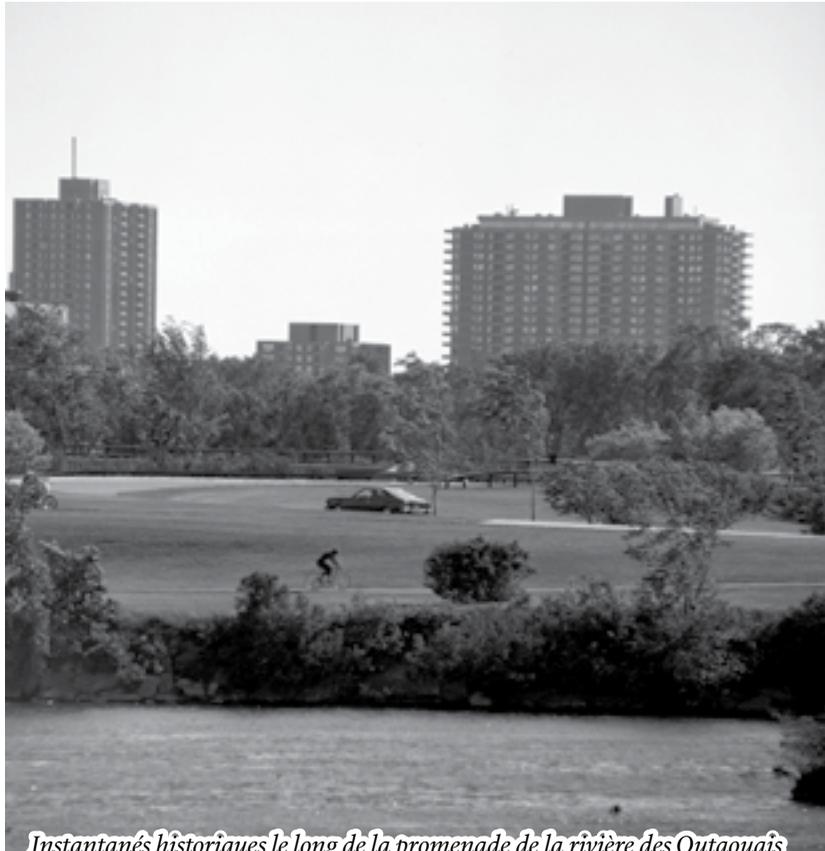
2.1 UN BREF HISTORIQUE

La rivière des Outaouais est le cœur naturel et culturel de la région de la capitale du Canada. Elle a aussi joué un rôle clé dans l'histoire du Canada. Les Algonquins Anishinabés occupaient déjà la rive dans la région de la capitale voilà 8 000 ans. Ils furent suivis, des millénaires plus tard, par les explorateurs et les colons européens à la recherche de fourrures, de bois et de terres.

Le rapport sur le *Plan de la capitale nationale de 1950* de Jacques Gréber reconnaissait la valeur de la rive de la rivière des Outaouais. Il proposait de concevoir une promenade et des sentiers panoramiques agréables au bord de l'eau, offrant des vues pittoresques de la rivière, de la rive québécoise et de la colline du Parlement. Pour réaliser le plan de Gréber et créer la promenade, le gouvernement fédéral s'est porté acquéreur des terrains longeant la rive. Cela a nécessité

l'expropriation d'emprises de chemin de fer et, dans certains cas, de terrains de propriété privée, ainsi que la transformation de quartiers. La construction de la promenade a débuté en 1964 et a pris fin en 1967, année du centenaire du Canada. La promenade a été ultérieurement renommée en 2012 en l'honneur du premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald.

Aujourd'hui, la rivière des Outaouais est une importante ressource récréative qui comprend aussi des habitats et écosystèmes naturels valorisés. Elle demeure une caractéristique tout à fait particulière du paysage de la région de la capitale. La rivière des Outaouais améliore notre connaissance de l'environnement et des liens avec le paysage urbain. En tant qu'environnement social, elle offre de grandes possibilités récréatives et des espaces pour des événements publics et les relations sociales.

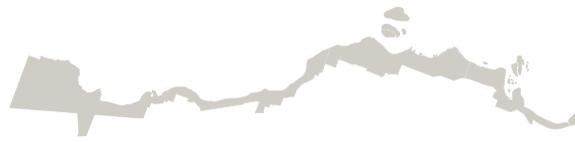


Instantanés historiques le long de la promenade de la rivière des Outaouais

(Crédit photo: Archive de la Ville d'Ottawa/CA014137)



Écorce d'arbre (photographie par Hailey Séguin)



2.2 LA PROMENADE AUJOURD'HUI

FAITS SAILLANTS ET FORCES

LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS SUIVANTS ONT ÉTÉ SIGNALÉS DÈS LE DÉBUT DU PROJET ET ONT GUIDÉ L'ÉLABORATION DU PLAN :

- Vues spectaculaires de la rivière des Outaouais et vers la colline du Parlement
- Aires de conservation du lac Mud et de Britannia
- Importantes richesses environnementales et possibles bienfaits pour la santé
- Habitats riverains et littoraux
- Sentiers à usages multiples
- Patrimoine et culture

POSSIBILITÉS

- Participation des Algonquins Anishinabés
- Excellence en architecture du paysage
- Participation des collectivités

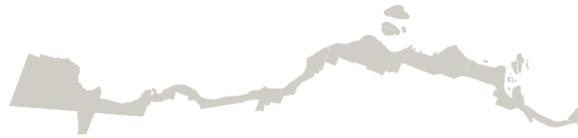
PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS

- Représentation accrue des Algonquins Anishinabés
- Circulation dense et rapide sur la promenade
- Création de meilleurs accès locaux et d'autres passages sécuritaires
- Installation de plus d'équipements, comme des toilettes et des fontaines à boire
- Repérage spatial déficient, signalisation inadéquate ou absente
- Qualité de l'eau nuisant à la baignade et aux habitats aquatiques
- Augmentation des conflits entre les différents usagers des sentiers à usages multiples
- Érosion de la berge
- Accroissement important des espèces de plantes exotiques envahissantes, qui altèrent les écosystèmes
- Incidence accrue des inondations, en raison du changement climatique
- Manque de services et de possibilités de restaurants, entre autres





Quai près de la plage Westboro (photographie par Hailey Séguin)



3 LA VISION

La CCN réimagine l'avenir de ses terrains riverains en bordure de la promenade afin de créer un domaine public animé qui reliera la ville – et la population – au secteur riverain. La vision reconnaît les caractéristiques naturelles, culturelles et économiques intrinsèques importantes du corridor panoramique de la promenade Sir-John-A.-Macdonald et de la rivière des Outaouais.



Un parc riverain qui favorise le rapprochement avec la nature, la culture, la beauté et l'esprit de la puissante rivière des Outaouais.

LE PLAN PRÉVOIT QUATRE RÔLES :



3.1 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les principes d'aménagement définissent la base de l'aménagement et de la gestion du parc ainsi que les valeurs et les engagements qui soutiennent le plan. Ils mettent l'accent sur la participation ainsi que sur l'identité et la mise en valeur de la région de la capitale du Canada en offrant à tous les Canadiens un cadre naturel, des richesses écologiques et culturelles valorisées et une variété d'usages, d'activités et d'expériences.

Ces principes sont les suivants :

- promouvoir l'accès et les liens menant au secteur riverain.
- augmenter l'intégration à l'intérieur des sites et entre les sites en permettant des usages complémentaires et en exigeant un design urbain harmonieux pour améliorer la cohérence d'ensemble;
- accorder la priorité aux piétons et aux cyclistes sur la circulation automobile, sauf lorsqu'un accès ou des espaces de stationnement spéciaux sont nécessaires;

- inclure des considérations de culture, de patrimoine et d'art dans le processus décisionnel;
- appuyer une approche économique écologiquement responsable lorsqu'un investissement public stimule la production de revenus ou encourage la collaboration avec des tierces parties pour obtenir des avantages économiques;
- faire reposer les plans et les projets sur des stratégies d'abordabilité éprouvées;
- reconnaître l'importance des espaces verts et des valeurs écologiques en tant que biens irremplaçables;
- dans la mesure du possible, se conformer aux exigences d'accès universel lors du design des pôles d'animation;
- tenir compte des effets du changement climatique sur toutes les composantes du parc, comme l'infrastructure, les installations, les habitats naturels et la résilience des paysages;
- tenir compte de l'évolution démographique de la région et les nouvelles technologies en matière de mobilité dans le cadre de la mise en œuvre à long terme du plan.

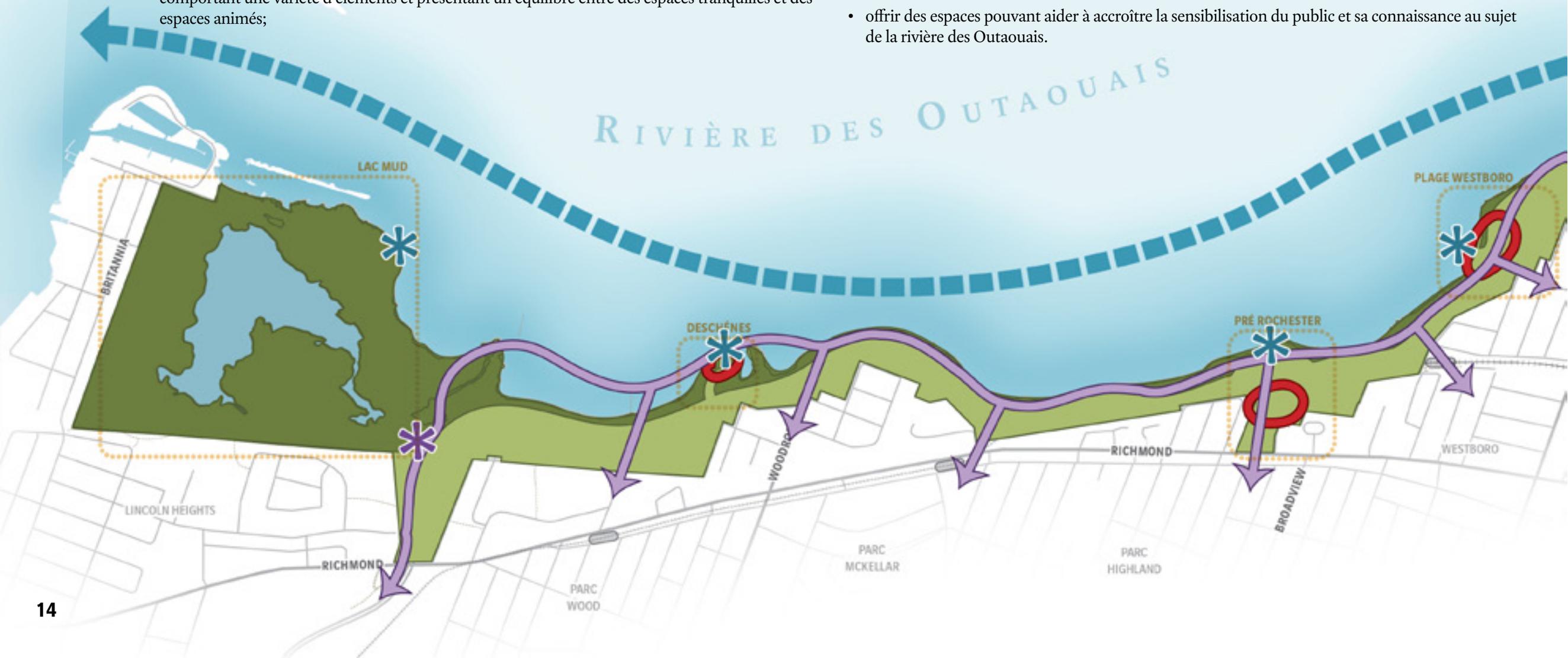


3.2 LE PLAN CONCEPTUEL

Le concept à long terme du parc repose sur la vision d'avenir et ses quatre rôles mentionnés précédemment. Il définit la portée des installations et des équipements et encadre la façon dont la CCN et ses intervenants peuvent agir et agiront pour mettre en œuvre le plan. Il reflète aussi l'avis du public et des intervenants. Le concept du parc est le suivant :

- doter la région de la capitale nationale d'une ressource de loisirs et de détente attrayante, comportant une variété d'éléments et présentant un équilibre entre des espaces tranquilles et des espaces animés;

- relier les gens à la rivière, améliorer l'accès public et raccorder les installations et les équipements du parc les uns aux autres par des sentiers piétonniers et cyclables sûrs, en plus de la promenade;
- équilibrer une gamme de fonctions environnementales, culturelles et récréatives et de fonctions liées à l'accès et à la mobilité grâce à un design sensible au contexte;
- protéger une diversité d'habitats terrestres et aquatiques, y compris une aire de conservation écologiquement importante;
- exploiter les possibilités récréatives saisonnières;
- offrir des espaces pouvant aider à accroître la sensibilisation du public et sa connaissance au sujet de la rivière des Outaouais.





PRÉMISSES FONDAMENTALES

La vision d'avenir du parc riverain repose sur ces prémisses fondamentales, à savoir que le parc :

- continue de faire partie du domaine de la capitale en tant que parc riverain;
- soit un parc cohérent, reconnaissable et significatif dans la région de la capitale;
- participe à un environnement sain et à la qualité de vie dans la région de la capitale;
- continue à promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la collaboration avec les citoyens, les organismes et les gouvernements afin de créer un important groupe de personnes à l'appui du parc et de favoriser un sentiment de fierté;
- assure la continuité du réseau régional d'espaces verts de la CCN, qui renforce l'image d'une « capitale verte et bleue »;
- présente une partie importante du patrimoine de la rivière des Outaouais;
- fasse valoir la qualité des paysages et les expériences animées;
- offre un accès physique et visuel à la rivière.



Mésange à tête noire

ENVIRONNEMENT



RÔLE Protéger, améliorer et mettre en valeur les biens naturels et les vues panoramiques du corridor riverain.

DESCRIPTION Met l'accent sur la conservation, la restauration et la prééminence du patrimoine naturel du corridor comme une caractéristique distinctive de la capitale. Mise sur la protection des habitats et fonctions écologiques naturels valorisés et la restauration des berges, et vise à ce que les terrains riverains emblématiques soient maintenus à perpétuité comme un espace vert valorisé.

- OBJECTIFS**
- Protéger et restaurer les habitats naturels valorisés.
 - Créer un parc riverain écologiquement durable et résilient grâce à la protection, à la restauration et à l'amélioration des berges et des espaces verts.
 - Maintenir les liens de continuité avec le réseau d'espaces verts de la capitale.
 - Assurer l'adoption de pratiques judicieuses et sensibles au contexte dans l'ensemble du parc, y compris la protection des berges et la gestion des eaux pluviales.



CULTURE

Communiquer la riche histoire naturelle et culturelle de la rivière des Outaouais, de la capitale du Canada et du corridor riverain.



Met l'accent sur la protection, le renforcement et la promotion des éléments naturels et patrimoniaux du parc afin que celui-ci soit bien reconnu, compris et valorisé par les visiteurs et les résidents.

- Protéger et conserver à long terme les richesses culturelles importantes, dont les richesses archéologiques.
- Présenter et communiquer la relation des gens avec la rivière, de la première occupation par les Algonquins Anishinabés jusqu'à l'époque des premiers explorateurs et colons européens, puis à la période d'industrialisation et d'urbanisation.
- Faire de l'art public et de l'architecture du paysage des parties intégrantes de la fonction de représentation du parc.
- Accorder de l'importance à la découverte et à l'apprentissage.
- Collaborer avec les collectivités et les groupes locaux pour rehausser l'expérience du patrimoine naturel et culturel du parc par les visiteurs et les usagers.

EXPÉRIENCE RIVERAINE

Faciliter diverses possibilités récréatives et expériences en toute saison pour les personnes de tout âge.



Met l'accent sur les gens, la rivière et les loisirs. Il s'agit de créer des espaces et des environnements sains offrant une vaste gamme de possibilités récréatives et approfondissant l'expérience de la rivière.

- Créer un parc riverain continu et interconnecté, qui soit une source de fierté. Soutenir des activités destinées aux gens de tout âge et de toute capacité.
- Aménager des espaces distinctifs et sensibles au contexte qui attirent les gens vers la rivière et qui contribuent à la santé et au bien-être.
- Prévoir des activités, des installations et des services respectant le caractère naturel, culturel et panoramique du parc.
- Prévoir des espaces publics pour encourager et soutenir l'usage public spontané du secteur riverain.
- Inspirer des expériences mémorables grâce à des normes élevées de design et une vaste gamme de services.
- Prévoir une infrastructure et des installations qui rendent la rivière accessible au grand public pour la détente, les loisirs et la jouissance du lieu.
- Soutenir les activités et événements hivernaux du parc.

CONNECTIVITÉ

Relier les gens à la rivière et faciliter un accès à longueur d'année aux possibilités de loisirs qu'offre la promenade.

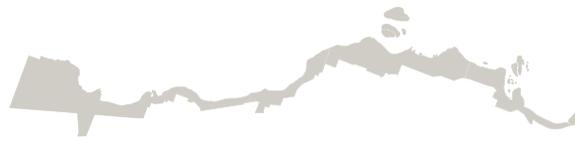


Met l'accent sur l'offre de sentiers cyclables séparés et sûrs et sur le soutien d'une mobilité active saine. Vise à faire en sorte que le parc riverain soit universellement accessible afin de permettre à tous les usagers d'apprécier leur visite.

- Servir de porte d'entrée reliant l'importance symbolique et patrimoniale de la rivière au potentiel récréatif et culturel.
- Transformer la promenade pour qu'elle offre une conduite d'agrément à basse vitesse sur une route répondant principalement aux besoins du parc riverain.
- Créer des liens stratégiques à partir du bord de la rivière et des sentiers piétonniers et cyclables qui relient entre elles et rendent accessibles les différentes parties du parc.
- Souligner les qualités d'expérience distinctives et mémorables du parc riverain.
- Soutenir une mobilité active et saine.
- Planifier des accès et des loisirs à longueur d'année.
- Créer des liens invitants et intuitifs entre les quartiers avoisinants et le réseau de sentiers de la capitale.



Plaisirs d'hiver: faire de la raquette dans le parc riverain



4 STRATÉGIES ET LIGNES DIRECTRICES

Le plan du parc riverain repose sur une approche systémique intégrée qui combine différentes composantes, dont des aires d'animation, des espaces ouverts, des équipements publics et des éléments paysagers. Ces composantes forment les fonctions de domaine public du parc. L'objet de chaque composante est décrit au début de chaque section et est défini plus en détail dans une série de stratégies et de lignes directrices.

COMMENT COMPRENDRE LE PLAN

Les cartes thématiques suivantes présentent le cadre spatial du parc. Chaque carte thématique démontre une composition équilibrée qui soutient les objectifs à long terme pour la zone d'étude. Ils sont interdépendants et étroitement liés et devraient être considérés et interprétés comme autant de couches détaillées d'un ensemble plus grand, et non comme des entités se suffisant à elles-mêmes.

Les décisions en matière affectations du sol, les plans de gestion, les plans d'implantation et les activités de design et d'entretien devraient contribuer à l'accomplissement des fonctions établies dans chacune de ces cartes thématiques.

COMMENT UTILISER LES STRATÉGIES ET LIGNES DIRECTRICES

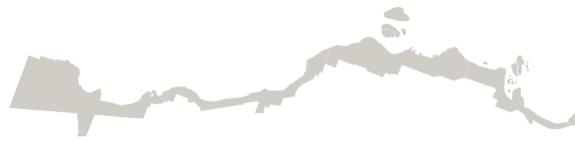
Les stratégies que contient le plan sont des orientations générales établies pour atteindre ses objectifs. Les lignes directrices du plan présentent des approches de mise en œuvre possibles de l'aménagement du parc. Elles éclairent aussi l'intention, la justification et l'objet des différentes composantes. Les décisions, les travaux et les améliorations futurs devraient reposer sur une bonne compréhension des lignes directrices et se conformer à leur esprit.



Exemple d'un espace de remisage et de location de canoë/kayak



Vue imprenable de la rivière



STRUCTURE

Le présent chapitre est structuré de la façon suivante, d'après les groupes interdépendants qui ont été dérivés des quatre rôles :

- environnement,
- culture,
- expérience riveraine et
- connectivité.



4.1 ENVIRONNEMENT

4.1.1 MILIEU NATUREL

Revitaliser et améliorer les habitats naturels et les fonctions écologiques

PLAN D'ACTION

- Établir des stratégies relatives à la végétation qui protègent et améliorent les habitats fauniques tout au long de leur cycle de vie.
- Créer des programmes d'éducation du public afin d'informer les usagers du parc au sujet des espèces résidentes et, en particulier, sur la façon de les protéger contre l'intrusion humaine dans leurs habitats.
- Appliquer des pratiques écologiques lors des travaux dans le parc.
- Réaliser un inventaire écologique de la zone riveraine à l'intérieur des limites du parc, et protéger les éléments d'intérêt sensibles, dont les arbres distinctifs, les espèces en péril et les habitats fauniques importants, notamment pour la reproduction, l'hivernage et la migration.
- Établir des partenariats avec les paliers gouvernementaux et les groupes d'intérêt pour élaborer des programmes de protection et de gestion des espèces vulnérables et de leurs habitats.
- Optimiser les actifs naturels afin de soutenir le réseau d'infrastructures écologiques riveraines qui protège et améliore les processus naturels essentiels.





- Habitat naturel valorisé
- Habitat boisé
- Habitat de pré
- Habitat riparien et de milieu humide
- Habitat aquatique
- Passage écologique
- Pôle d'activité

0 100 250 500 750 1 km



CONTEXTE

Le milieu naturel est une composante importante du parc. Il comprend plusieurs habitats, qui sont montrés sur la carte à la page précédente. Ces habitats peuvent être liés entre eux et plus d'une caractéristique peut exister en un même endroit, ce qui permet la migration d'espèces et l'interconnexion des fonctions naturelles dans l'ensemble du parc.

Comme il est indiqué dans le document intitulé Capital naturel – La valeur économique de la trame verte de la Commission de la capitale nationale (CCN, 2016), le corridor riverain contribue à la capitale naturelle.

Les principaux éléments naturels du parc sont les suivants :

- zones importantes pour la conservation des oiseaux
- espèces en péril
- espèces envahissantes
- arbres

Les principaux habitats naturels du parc sont les suivants :

- habitat naturel valorisé
- milieu humide et habitat riparien
- habitat boisé
- habitat aquatique
- habitat de prés

La section des éléments et des habitats naturels présente les stratégies et leurs lignes directrices respectives. Toutefois, nombre de ces lignes directrices doivent aussi être appliquées à d'autres catégories d'éléments ou d'habitats naturels. Pour éviter les répétitions, les lignes directrices énoncées pour les espèces envahissantes, les zones importantes pour la conservation des oiseaux, les espèces en péril et les arbres s'appliqueront aussi aux habitats naturels valorisés, aux habitats boisés, de prés, aux habitats des milieux humides et ripariens ainsi qu'aux habitats aquatiques.

Les politiques suivantes ont pour objectif de favoriser la santé écologique et la diversité, tout en permettant un accès accru aux ressources et leur utilisation responsable à des fins éducatives et de loisirs passifs à faible impact.

4.1.1.1 ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont utiles pour la conservation des oiseaux et permettent l'éducation du public.

STRATÉGIES

- Conserver les forêts, les marais et les aires boisées entourant la végétation naturelle sur les terrains de la CCN.

LIGNES DIRECTRICES

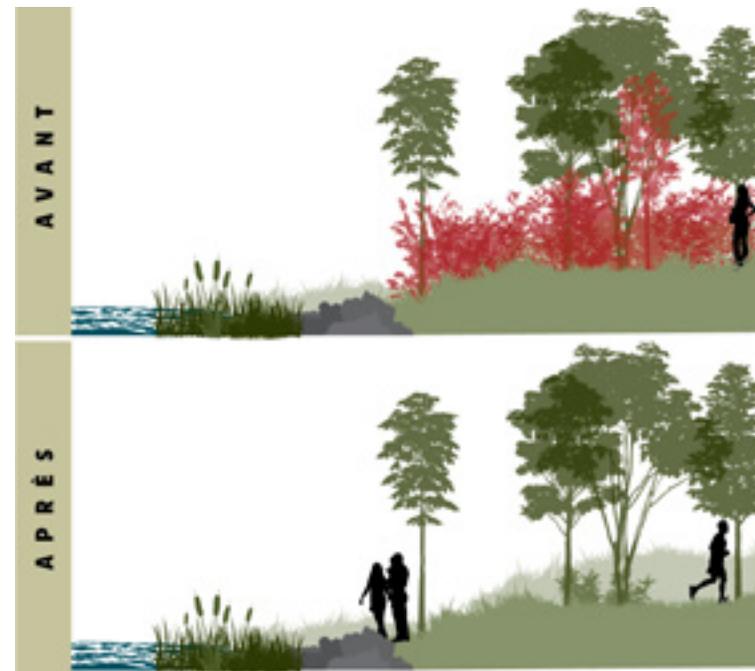
- Participer à la mise en œuvre du plan de conservation de la ZICO du lac Deschênes et de la rivière des Outaouais.
- Établir des protocoles de protection des habitats et des nids ou des colonies de nidification d'oiseaux.

4.1.1.2 ESPÈCES ENVAHISSANTES

La prévention, la gestion et le contrôle des espèces envahissantes réduiront la perte et la dégradation des habitats naturels du parc

STRATÉGIES

- Protéger les habitats essentiels des espèces en péril inscrites sur les listes fédérale et provinciales.
- Éradiquer les plantes envahissantes dans le parc afin de protéger les habitats d'espèces en péril existants et potentiels.
- Poursuivre le programme actuel de la CCN pour éliminer les espèces envahissantes; éviter d'utiliser des espèces de plantes non indigènes dans les initiatives de revégétalisation et voir à ce que les plantes indigènes soient nettement privilégiées.



LIGNES DIRECTRICES

- Lors de l'élimination des espèces envahissantes, les remplacer par des espèces de plantes non envahissantes, en utilisant une variété d'espèces indigènes et non indigènes.
- Inclure la surveillance des espèces envahissantes dans les programmes de suivi et d'entretien.

4.1.1.3 ESPÈCES EN PÉRIL

Protéger des impacts des activités humaines les habitats essentiels des espèces en péril identifiées.

STRATÉGIES

- Mettre en œuvre les mesures recommandées dans les plans de rétablissement des espèces en péril inscrites sur les listes fédérale et provinciales.
- Créer des programmes éducatifs en vue d'expliquer comment éviter de faire du tort aux espèces menacées et à leurs habitats.

- Restaurer les habitats des espèces en péril, si possible.

LIGNES DIRECTRICES

- Travailler avec les organismes gouvernementaux et environnementaux à élaborer des plans d'action et de rétablissement pour les espèces en péril.

4.1.1.4 ARBRES

Les arbres endommagés par les événements climatiques, la maladie et l'aménagement du parc seront protégés, restaurés et remplacés.

STRATÉGIES

- Appliquer des mesures d'atténuation qui protègent les arbres des impacts des activités d'aménagement, des événements climatiques, du sel de déglçage, etc.
- Planter des arbres aux endroits touchés par la perte d'arbres causée par la maladie ou des événements climatiques.
- Planter des arbres pour améliorer le couvert forestier du parc, en conformité avec la stratégie relative à la végétation présentée dans le plan.

LIGNES DIRECTRICES

- Conserver les arbres distinctifs.
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion de l'industrie lors de la réalisation de tous les travaux.
- Appliquer les taux appropriés de remplacement ou d'autres mesures de compensation des arbres abattus, en proportion de leur valeur écologique, esthétique ou symbolique.

4.1.1.5 HABITATS NATURELS VALORISÉS

Les habitats naturels valorisés seront maintenus, conservés et restaurés.

STRATÉGIES

- Gérer les deux habitats naturels valorisés (lac Mud, îles du pont Champlain et île Lemieux) selon la catégorie IV de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) afin de maintenir, conserver et restaurer les habitats et soutenir les espèces sensibles¹.
- Déterminer et maintenir des zones de conservation écologique et les mesures graduelles nécessaires à la création des liens écologiques.
- Porter une attention particulière à la protection des paysages culturels importants pour les Algonquins Anishinabés et si possible, les restaurer.
- Voir à la protection des sites paléontologiques et géologiques et à la sensibilisation à ceux-ci.

4.1.1.6 HABITATS BOISÉS

Les habitats, les sites et les liens entre eux feront l'objet de mesures de conservation.

STRATÉGIES

- Protéger et restaurer les boisés pour assurer uniquement le maintien d'espèces non envahissantes, en accordant la priorité aux espèces indigènes. À moins de 10 mètres des routes, privilégier les espèces qui tolèrent le mieux les conditions aux abords des routes, comme l'exposition au sel, aux polluants, à la sécheresse et au vent.

¹ Le programme de l'UICN s'appuie sur le rôle de l'organisme en tant qu'autorité en matière de conservation de la biodiversité, de solutions fondées sur la nature et de gouvernance environnementale. www.iucn.org



- Assurer une diversité d'espèces afin d'éviter les pertes catastrophiques, lorsqu'une espèce, une famille d'arbres ou des boisés sont éliminés à cause d'une invasion de parasites ou d'une autre menace environnementale.

LIGNES DIRECTRICES

- Lors de nouvelles plantations d'arbres, accorder la priorité aux espèces indigènes qui se sont avérées résilientes au changement climatique.

4.1.1.7 HABITATS DE PRÉS

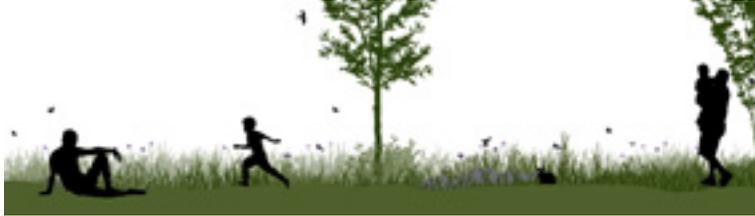
Les habitats de prés attireront les pollinisateurs et compléteront les efforts régionaux et mondiaux pour inverser la perte d'habitats des pollinisateurs.

STRATÉGIES

- Protéger les prés existants et en créer de nouveaux pour attirer les pollinisateurs comme les abeilles et les papillons.



- Prévenir l’empiètement des habitats de prés par les activités, les évènements et les programmes.



LIGNES DIRECTRICES

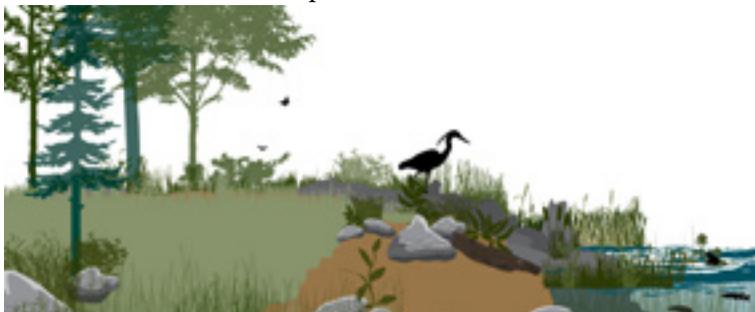
- Voir à ce que des corridors de verdure relient les différents habitats.
- Planter une variété de plantes, d’arbustes et d’arbres indigènes qui fleurissent tout au long de la saison de croissance.
- Déterminer les moments de la fauche en fonction des espèces clés, comme les papillons monarques.
- Adapter les approches de gestion des paysages de manière à augmenter les habitats de prés.

4.1.1.8 HABITATS DES MILIEUX HUMIDES ET RIPARIENS

Préserver et améliorer les habitats, tout en permettant un accès public accru et des activités de loisir.

STRATÉGIES

- Établir une bande riveraine de 15 mètres à l’intérieur de laquelle aucun sol ne doit être dérangé, sauf aux fins de programmes de conservation ou d’accès public à l’eau.



- Établir et surveiller les milieux humides afin d’accroître la biodiversité. Présenter les caractéristiques environnementales et faire de l’éducation à leur sujet.

LIGNES DIRECTRICES

- Restreindre l’accès aux zones riveraines sensibles afin de protéger les espèces en péril et les habitats essentiels.
- Planter des espèces indigènes pour stabiliser les berges et atténuer l’érosion des habitats ripariens.
- Gérer les sentiers et les points d’observation en bordure de la rivière afin de permettre l’appréciation de la nature, tout en réduisant au minimum les incidences sur la rive et l’habitat riverain.

4.1.1.9 HABITATS AQUATIQUES

Maintenir et améliorer les habitats, tout en permettant leur utilisation responsable aux fins d’éducation et de détente calme.



STRATÉGIES

- Créer et maintenir une zone tampon de végétation en bonne santé au bord de l’eau.
- Introduire de nouveaux habitats à des endroits appropriés, lorsque des occasions se présentent pour le faire.
- Informer le public au sujet de l’importance de réduire la perturbation des habitats aquatiques.

LIGNES DIRECTRICES

- Suivre les politiques, les lois et les règlements applicables lors de l’examen des propositions ayant un impact potentiel sur les habitats aquatiques.

4.1.1.10 STRATÉGIES GÉNÉRALES

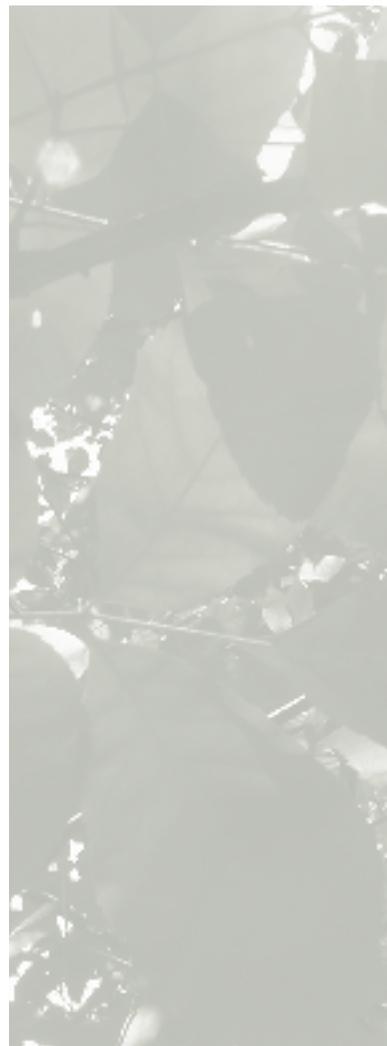
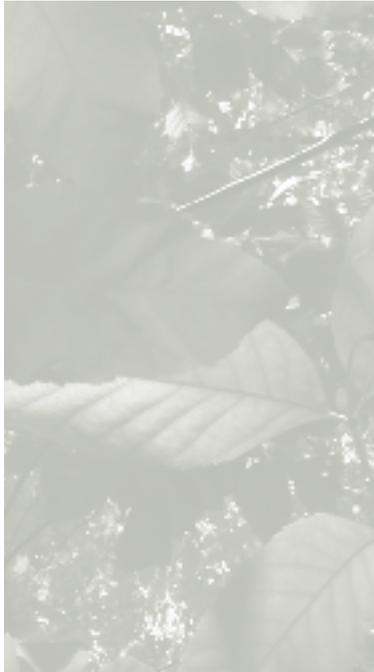
- Veiller à la conformité avec la Stratégie de développement durable de la CCN.
- Respecter les périodes critiques de l’année pour la faune pour effectuer les activités opérationnelles et d’entretien.
- Prévoir des passages et des liens écologiques pour les espèces, aux endroits appropriés.



- Appliquer les lignes directrices formulées dans le *Plan lumière de la capitale* pour l’éclairage susceptible d’avoir un impact sur la faune et les habitats.
- Appliquer des lignes directrices de design de bâtiment favorables aux oiseaux dans la mise en œuvre du plan du parc.
- Collaborer avec la Ville d’Ottawa, les organismes de conservation et des partenaires des secteurs public et privé pour protéger et améliorer la biodiversité et les habitats.



4.1.1.11 INITIATIVES – MILIEU NATUREL

GÉNÉRAL	HABITAT NATUREL VALORISÉ	HABITAT BOISÉ	HABITAT DE PRÉS	HABITAT DES MILIEUX HUMIDES ET RIPARIENS	HABITAT AQUATIQUE
<p>Mettre l'accent sur la protection et, si possible, la restauration des plantes ayant une importance traditionnelle pour les Algonquins Anishinabés.</p> <p>Intégrer des mesures de conservation dans la planification préliminaire, la conception et la mise en œuvre des projets.</p> <p>Exiger que les propositions d'aménagement ou de réaménagement soutiennent la conservation des paysages naturels, autant que faire se peut.</p> <p>Élaborer des plans de conservation et restaurer les endroits où un habitat s'est dégradé.</p> <p>Maintenir une approche d'aménagement paysager harmonisée qui respecte le paysage original de la promenade.</p> <p>Établir des liens de verdure pour encourager les connexions entre les différents habitats et milieux humides et la rivière, là où cela est possible.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie relative à la végétation.</p>	<p>Établir une zone tampon entre le milieu naturel et les aires d'activités.</p> <p>Conserver et améliorer les habitats naturels valorisés, là où cela est approprié, nécessaire et bénéfique, afin de restaurer les fonctions écologiques.</p> 	<p>Déterminer les lieux de plantations de remplacement aux fins de la conservation des arbres et du paysage.</p> <p>Appliquer des taux de remplacement ou d'autres mesures de compensation des arbres abattus, en proportion de leur valeur écologique, esthétique ou symbolique.</p> 	<p>Actualiser régulièrement les programmes d'entretien afin d'assurer la conformité avec les meilleures pratiques de gestion courantes.</p> 	<p>Appliquer les meilleures pratiques de gestion pour protéger et stabiliser les berges, et contrôler l'érosion le long de la rivière et des cours d'eau dans le parc.</p> <p>Préserver, restaurer et améliorer les habitats des milieux humides et ripariens lorsque des travaux sont nécessaires.</p> <p>Maintenir et rétablir la végétation riveraine indigène. Accroître la diversité d'espèces aidant à protéger la berge.</p> 	<p>Installer dans les secteurs de navigation de la signalisation pour informer les usagers de l'importance de protéger la faune qui vient à la rivière et qui en sort.</p> <p>Voir à ce que les nouvelles rampes de mise à l'eau et les portages intègrent des mesures pour protéger les frayères.</p> <p>Situer les postes de nettoyage des embarcations à l'écart des rampes de mise à l'eau, afin que les espèces envahissantes n'atteignent pas la rivière et ne la contaminent pas.</p> 



4.1.2 GESTION DE L'HYDROLOGIE ET DES EAUX PLUVIALES

Insister sur le rôle de la gestion de l'hydrologie et des eaux pluviales pour assurer la durabilité des berges et les protéger contre les inondations et la pollution.

PLAN D'ACTION

- Travailler en collaboration avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau et la Ville d'Ottawa à des initiatives concernant les berges et l'hydrologie avec pour objectif de réduire le ruissellement, d'améliorer la qualité de l'eau, d'accroître les habitats et d'atténuer l'impact des tempêtes.
- Établir un projet d'atténuation pour gérer la berge et les terrains adjacents en ce qui a trait aux inondations et à l'érosion.





- Plaine inondable
NIVEAU DE 100 ANS
- Milieu humide
- Zones d'infiltration
- - - Atténuation de l'inondation des sentiers
NIVEAU DE 20 ANS
- Sortie d'eaux pluviales
- Contrôle de l'érosion de la berge

CONTEXTE

La santé écologique de la rivière des Outaouais est un indice concret des efforts de conservation qui sont déployés pour protéger et améliorer les parties de son bassin versant qui relèvent de la compétence de la CCN. La CCN reconnaît l'importance de protéger celles-ci en appliquant des approches responsables de gestion des eaux pluviales, d'atténuation des inondations et de protection des berges. Par exemple, plusieurs sections des sentiers existants sont inondées chaque année lors de la crue printanière.

Le plan définit les principales convictions de la CCN en ce qui trait à la gestion de l'hydrologie et des eaux pluviales, y compris l'importance des impératifs suivants :

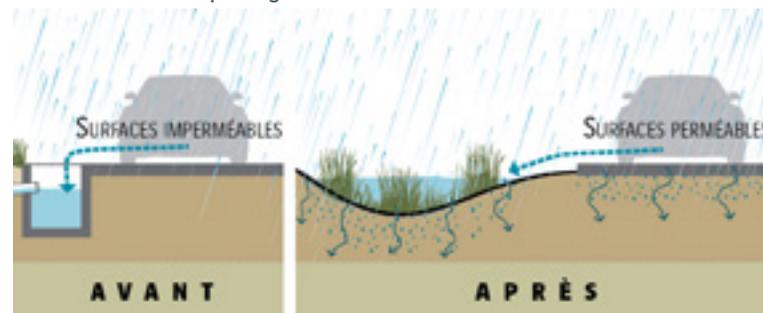
- préserver et améliorer la qualité de l'eau de la rivière
- contrôler les écoulements dans la rivière
- protéger les eaux souterraines et éviter leur épuisement et leur contamination
- sensibiliser le public à la gestion des eaux pluviales
- maintenir un écosystème aquatique équilibré le long de la rivière
- améliorer l'état de la berge
- rendre l'infrastructure plus résistante aux inondations
- faire preuve des meilleures pratiques responsables en matière de qualité de l'eau et de gestion des eaux pluviales

Le plan devrait donc se concentrer sur les points suivants :

- alimentation des eaux souterraines
- plaine inondable et atténuation des inondations
- gestion des eaux pluviales
- lutte contre l'érosion des berges
- zone tampon de protection riveraine

4.1.2.1 ALIMENTATION DES NAPPES SOUTERRAINES

Les aires d'alimentation des nappes souterraines seront protégées et restaurées.



STRATÉGIES

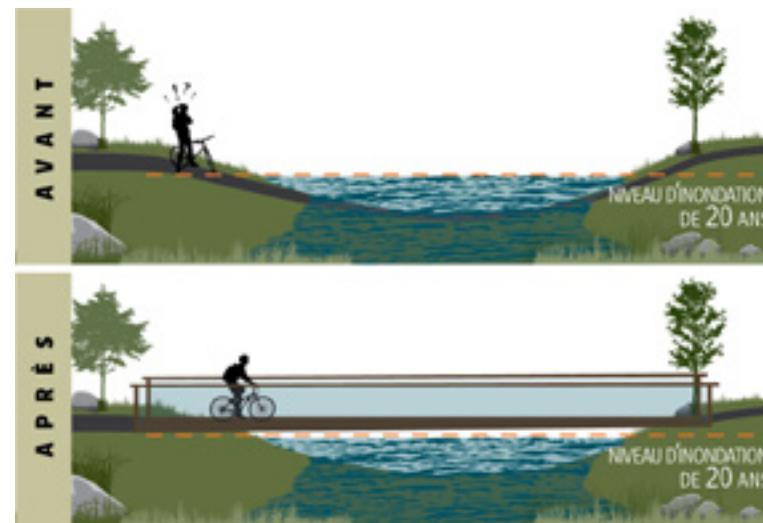
- Mener des études hydrologiques et géotechniques et exercer de la surveillance pour évaluer le niveau et l'état des eaux souterraines.
- Favoriser la dérivation et l'absorption des volumes élevés de la rivière au printemps afin d'alimenter les nappes souterraines qui libéreront l'eau lentement au cours des mois d'été.
- Encourager l'utilisation de surfaces poreuses répondant aux exigences d'entretien aux endroits qui nécessitent un revêtement de surface.

4.1.2.2 PLAINE INONDABLE ET ATTÉNUATION DES INONDATIONS

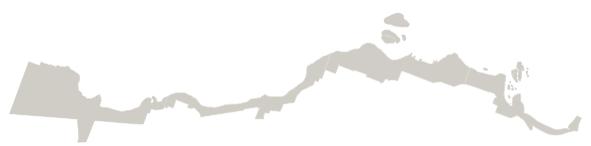
Une variété de mesures correctives et préventives seront appliquées pour augmenter la tolérance aux inondations, atténuer les inondations et réduire les dommages causés par les inondations.

STRATÉGIES

- Travailler en partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau pour modéliser et analyser la plaine inondable pour tous les nouveaux projets à l'intérieur du parc, afin d'étayer chaque projet.



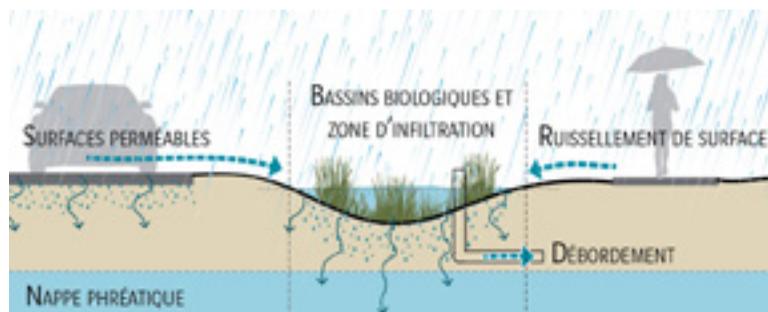
- Réduire les risques de dommages causés par les inondations dans les endroits situés à l'intérieur de la plaine inondable centennale, en évitant d'y situer des bâtiments et d'autres ouvrages vulnérables.
- Fixer le niveau d'inondation à la cote de récurrence moyenne de 20 ans comme exigence de design minimale pour tout aménagement ou réaménagement.
- Encourager les designs adaptés aux inondations dans les endroits comme les habitats aquatiques et les milieux humides, pour lesquels une inondation périodique peut être bénéfique.
- Les installations et équipements situés dans les zones inondables devraient être adaptés aux inondations, grâce à des éléments temporaires ou permanents qui réduisent le risque de dommages causés par l'eau courante ou stagnante.
- Concevoir et réaliser les ouvrages en dur résistants aux niveaux de crue et aux courants.
- Déplacer ou hausser le niveau des sentiers pour les soustraire de la plaine inondable, là où cela est possible. Sinon, concevoir les sentiers pour qu'ils soient tolérants aux inondations



- Permettre des usages dans les espaces ouverts qui ne sont pas touchés de façon importante par les inondations, comme les espaces verts et certains équipements de loisirs.

4.1.2.3 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Des méthodes et des pratiques protégeront le public contre les dangers des inondations.



STRATÉGIES

- N'autoriser que des installations de gestion des eaux pluviales qui servent aux usages et à l'aménagement des terrains du parc.
- Voir à la présence de bassins de bio-rétention aux sorties d'égout pluvial, pour que l'eau puisse être retenue et filtrée sur place.
- Travailler avec la Ville d'Ottawa pour faire en sorte que le ruissellement provenant de nouveaux projets sur les terrains avoisinants n'augmente pas le débit de pointe.
- Recourir à des approches de bio-ingénierie, comme des étangs biologiques et des fossés végétalisés, pour gérer les eaux pluviales.
- Décourager l'utilisation de filtres de plastique et de microbilles de plastique dans le parc.
- Éloigner les décharges des eaux pluviales le plus possible de la rive, afin d'intercepter et de filtrer les eaux avant qu'elles n'atteignent la rivière, lors de la construction ou de la modernisation des infrastructures.

LIGNES DIRECTRICES

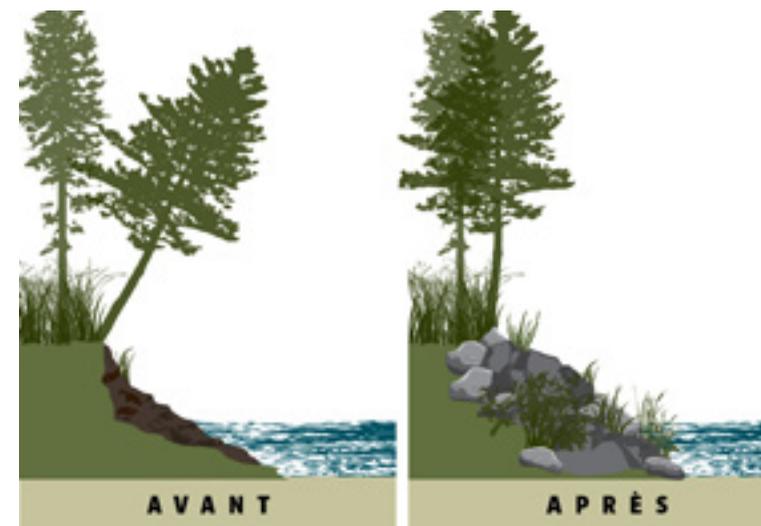
- Concevoir les installations de gestion des eaux pluviales afin qu'elles soient à la fois des équipements attrayants et des espaces ouverts tranquilles.
- Naturaliser les bords des installations de gestion des eaux pluviales pour qu'ils servent de barrière, pour les rendre sûres et pour réduire les habitats de la bernache, en ménageant des points d'accès à des fins d'entretien.
- Gérer l'aménagement paysager de manière à réduire au minimum l'interférence avec le fonctionnement des installations de gestion des eaux pluviales.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la sécurité relatives à la gestion des eaux pluviales en fournissant du matériel d'interprétation aux installations y servant.
- Réduire au minimum les surfaces imperméables adjacentes aux installations de gestion des eaux pluviales.
- Considérer une gamme de techniques pour réduire le volume de ruissellement des eaux pluviales, y compris l'infiltration, la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie, l'interception par la couverture végétale, l'évapotranspiration ou d'autres techniques complémentaires.
- Accorder une priorité élevée aux meilleures pratiques de gestion et aux aménagements à faible impact² comprenant la réduction du volume. Préférer ensuite les techniques de filtration, puis le contrôle du débit.
- Mener des études d'impact hydrogéotechnique et environnemental et en tenir compte dans le cadre de tout design, ce qui peut remettre en question les exigences antérieures.
- Toute construction à l'intérieur de la plaine inondable centennale devra se conformer à l'exigence d'équilibre des

² Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux, Ministère de l'Environnement de l'Ontario, 2003.

déblais et des remblais, selon laquelle tous les remblais associés à une construction doivent être compensés par le déblayage du volume de terrain équivalent à proximité dans la plaine inondable.

4.1.2.4 CONTRÔLE DE L'ÉROSION DES BERGES

Déployer des efforts écologiquement responsables de stabilisation et de restauration des berges.



STRATÉGIES

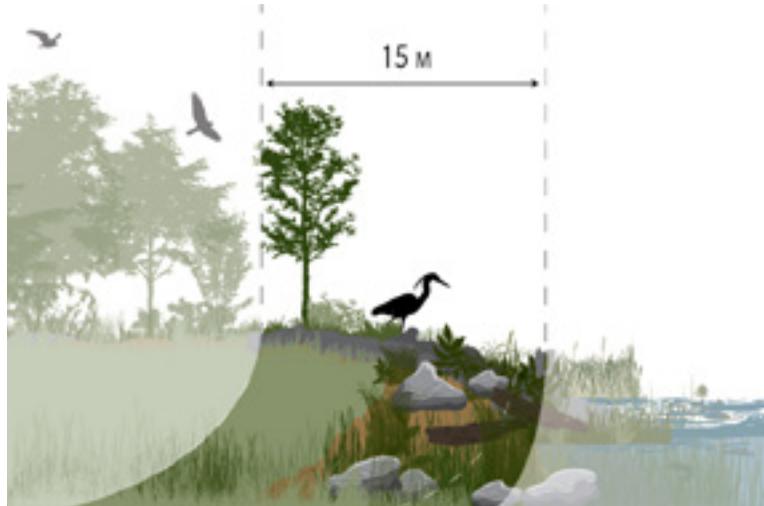
- Réaliser les études nécessaires à l'élaboration de stratégies appropriées de stabilisation de la berge et de contrôle de l'érosion qui respecteront les principes de conservation de la nature établis pour le parc.
- Surveiller périodiquement l'état de la rive et des berges afin d'évaluer l'efficacité des mesures de stabilisation mises en œuvre et de déterminer les endroits qui subissent de l'érosion.
- Veiller à la conformité avec les normes environnementales lors des travaux de construction, afin de réduire la sédimentation dans la rivière.



- Gérer l'érosion à l'aide des techniques modernes de bio-ingénierie. Préférer les matériaux naturels aux matériaux artificiels et faire en sorte que les pentes stabilisées n'aient pas un aspect artificiel.
- Protéger et gérer les sites archéologiques selon les meilleures pratiques en la matière.

4.1.2.5 ZONE TAMPON RIVERAINE

Voir à ce que des efforts écologiquement responsables soient faits pour stabiliser et renaturaliser la berge.

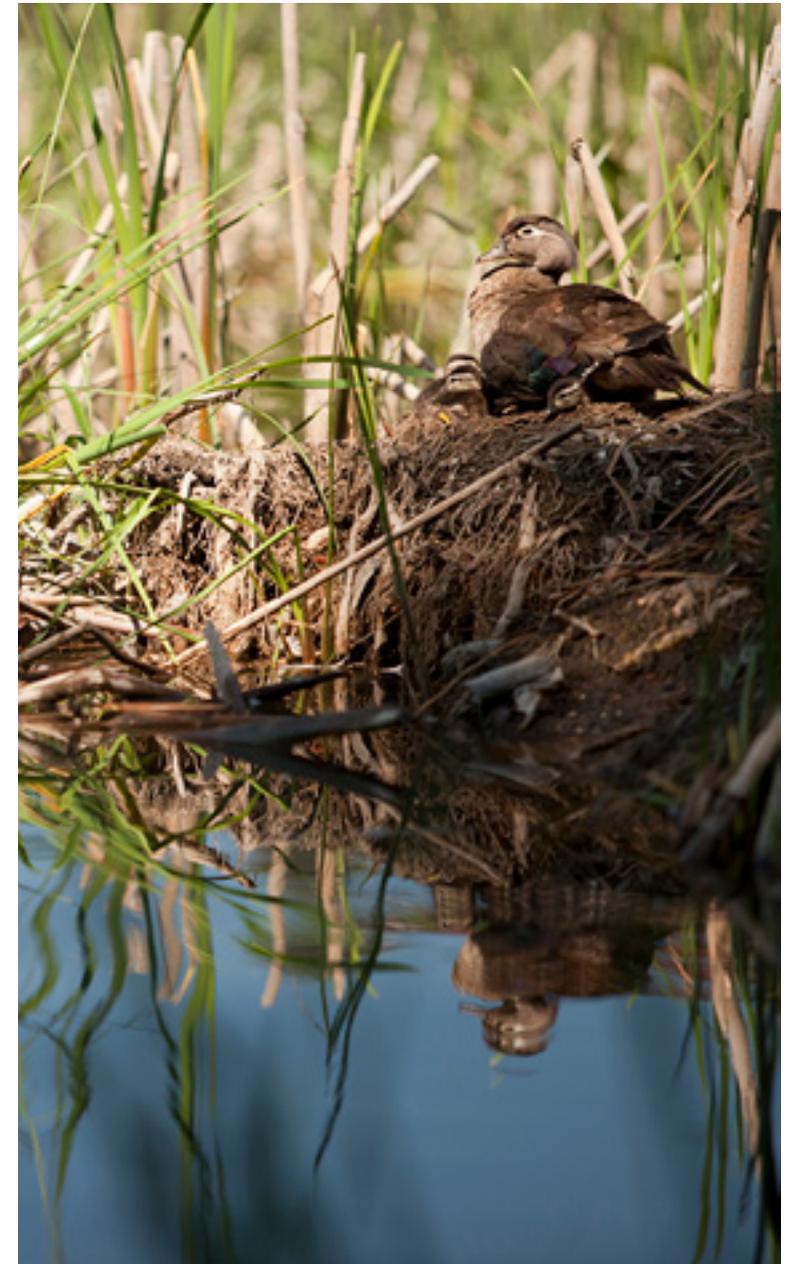


STRATÉGIES

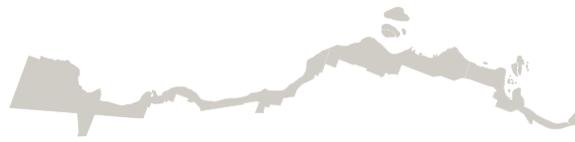
- Là où cela est possible, remplacer les berges artificielles ou modifiées mécaniquement par des berges naturelles ou reposant sur les techniques de la bio-ingénierie, et accorder la priorité à la gestion écologique et durable des milieux riverains.
- Gérer le couvert forestier riverain de manière à réduire l'érosion causée par le détachement des sédiments.

LIGNES DIRECTRICES

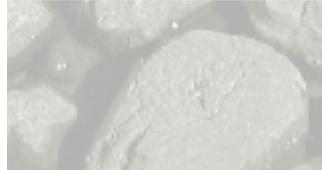
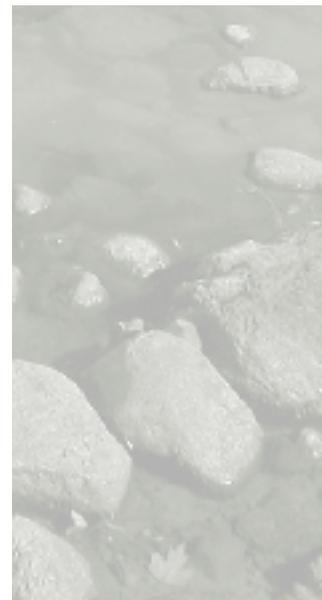
- Appliquer les meilleures pratiques structurales et non structurales de contrôle de l'érosion de stabilisation et de restauration des berges, y compris la création de milieux humides à des fins d'habitats, l'utilisation de sol sablonneux comme substrat pour les plantes, la plantation appropriée et la stabilisation des falaises adjacentes, des protections contre l'action excessive des vagues et un entretien approprié.
- Utiliser de la végétation indigène lorsqu'une revégétalisation et une naturalisation de la rive sont nécessaires.



Une cane et ses canetons dans leur habitat, les terres humides du lac Mud



4.1.2.6 INITIATIVES – GESTION DE L’HYDROLOGIE ET DES EAUX PLUVIALES

GÉNÉRAL	ALIMENTATION DES NAPPES SOUTERRAINES	PLAINE INONDABLE ET ATTÉNUATION DES INONDATIONS	GESTION DES EAUX PLUVIALES	LUTTE CONTRE L’ÉROSION DE LA BERGE	ZONE TAMPON RIVERAINE
<p>Voir à ce que les plans de tout aménagement lié au parc tiennent compte des conditions saisonnières d’été et de crue.</p> <p>Concevoir les sentiers pour qu’ils se situent au-dessus des cotes d’inondation de récurrence de 20 ans (à tout le moins), afin d’éviter les inondations saisonnières et les dommages qu’elles causent. Prendre des mesures d’atténuation, comme les pontages, les levées, les crêtes et les trottoirs flottants aux endroits indiqués sur les plans, pour corriger les points bas du réseau de sentiers.</p> <p>Équilibrer les déblais et les remblais dans la plaine inondable afin qu’il n’y ait aucune perte nette de la capacité de stockage.</p> <p>Dans la mesure du possible, situer tous les services et installations hors de la plaine inondable de récurrence de 100 ans et en conformité avec les règlements fédéraux et les règles de l’Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau.</p> <p>Combiner des végétaux, comme des plantes grimpantes, avec les matériaux résistants, afin d’atténuer l’impact visuel et environnemental.</p> <p>Installer, si possible, des surfaces perméables dans les pôles d’activités et les aires de stationnement.</p>	<p>Sécuriser les terrains contaminés afin de protéger la santé humaine et d’assurer une bonne qualité de l’eau pour la flore et la faune.</p> <p>Ralentir le ruissellement et créer des dépressions pour retenir et absorber l’eau.</p> 	<p>Créer des secteurs à inondations saisonnières et des bassins de rétention pour augmenter la capacité de stockage contrôlé et les avantages de la filtration pour les crues à récurrence moyenne de 5 à 50 ans.</p> <p>Planifier de telle sorte que les secteurs régulièrement inondés aient des surfaces principalement végétales, afin de maximiser les avantages de l’absorption du sol et de réduire au minimum les dommages dus aux inondations causés par les surfaces et ouvrages revêtus en dur.</p> <p>Mettre à jour les connaissances et la compréhension des incidences des phénomènes météorologiques extrêmes à long terme sur les niveaux de crue et les effets sur les infrastructures du parc.</p> 	<p>Entretien et restaurer les murs de tête en pierres existant dans le corridor de la promenade.</p> <p>Concevoir et installer des biofiltres ou des filtres techniques pour capturer les produits de plastique à la source.</p> <p>Nettoyer et éliminer périodiquement les plastiques récupérés par les filtres, selon les meilleures pratiques environnementales.</p> 	<p>Réduire l’érosion de la berge en contrôlant et en ralentissant le ruissellement des eaux pluviales.</p> 	<p>Agrandir les habitats naturels dans la bande riveraine.</p> 



4.2 CULTURE

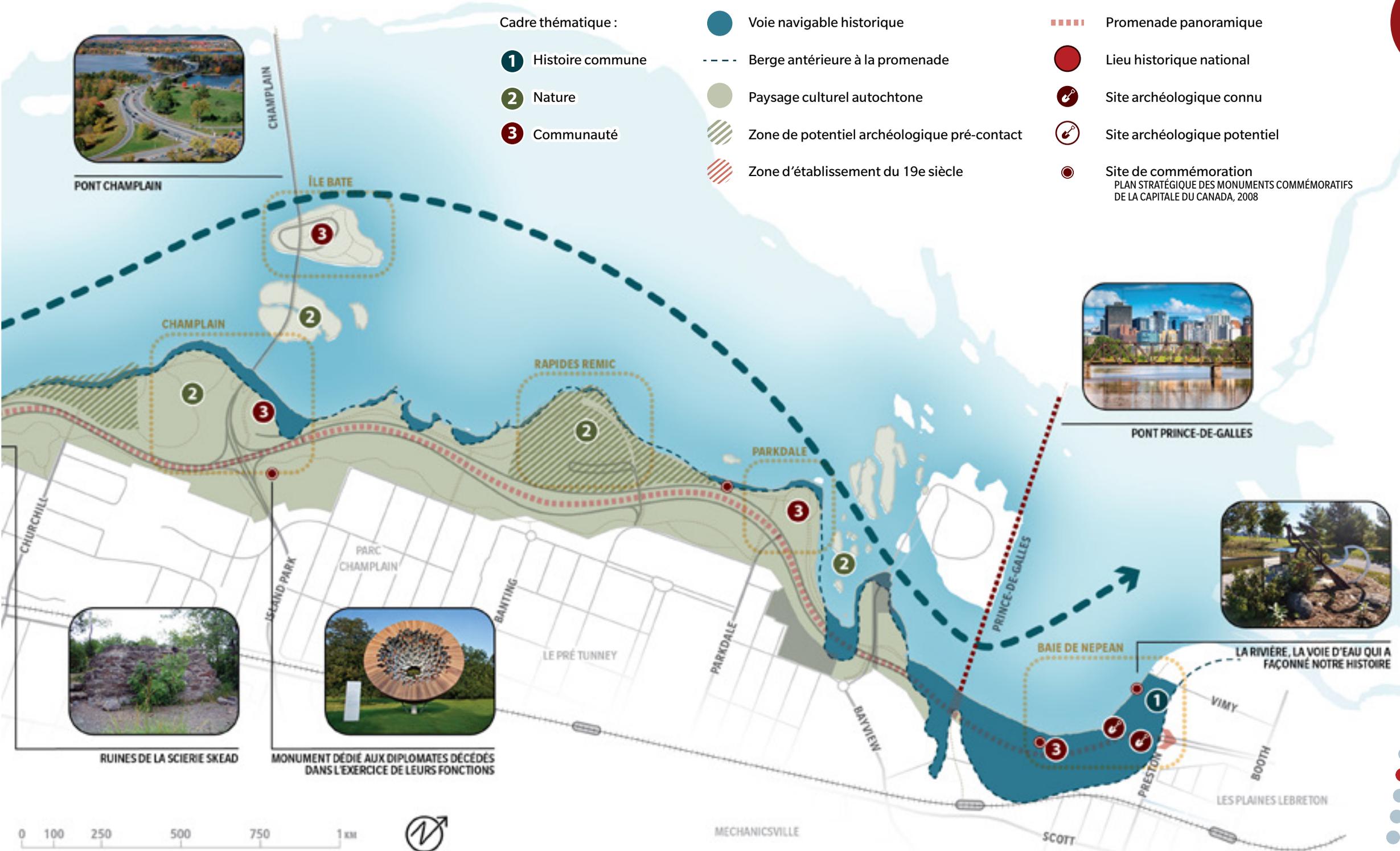
4.2.1 ÉLÉMENTS CULTURELS

Refléter l'importance culturelle passée, présente et future du secteur riverain de la capitale.

PLAN D'ACTION

- Préserver les éléments culturels et patrimoniaux du parc, y compris les richesses archéologiques, les lieux patrimoniaux, les richesses patrimoniales immatérielles et les paysages culturels.
 - Faire entendre la voix et faire connaître les réalisations des Algonquins Anishinabés par le biais de partenariat avec eux, Patrimoine canadien, les collectivités et les organismes locaux s'occupant du patrimoine.
- Travailler avec Patrimoine canadien en consultation avec les résidents locaux, les organismes communautaires et d'autres pour déterminer, conserver, faire mieux comprendre et communiquer le patrimoine matériel et immatériel du parc et l'importance nationale de la rivière.





Cadre thématique :

- 1 Histoire commune
- 2 Nature
- 3 Communauté

- Voie navigable historique
- - - Berge antérieure à la promenade
- Paysage culturel autochtone
- ▨ Zone de potentiel archéologique pré-contact
- ▨ Zone d'établissement du 19e siècle

- ▨ Promenade panoramique
- Lieu historique national
- Site archéologique connu
- Site archéologique potentiel
- Site de commémoration

PLAN STRATÉGIQUE DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA CAPITALE DU CANADA, 2008



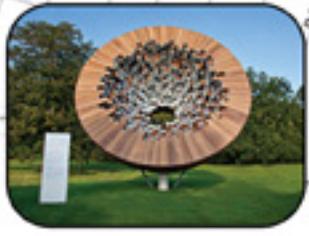
PONT CHAMPLAIN



PONT PRINCE-DE-GALLES



RUINES DE LA SCIERIE SKEAD



MONUMENT DÉDIÉ AUX DIPLOMATES DÉCÉDÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS



LA RIVIÈRE, LA VOIE D'EAU QUI A FAÇONNÉ NOTRE HISTOIRE

CONTEXTE

La rivière des Outaouais fait partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien et reflète 10 000 ans d'histoire humaine. La preuve archéologique montre que la région de la capitale nationale est au cœur de ce qui fut jadis un important réseau de communications et d'échanges à travers lequel des matières premières, des biens et des idées circulaient dans la région et sur des distances considérables.

Aujourd'hui, les richesses archéologiques connues et potentielles à l'intérieur du corridor de la promenade peuvent nous aider à mieux comprendre l'histoire de la région et peuvent définir la voie à suivre pour planifier l'avenir.

Dans les années 1960, la CCN a conçu et construit la promenade de l'Outaouais dans l'esprit des premiers plans de la capitale. La vision d'avenir de Frederick Todd d'un « collier » de parcs dans l'ensemble de la capitale a été reprise dans le plan de Jacques Gréber fondé sur le remplacement des corridors ferroviaires par des promenades panoramiques. La promenade est un paysage soigneusement conçu destiné à refléter le caractère pittoresque de la capitale et à mettre en valeur les symboles nationaux de la capitale, comme la colline du Parlement et les liens à travers la rivière des Outaouais.

Le plan du parc poursuit les objectifs de reconnaître les principaux éléments culturels et patrimoniaux du parc en prenant en considération les aspects suivants :

- participation des Algonquins Anishinabés
- sites patrimoniaux
- richesses archéologiques
- paysages culturels
- interprétation et commémoration

En raison de son engagement à aménager une capitale dont tous peuvent profiter, la CCN travaille aussi avec Patrimoine canadien et d'autres partenaires pour offrir des occasions de mieux connaître le riche cadre environnemental et culturel du parc, d'y interagir et d'y participer. À cette fin, le plan prend en considération aussi les composantes d'interaction et d'interprétation suivantes :

- art public
- cadre thématique
- interprétation
- éducation

Les stratégies relatives aux éléments culturels ont non seulement pour but de relier les visiteurs au patrimoine de la rivière des Outaouais et de sa berge, mais aussi de rehausser leur expérience. Cela sera fait en communiquant des faits qui reflètent des milliers d'années d'histoire humaine et en créant des points d'intérêt et des espaces de rassemblement.

4.2.1.1 PARTICIPATION DES ALGONQUINS ANISHINABÉS

Des récits liés au patrimoine des Algonquins Anishinabés seront communiqués de différentes façons, notamment par de l'art public, des événements, des aménagements paysagers, le design et la présentation d'artéfacts à des endroits appropriés.

STRATÉGIES

- Voir à la participation des collectivités algonquines anishinabées de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi à :
 - l'élaboration et la mise en œuvre des différentes composantes du plan du parc;
 - l'intégration des points de vue, des connaissances et des valeurs des Algonquins Anishinabés dans la conception, l'interprétation et les expériences éducatives du parc;
 - la détermination des endroits et des approches pour communiquer la culture et l'histoire des Algonquins Anishinabés dans le parc.

- Examiner les possibilités de développement économique pour les collectivités algonquines anishinabées à l'intérieur du parc.

4.2.1.2 LIEUX PATRIMONIAUX

Les édifices et ouvrages importants seront conservés et interprétés.

STRATÉGIES

- Protéger et conserver les lieux du patrimoine culturel et les richesses archéologiques.
- Encourager la réutilisation créative et adaptative des lieux patrimoniaux d'une façon qui est compatible avec leur valeur patrimoniale.
- Protéger et améliorer les alentours des éléments du patrimoine naturel et bâti et les vues importantes qui y sont associées.

4.2.1.3 RICHESSES ARCHÉOLOGIQUES

L'histoire du parc sera soulignée par des mesures visant à mieux faire connaître ses richesses archéologiques auprès du public.



STRATÉGIES

- Voir à ce que les études archéologiques réalisées dans le parc soient strictement conformes au protocole entre les collectivités



algonquines anishinabées de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan et la CCN pour la cogestion des richesses archéologiques.

- Voir à la protection et à la gestion des richesses archéologiques connues et potentielles en conformité avec les lois et politiques fédérales.
- Encourager la réalisation de fouilles archéologiques en collaboration avec les collectivités algonquines anishinabées de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan et la communauté locale, afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de protéger et de gérer les richesses archéologiques.
- Élaborer une stratégie globale qui, par le biais de partenariats avec les secteurs public et privé, encouragera une meilleure compréhension de la valeur culturelle, éducative et touristique des richesses archéologiques et contribuera aux connaissances scientifiques.

4.2.1.4 PAYSAGES CULTURELS

Les paysages culturels seront identifiés et conservés.

STRATÉGIES

- Conserver et interpréter le parc comme un paysage culturel riche et stratifié qui a évolué au fil du temps, et mettre en valeur les traces de ses utilisations antérieures et de sa transformation avec le temps.
- Reconnaître et protéger les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques de la promenade en tant que paysage culturel désigné.

4.2.1.5 MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Les éléments d'interprétation et de commémoration seront conçus en utilisant des expressions qui reflètent la diversité canadienne contemporaine.

STRATÉGIES

- S'appuyer sur le thème général de la rivière, tel que déterminé dans la stratégie thématique du parc, qui considère que la conservation du patrimoine fait partie intégrante du bien-être social et environnemental.
- Recommander des sites ayant le potentiel d'accueillir des monuments commémoratifs, en collaboration avec Patrimoine canadien et en conformité avec le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* (2008).
- Collaborer avec Patrimoine canadien pour communiquer aux usagers du parc les expériences, thèmes et faits de toutes sortes associés aux périodes d'avant-contact, de contact et de post-contact entre les Algonquins Anishinabés et les Européens.

4.2.1.6 ART PUBLIC

L'installation d'œuvres d'art public rehaussera l'expérience culturelle et récréative des usagers en communiquant les faits historiques liés au parc et en créant des points d'intérêt et des lieux de rassemblement.

STRATÉGIES

- Collaborer avec Patrimoine canadien pour déterminer les possibilités d'utiliser l'art public, le design et les matériaux des édifices ainsi que les caractéristiques du paysage comme moyens d'interprétation dans le parc.
- Promouvoir l'art public et l'intégration d'art aux aménagements et l'architecture pour mettre en valeur les espaces et les édifices et pour ajouter au caractère distinctif du parc riverain.

LIGNES DIRECTRICES

- Installer dans le parc uniquement des œuvres d'art public et des monuments commémoratifs d'importance nationale, qui jouent un rôle dans la mise en valeur et la promotion de l'identité de la capitale.
- Installer des œuvres d'art public et des monuments commémoratifs dans les espaces publics du parc où cela est le plus approprié et ne nuit pas à la sécurité selon les Lignes directrices de prévention du crime par l'aménagement urbain (2013).
- Considérer les règlements de l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau sur les plaines inondables lors de la détermination de l'emplacement et de la réalisation des installations permanentes d'œuvres d'art public et de monuments commémoratifs.
- Concevoir, situer et installer les expositions temporaires d'œuvres d'art public dans des endroits où l'environnement physique subira un impact nul ou minimal lors de leur retrait.

4.2.1.7 CADRE THÉMATIQUE

Utiliser le thème principal et les sous-thèmes du parc pour améliorer l'interprétation et la communication du patrimoine, de la culture et de l'importance nationale du secteur riverain.

Le thème général du parc s'énonce comme suit :

Utiliser la beauté et l'esprit du parc riverain pour nous relier à notre histoire commune, à la nature et à nos communautés.

En partenariat avec Patrimoine canadien, le plan préconise un cadre thématique³ reposant sur les trois sous-thèmes suivants :

³ Sir John A. Macdonald Riverfront Park Plan, "Thematic Planning Framework", Cal Martin, 2017.

SOUS-THÈME 1

La rivière des Outaouais porte notre histoire commune et les faits qui nous unissent, s'étendant sur quelque 8 000 ans d'utilisation et d'occupation humaines de ses berges dans la région de la capitale du Canada.

SOUS-THÈME 2

Le parc riverain offre aux résidants et aux visiteurs un accès à la nature.

SOUS-THÈME 3

La beauté et l'esprit du parc riverain inspirent des modes de vie sains.

STRATÉGIES

- En partenariat avec Patrimoine canadien, promouvoir le thème général et les trois sous-thèmes, notamment dans les paysages, les matériaux, le mobilier, les messages et les panneaux, dans le cadre du plan d'interprétation du parc.
- S'appuyer sur le thème général de la rivière, tel qu'il est établi dans la stratégie thématique du parc, qui considère la conservation du patrimoine comme faisant partie du bien-être environnemental et social.
- Collaborer avec Patrimoine canadien pour communiquer aux usagers du parc des expériences, des thèmes et des histoires variées liées aux périodes avant le contact, de contact et après le contact entre les cultures autochtones et européennes.
- Faire participer les collectivités algonquines anishinabées et le public à l'établissement de la toponymie du parc, afin que celle-ci définisse l'identité des lieux et tienne compte de leurs valeurs culturelles, traditionnelles et historiques.

4.2.1.8 INTERPRÉTATION

Des supports d'interprétation fourniront de l'information sur certaines personnes, certains lieux et certains événements, leur rendront hommage et préciseront leur importance.



STRATÉGIES

- Offrir des possibilités d'interprétation s'adressant à différents publics, à différents niveaux d'intérêt et à différentes durées de visite.
- Offrir des possibilités d'interprétation des caractéristiques naturelles patrimoniales.
- Établir des programmes pour joindre les usagers du parc et les navetteurs domicile-travail utilisant la promenade, y compris l'information transmise par appareils mobiles ou portables et les applications de média social.

LIGNES DIRECTRICES

- Suivre les normes de la CCN relatives à l'identité visuelle et à l'image de marque pour la signalisation du parc et les supports d'interprétation.
- Placer des panneaux d'orientation et d'interprétation aux voies d'entrée primaires du parc afin de fournir aux usagers des

options d'information, d'orientation et d'interprétation en ce qui a trait au parc en tout temps.

- Appliquer les principes et lignes directrices du *Plan lumière de la capitale* à l'éclairage des composantes d'interprétation.
- Tenir compte du paysage lors de la conception des équipements et des structures dans le parc.

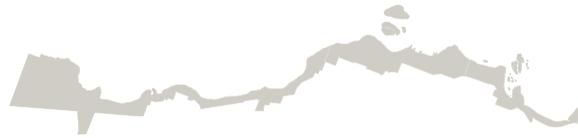
4.2.1.9 ÉDUCATION

Les nombreux atouts naturels, panoramiques, patrimoniaux et archéologiques du parc serviront de base aux stratégies d'éducation et de recherche.



STRATÉGIES

- Maintenir et fournir l'accès aux aires naturalisées et aux habitats naturels valorisés afin de rehausser l'éducation et l'information du public, tout en évitant ou en réduisant au minimum la perturbation des processus naturels.
- Recourir aux meilleures pratiques et aux traditions culturelles afin de communiquer le patrimoine culturel du parc et de la rivière à une gamme de publics.



LIGNES DIRECTRICES

- Collaborer avec Patrimoine canadien pour exiger que la planification et l'aménagement des équipements du parc soient sujets aux plans thématiques et d'interprétation approuvés pour le secteur riverain, et que dans tous les cas, cet aménagement permette des expositions, des panneaux, des publications, des programmes audiovisuels, des publications dans les médias de masse et/ou dans les médias électroniques ou technologiques, des guides pédagogiques, des documents d'interprétation et de communication du patrimoine naturel et des médias d'information.
- Déterminer les partenaires, y compris les Algonquins Anishinabés, Patrimoine canadien, Garde-Rivière des Outaouais, les collectivités et organismes locaux, la Ville d'Ottawa et les établissements d'enseignement, pour l'élaboration et la réalisation de matériel, de méthodes et de services pédagogiques portant sur le parc et ses atouts.

4.2.1.10 ÉLÉMENTS INTERACTIFS

Reconnaître que le jeu et la découverte sont des éléments fondamentaux du bien-être social et physique, et offrir des possibilités de jeu interactif qui stimulent et encouragent la participation d'un public varié et de personnes de tous âges et de toutes capacités.

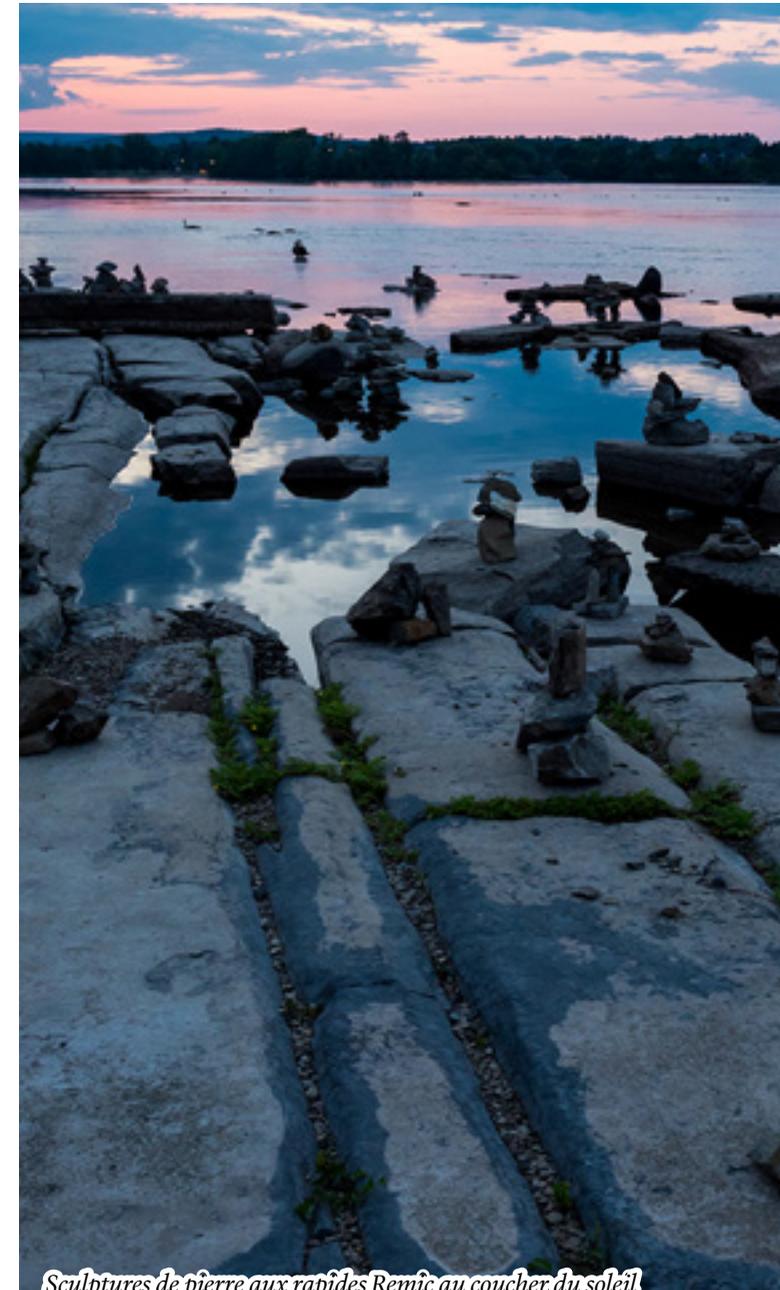
STRATÉGIES

- Répartir dans l'ensemble du parc les possibilités de jeux créatifs et adaptés au contexte qui encouragent les interactions sociales et suscitent une réponse sensorielle, comme les rétroactions visuelles, auditives ou tactiles (p. ex. jeux d'eau, jeux de nature ou installations inspirées du patrimoine).

LIGNES DIRECTRICES

- Concevoir les éléments et installations interactifs sur mesure et en tenant compte du contexte, afin de respecter les thèmes du parc et le caractère du paysage.

- Les éléments interactifs à l'intérieur du parc devraient se distinguer visuellement (en privilégiant les matériaux naturels et un design élégant) et offrir une expérience fonctionnellement différente aux visiteurs de celle que l'on trouve dans les parcs de voisinage.



Sculptures de pierre aux rapides Remic au coucher du soleil

4.2.1.11 INITIATIVES – ÉLÉMENTS CULTURELS

GÉNÉRAL	PARTICIPATION DES ALGONQUINS ANISHINABÉS	LIEUX PATRIMONIAUX	RICHESSES ARCHÉOLOGIQUES	PAYSAGES CULTURELS
<p>Déterminer et documenter la valeur patrimoniale des paysages, des édifices et des ouvrages, en partenariat avec les collectivités algonquines anishinabées, les organismes et les parties prenantes.</p> <p>Conserver le patrimoine du parc grâce à la planification et la gestion collaboratives et préventives.</p> <p>Voir à ce que les nouvelles interventions et le design contemporain respectent et protègent les valeurs patrimoniales du parc.</p> <p>Travailler avec Patrimoine canadien pour communiquer et interpréter le patrimoine du parc par différents moyens et différentes formes, par le mobilier et par l'aménagement paysager du parc.</p> <p>Créer une carte et un guide historiques du corridor fluvial pour les usagers du parc et des sentiers récréatifs.</p> <p>Aménager un réseau d'interprétation constitué de repères, de plaques, de pavillons et de sentiers et de belvédères historiques qui serviront à déterminer et à commémorer des sites, des lieux et des édifices historiques des deux côtés de la rivière.</p> <p>Utiliser, parmi l'éventail de supports d'interprétation, la meilleure méthode pour communiquer le thème, comme des sculptures, des terrains de jeux thématiques, des panneaux et des applications.</p>	<p>Mettre en œuvre toutes les mesures suivantes en collaboration avec les collectivités algonquines anishinabées de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi :</p> <p>Déterminer les endroits du parc qui revêtent une importance particulière pour ces deux collectivités.</p> <p>Déterminer les endroits et les méthodes qui communiquent la culture, l'histoire et les valeurs des Algonquins Anishinabés à l'intérieur du parc.</p> <p>Intégrer la terminologie algonquine anishinabée dans l'interprétation, la toponymie et la signalisation (d'orientation ou autre) du parc.</p> <p>Déterminer les possibilités d'intégrer les systèmes de connaissances naturelles et scientifiques des Algonquins Anishinabés dans les activités de gestion du parc.</p> <p>Aider à la planification du rétablissement dans le parc de la flore et de la faune indigènes d'importance culturelle pour les Algonquins Anishinabés et qui sont aussi résilientes au changement climatique.</p>	<p>Appliquer les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux historiques au Canada à la gestion des lieux patrimoniaux du parc.</p> <p>Trouver des usages aux édifices et ouvrages patrimoniaux qui permettent de les conserver, qui sont compatibles avec leur caractère patrimonial et qui rehaussent l'appréciation de leur valeur patrimoniale par le public.</p> 	<p>Assurer la protection et la gestion des richesses archéologiques en conformité avec les lois et politiques fédérales.</p> <p>Prendre en considération la géologie et la géomorphologie dans l'interprétation du milieu naturel, de la culture et de l'histoire, afin de mieux faire comprendre au public l'utilisation et l'occupation du sol au cours des périodes préeuropéenne et historique dans la région de la capitale.</p> <p>Élaborer un plan de gestion pour protéger les sites archéologiques situés sur la berge contre l'érosion et éviter leur perte irréversible.</p> 	<p>Appliquer les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux historiques au Canada à la gestion des paysages culturels du parc.</p> <p>Élaborer un énoncé de l'importance du paysage culturel de la promenade de l'Outaouais conçue dans les années 1960, qui pourra être utilisé pour guider les interventions futures.</p> <p>Appliquer des traitements végétaux indigènes en tenant compte du contexte aux paysages associés aux sites et éléments patrimoniaux du parc.</p> <p>Élaborer pour le mobilier, les rambardes, la signalisation, l'éclairage et les autres éléments du paysage des normes de design qui tiennent compte du paysage culturel du parc.</p> <p>Protéger et intégrer, là où cela est possible, les éléments du paysage existants qui formaient le design des années 1960 de la promenade de l'Outaouais.</p> 



MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Collaborer avec Patrimoine canadien dans ses efforts pour mettre en œuvre le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* (2008) pour le parc riverain.

Installer les monuments commémoratifs de telle sorte qu'ils servent de points d'intérêt et de lieux de rassemblement à l'intérieur du parc et en soutiennent l'usage quotidien.



ART PUBLIC

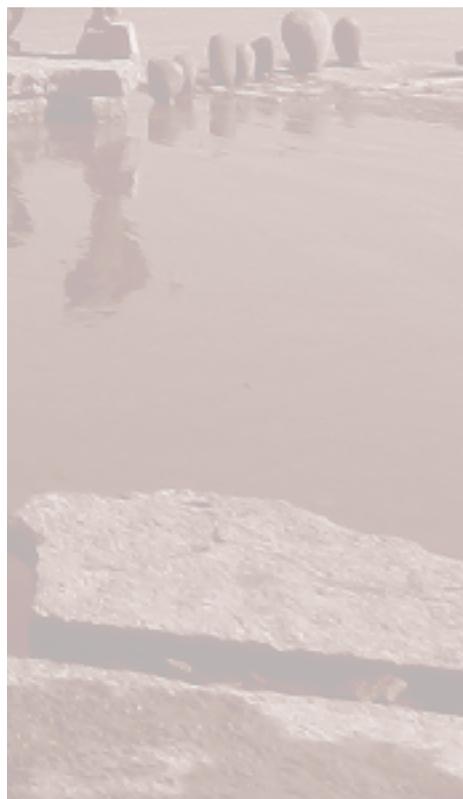
Élaborer un programme d'art public, y compris des programmes de commémoration et d'interprétation qui donneront aux artistes la possibilité d'exposer leurs œuvres le long du corridor fluvial.



CADRE THÉMATIQUE

Appliquer le cadre thématique en collaboration avec Patrimoine canadien, les collectivités algonquines anishinabées et d'autres parties prenantes pour la mise en place des équipements et installations du parc.

Travailler avec les collectivités algonquines anishinabées et le public à élaborer les critères et un processus d'évaluation en vue de trouver un nouveau nom pour le parc.



INTERPRÉTATION

Aider Patrimoine canadien et d'autres intervenants à élaborer un plan d'interprétation pour le parc, y compris les programmes, les médias et la recherche.

Élaborer des stratégies et des lignes directrices pour l'interprétation et la présentation des éléments culturels et patrimoniaux, y compris les technologies, la recherche et la formation, et veiller à ce que les lignes directrices soient appropriées et durables dans le contexte social.



ÉDUCATION

Examiner et encourager les façons les plus efficaces de promouvoir les usages récréatifs actifs et les événements spéciaux dans le parc.

Examiner avec Patrimoine canadien les possibilités d'interprétation des caractéristiques environnementales et culturelles qui montrent la variété des espèces présentes, la qualité de l'eau, les caractéristiques particulières du secteur et les fonctions écologiques rendues par les milieux naturels et riverains.



4.2.2 ÉVÈNEMENTS ET PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS

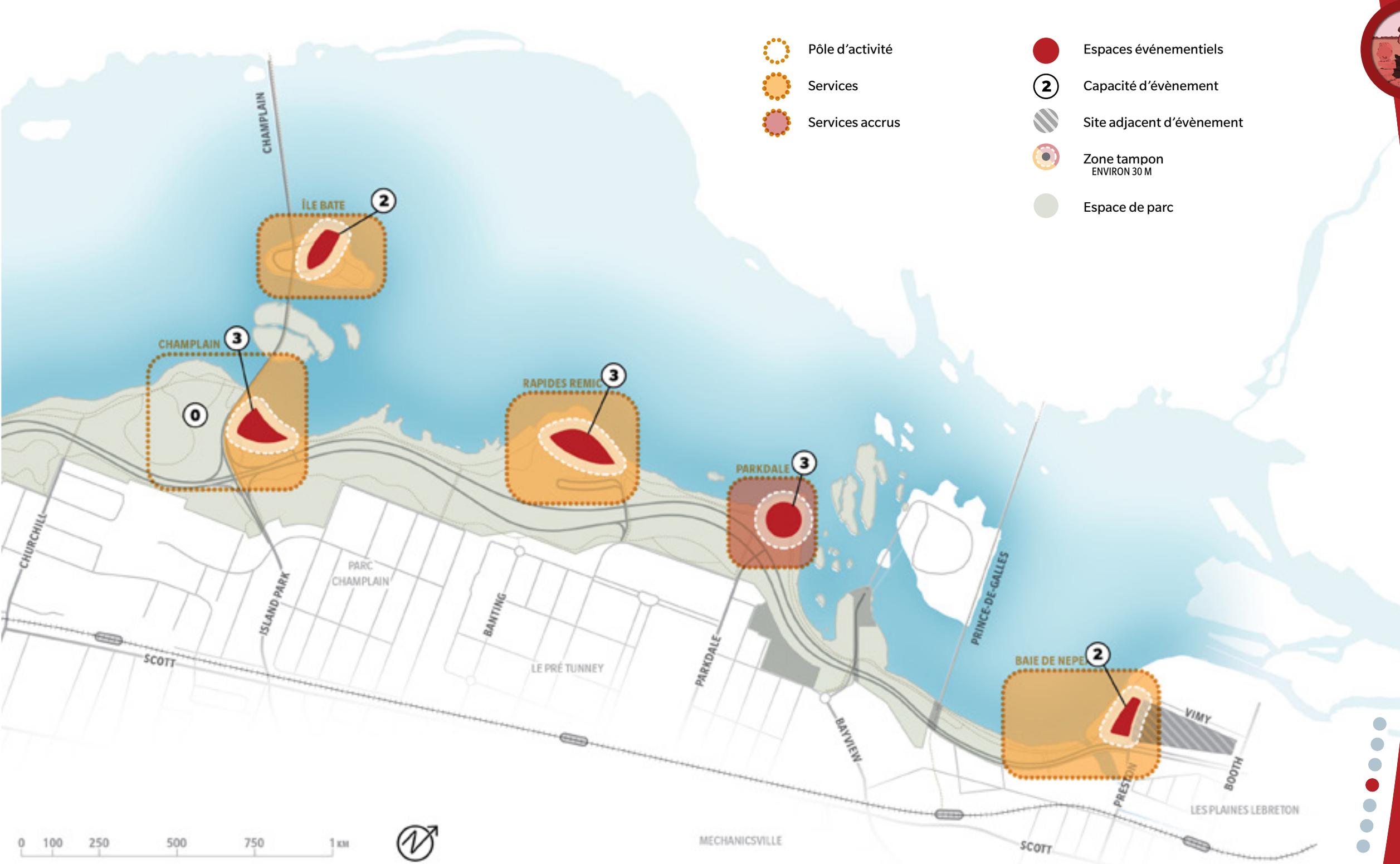
Rehausser l'expérience des visiteurs en offrant des espaces pour des événements programmés, ainsi que les équipements publics connexes, dans ces espaces et dans l'ensemble du parc, pour la commodité et l'agrément des visiteurs lors de leur passage.

PLAN D'ACTION

- Intégrer de l'art public et des attraits culturels innovateurs dans l'ensemble du parc.
- Assurer un équilibre et un mélange raisonnables d'espaces de parc, dont des espaces verts qui se prêtent aussi à la détente et aux loisirs passifs.
- Offrir un accès universel aux équipements publics du parc, dans la mesure du possible.
- Prévoir des équipements appropriés à l'échelle et une utilisation du parc toute l'année, afin de rehausser l'expérience des visiteurs.
- Soutenir des services commerciaux liés au parc, en particulier près des espaces événementiels ou dans ceux-ci, afin de soutenir la viabilité économique.

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS





- Pôle d'activité
- Services
- Services accrus

- Espaces événementiels
- Capacité d'évènement
- Site adjacent d'évènement
- Zone tampon ENVIRON 30 M
- Espace de parc

CONTEXTE

La CCN cherche à mettre en valeur le secteur riverain pour qu'il combine des espaces animés et des aires de loisirs attrayants et offrant une destination sûre et agréable. La présente section recommande des stratégies pour guider la protection, l'amélioration et la création d'espaces publics de récréation, d'évènements et de détente. Sept aires principales correspondant à différents types et niveaux de récréation sont proposées à des pôles offrant diverses possibilités de récréation, d'éducation et d'expérience pour des intérêts et des capacités variés.

Les sites accueilleront des évènements programmés et des activités de loisirs de différentes façons, les éléments et les aménagements de chaque endroit tirant parti des caractéristiques particulières des lieux, de leur environnement, de leur dimension et de leur accès. Les espaces programmables seront dotés d'installations et équipements publics, comme des toilettes, des aires de repos, des fontaines à boire et des services commerciaux liés au parc, de dimensions appropriées. Les autres espaces du parc comprendront des sentiers, des espaces naturels tranquilles et des possibilités de loisirs informels et non programmés. Tout l'aménagement du parc mettra en pratique les principes de planification, d'amélioration et de gestion durables, la CCN étant déterminée à aménager et à gérer les actifs de la capitale d'une manière responsable sur les plans environnemental, social et économique.

La nature et l'intensité potentielles des pôles tiennent compte de l'échelle d'envergure et d'intensité des rassemblements publics, des conditions environnementales des sites, de la facilité d'accès par tous les modes de déplacement et de stationnement ainsi que de la proximité des quartiers. Les évènements sur les sites doivent tenir compte du contexte et être respectueux de l'environnement immédiat.

Les approches de design retenues pour les équipements publics, utilisant des éléments favorisant l'efficacité énergétique et la résilience et respectant la durabilité de l'environnement, aideront à améliorer l'expérience des visiteurs et à générer un sens du lieu pour le parc.

La présente section couvre les aspects suivants :

- espaces événementiels
- zones tampons
- espaces de parc
- pôles d'activités
- services
- efficacité énergétique et gestion durable des sites

La présente section a pour but de guider la création, la conception et la gestion des espaces programmables ainsi que des espaces de loisirs publics, tout en réduisant l'impact des autres caractéristiques et fonctions importantes du parc riverain.

4.2.2.1 ESPACES ÉVÉNEMENTIELS

Des espaces événementiels seront conçus de manière à amener des gens au parc.

STRATÉGIES

- Miser sur les systèmes de mobilité active et le transport public.
- Concevoir les sites d'évènements pour qu'ils soient souples et adaptables à des usages programmés temporaires ou réguliers et à des usages non programmés.
- Fournir des services, des installations, des équipements et du matériel permanents qui conviennent au contexte, à la vocation et à la capacité de support des sites.
- Respecter la capacité de support des sites en termes d'envergure, de sensibilité environnementale, d'emplacement et de délai de rétablissement, selon le type de surface.
- Localiser les sentiers et les places publiques en relation aux espaces événementiels, afin de faciliter les opérations de montage et de démantèlement.

- Veiller à ce que le montage des installations et des services des évènements préserve les vues panoramiques.
- Voir à ce que les usages accessoires requis pour les évènements internationaux et de la capitale qui nécessitent la fermeture de la promenade n'aient pas d'impact négatif sur les fonctions normales du parc.



LIGNES DIRECTRICES

- L'envergure et l'intensité des évènements aux sites programmables du parc seront guidées par les considérations suivantes :
 - la dimension du site
 - la proximité des services de transport en commun, les aires de stationnement, les accès pour les piétons et les cyclistes et l'accès en voiture
 - la capacité environnementale pour accueillir en toute sécurité les niveaux d'évènement proposés;
 - un environnement agréable et sûr pour les usagers, un espace tranquille, de l'ombre et une protection contre la pluie ou la neige
 - des toilettes adéquates

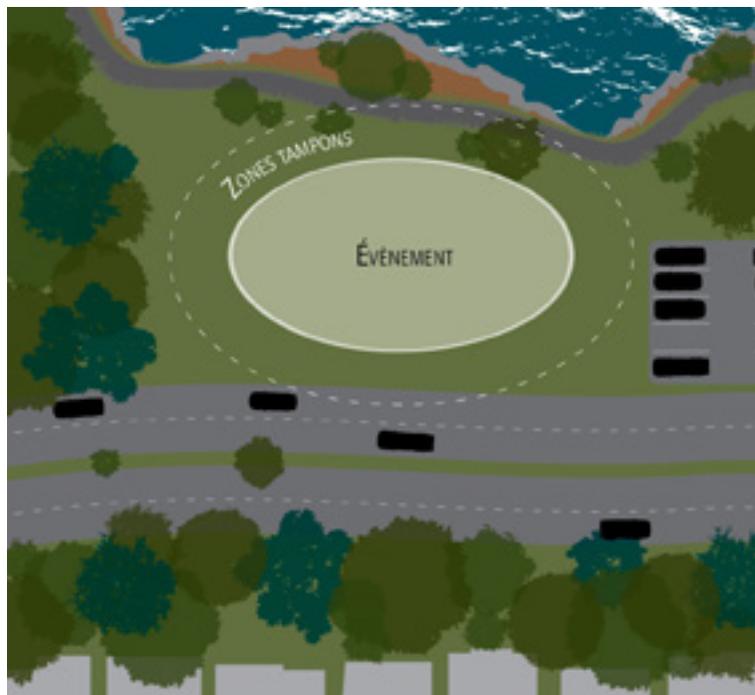


- l'accessibilité universelle
- l'équilibre entre les périodes de contrôle d'accès lié aux événements et les périodes de libre accès
- un intervalle de temps suffisant entre les événements afin de permettre un usage libre et ouvert du terrain, après son rétablissement
- une superficie maximale des sites accueillant des événements, selon les niveaux d'intensité des sites, tel qu'expliqué au chapitre 7
- l'établissement d'un plan détaillé des aires d'entreposage, indiquant les espaces d'entreposage de matériel et de stationnement des remorques
- l'installation du matériel, des aires d'entreposage et de l'éclairage à l'écart des communautés avoisinantes.

4.2.2.2 ZONES TAMPONS
Des zones tampons protégeront le milieu naturel et les quartiers voisins de l'impact des événements publics et des activités se déroulant dans le parc.

STRATÉGIES

- Protéger les caractéristiques écologiques fragiles contre les dommages que pourraient causer les événements et les activités temporaires.
- Atténuer les intrusions visuelles, sonores et physiques dans les habitats naturels fragiles et les aires culturelles et de détente.



4.2.2.3 ESPACE DE PARC
Le parc comprendra des espaces pour des usages de loisirs calmes.



STRATÉGIES

- Garder les aires sans programmation accessibles au public pour la tenue d'activités récréatives de faible impact.
 - Tenir compte de la proximité des aires de stationnement, des stations de train léger sur rail, des pôles d'animation et des quartiers résidentiels voisins, pour prendre en compte les usages passifs.
 - Voir à ce que les pôles d'activités puissent accueillir des usages publics non programmés lorsqu'ils ne servent pas pour des événements programmés.
 - Assurer un équilibre entre les moments où l'accès est contrôlé pour les rassemblements ou événements organisés et les moments laissés à l'usage spontané ou quotidien.

LIGNES DIRECTRICES

- Voir à ce que les palissades, les clôtures, les barrières et les autres dispositifs de contrôle des foules n'entravent pas l'accès aux aires publiques et aux caractéristiques environnementales voisines, la circulation à l'intérieur de celles-ci ou la jouissance de celles-ci.
- Maintenir l'accès public et l'usage spontané des terrains riverains lors du montage, de la tenue et du démantèlement des événements.
- Voir à ce que le réseau de transport actif reste fluide lors des événements, sauf si l'évènement a lieu sur le sentier ou la promenade.

4.2.2.4 PÔLES D'ACTIVITÉS
Les pôles d'activités offriront différents types d'expérience dans le parc et seront situés et desservis de manière appropriée.



STRATÉGIES

- Offrir un choix d'interactions avec le milieu naturel, allant de la contemplation aux activités nautiques.
- Regrouper les services et les installations dans les pôles d'activités et autour de ceux-ci.



- Offrir des services commerciaux à des endroits appropriés en ce qui concerne l'échelle, l'achalandage et l'empreinte des installations et quant à leurs opérations.
- Accueillir les activités liées à la rivière, et notamment les activités récréatives, dans les pôles d'activité et dans des bâtiments et, là où cela est possible et approprié, prévoir des usages commerciaux liés au parc.

LIGNES DIRECTRICES

- Différencier les éléments des pôles d'activités, s'il y a lieu, en utilisant l'espace et des murets ajourés ou continus (p. ex. des clôtures ou des bacs à plantes).

4.2.2.5 SERVICES

Les services seront fournis aux usagers du parc de manière à rehausser les expériences dans le parc et ses caractéristiques naturelles et esthétiques.



STRATÉGIES

- Voir à ce que les usages commerciaux permis respectent et soutiennent le caractère et le thème des sites, le niveau de circulation souhaité et la présence d'installations dans le parc.
- Examiner les possibilités de partenariats en ce qui a trait à la prestation de services.
- Voir à ce que les services soient d'accès universel et ouverts à tous les membres du public, autant que faire se peut.

- Encourager les partenariats du secteur privé offrant des services de location et de réparation d'équipements de loisirs toute l'année à l'intérieur du parc.
- Voir à ce qu'il y ait différents usages commerciaux reliés au parc.
- Offrir des services saisonniers tels que des camions-restaurants, des services de réparation mobiles, autant que faire se peut.
- Mettre en place les installations de façon à :
 - être aussi souple que possible, afin de pouvoir répondre aux besoins et aux désirs changeants;
 - ne pas compromettre l'expérience des usagers ou la qualité visuelle des lieux;
 - ne pas occuper les endroits destinés à être des espaces publics ouverts;
 - intégrer l'architecture des installations temporaires ou permanentes avec leurs alentours;
 - préserver les caractéristiques naturelles.

4.2.2.6 MISSIONS DIPLOMATIQUES

Les missions diplomatiques peuvent être situées sur des terrains voisins du parc ou y étant adjacents, en conformité avec les fonctions politiques de la capitale, selon les affectations des terrains établies dans le *Plan directeur des terrains urbains de la capitale* (2015).

STRATÉGIES

- Ne pas permettre que des missions diplomatiques occupent les terrains du parc riverain.
- Respecter les plans et politiques applicables du gouvernement fédéral et de la CCN lors du choix de l'emplacement des missions diplomatiques sur des terrains adjacents au parc riverain.
- Respecter la sensibilité ainsi que les exigences de sécurité et de sûreté des missions diplomatiques lors de l'élaboration et de

la mise en œuvre des stratégies relatives à la végétation et aux zones tampons entre la ville et le parc riverain.

- Interdire l'accès direct à la promenade par véhicule.

4.2.2.7 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GESTION DURABLE DU SITE

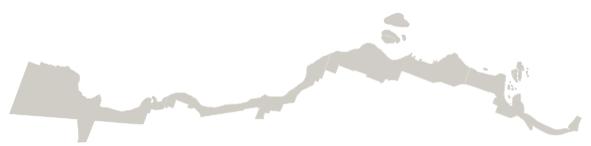
La gestion du site respectera l'environnement et sera économiquement responsable.

STRATÉGIES

- Appliquer une approche d'aménagement qui respecte et complète le milieu naturel d'une façon qui maintienne ou rehausse la qualité de l'environnement.
- Voir à ce que les solutions de design proposées soient fiables à long terme et soutenables économiquement.
- Voir à ce que les plans et designs d'édifice proposés prévoient des niveaux élevés d'efficacité énergétique.

LIGNES DIRECTRICES

- Utiliser dans les constructions des matériaux assortis à ceux des sites patrimoniaux avoisinants, naturels ou bâtis, comme la brique, la pierre, le cuivre et le bois, le cas échéant.
- Recourir, dans la mesure du possible, à un design écologiquement durable, y compris l'orientation des édifices, pour assurer la pénétration de la lumière naturelle et la ventilation. Privilégier les appareils à faible consommation d'eau et d'énergie, les espèces de plantes indigènes, les matériaux de chaussées perméables, les toitures végétales et la production d'énergie de remplacement.
- Recourir à des matériaux locaux, au recyclage et à des technologies innovatrices pour la conservation de l'énergie et la gestion des déchets.
- Appliquer les principes de design favorable aux oiseaux, lorsque cela est approprié et possible.



4.2.2.8 INITIATIVES – ÉVÈNEMENTS ET PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS

ESPACES ÉVÈNEMENTIELS	ZONES TAMPONS	ESPACES DE PARC	PÔLES D'ACTIVITÉS	SERVICES	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GESTION DURABLE DU SITE
<p>Diriger les activités organisées vers les sites appropriés, selon le chapitre 7.</p> <p>Utiliser les aires de stationnement pour répondre aux besoins de l'organisation d'évènements, notamment de logistique et d'entreposage.</p> <p>Respecter les périodes de rétablissement des sites entre les évènements, et limiter le nombre d'évènements qui se répètent au cours d'une saison.</p> <p>Varié l'emplacement et le montage des évènements afin d'éviter la surutilisation des lieux.</p> <p>Exiger des organisateurs d'évènements qu'ils fournissent des équipements favorisant les déplacements à vélo (comme des installations de stationnement pour vélos sûres et des casiers à vélos).</p> <p>Concevoir les sentiers pour faciliter les opérations lors des périodes de montage et de démantèlement, de manière à ce que les véhicules et la machinerie n'aient pas à circuler sur les surfaces gazonnées ou meubles.</p> <p>Disposer les installations d'une façon qui protège la végétation, y compris les systèmes racinaires.</p> <p>Maintenir une zone tampon d'au moins 15 mètres entre les aires d'activités et les milieux naturels.</p> <p>Prévoir des surfaces revêtues de matériaux durs pour les espaces accueillant des évènements fréquents et de grande intensité.</p> <p>Travailler avec la Ville d'Ottawa et d'autres parties prenantes à encourager le stationnement hors rue à proximité du parc afin de répondre aux besoins d'appoint en matière de stationnement.</p>	<p>Conserver les activités spontanées et les activités organisées d'intensité plus élevée dans les endroits éloignés des éléments environnementaux et habitats essentiels.</p> <p>Aménager les installations temporaires et permanentes de façon à protéger les différents types de végétation et d'habitats.</p> 	<p>Assurer un équilibre entre les moments où l'accès est contrôlé pour les rassemblements ou évènements organisés et les moments laissés à l'usage spontané ou quotidien.</p> 	<p>Concevoir des espaces extérieurs complémentaires aux constructions.</p> 	<p>Offrir aux usagers du parc des services adéquats (p. ex. électricité, eau, entretien des sites) à un niveau qui convient à leurs besoins.</p> <p>Élaborer des plans de gestion et d'entretien propres à chaque pôle d'activités.</p> <p>Soutenir et accueillir les efforts communautaires et bénévoles qui aident à l'entretien et à l'amélioration des équipements et des installations du parc.</p> 	<p>Concevoir les pôles en réduisant le plus possible leur empreinte écologique.</p> <p>Appliquer des directives pour promouvoir l'efficacité énergétique et le développement durable.</p> <p>Mettre sur pied des projets de démonstration dans l'ensemble du parc, où cela est pertinent.</p> 



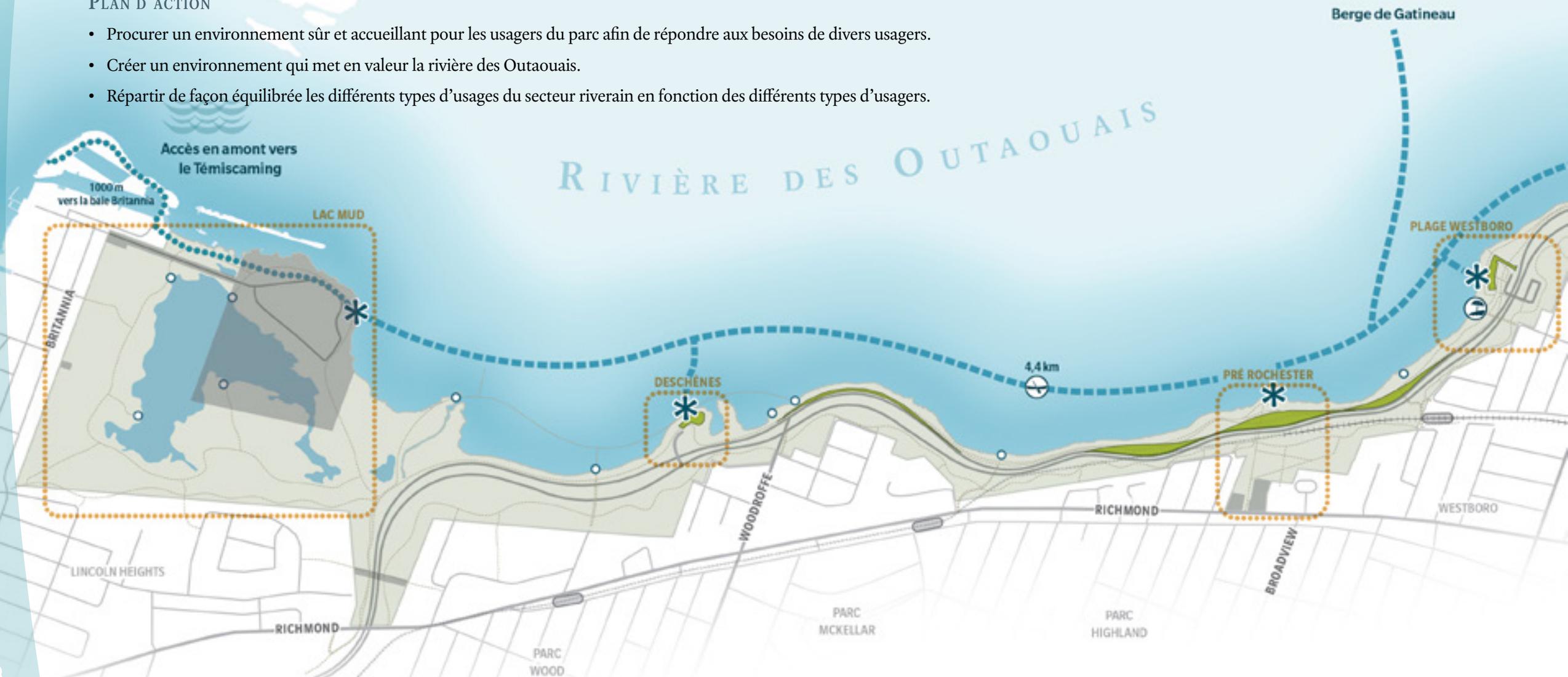
4.3 EXPÉRIENCE EN SECTEUR RIVERAIN

4.3.1 AMÉLIORATION DU SECTEUR RIVERAIN

Améliorer l'interaction des usagers avec la rivière des Outaouais en créant de nouveaux lieux d'intérêt en rive.

PLAN D'ACTION

- Procurer un environnement sûr et accueillant pour les usagers du parc afin de répondre aux besoins de divers usagers.
- Créer un environnement qui met en valeur la rivière des Outaouais.
- Répartir de façon équilibrée les différents types d'usages du secteur riverain en fonction des différents types d'usagers.





CONTEXTE

Les politiques relatives à l'aménagement du secteur riverain ont pour objectif d'améliorer l'interaction des usagers avec la rivière des Outaouais grâce à la création de nouveaux lieux et éléments d'intérêt en rive et à la mise en œuvre de l'accès universel aux endroits appropriés. En même temps, le contact avec la rivière aidera à sensibiliser les gens à l'importance des terrains riverains en tant que biens collectifs et à celle de la qualité de l'eau et de l'environnement.

La présente section du plan examine la façon dont le parc peut être aménagé pour enrichir l'expérience des gens en ce qui concerne la rivière des Outaouais, grâce aux composantes suivantes :

- aménagement de lieux d'intérêt
- diversité des expériences en secteur riverain
- possibilités d'accéder à l'eau et d'interagir avec elle
- utilisation du secteur riverain comme voie d'eau



Une petite baie de la berge sud de la rivière

4.3.1.1 AMÉNAGEMENT DE LIEUX D'INTÉRÊT

La CCN adoptera une approche d'aménagement de lieux d'intérêt en concevant des endroits animés et distincts, conviviaux, accessibles et propices à la marche dans l'ensemble du parc.



STRATÉGIES

- Récupérer l'espace mal utilisé, comme les aires de stationnement existantes ou les pelouses inutilisées, pour créer de nouveaux lieux riverains axés sur les gens.
- Créer de nouveaux lieux séparés des sentiers, où les gens peuvent s'arrêter, se détendre et profiter du lieu.
- Offrir des accès et des liens vers les pôles, les sentiers et la rive à partir des routes, des trottoirs, des stations de transport en commun et du train léger sur rail à des endroits qui maximisent les vues et réduisent les conflits.
- Voir à ce que les pôles, les sentiers et la rive soient, dans la mesure du possible, d'accès universel.

4.3.1.2 DIVERSITÉ DU SECTEUR RIVERAIN

L'établissement de nouveaux liens et l'amélioration des liens existants avec les quartiers voisins ainsi que l'offre d'une variété d'usages et d'activités rehausseront le caractère diversifié du parc riverain.

STRATÉGIES

- Créer des installations riveraines uniques et appropriées au contexte qui permettent aux visiteurs d'accéder physiquement ou visuellement au bord de l'eau, comme il est décrit ci-dessous.

PROMENADES DE BOIS

LIGNES DIRECTRICES

- Inclure dans le design des mains courantes et des bordures.
- Établir la pente des rampes (pour monter et descendre du trottoir flottant) selon les normes fédérales et provinciales en matière d'accessibilité.

RAMPES DE MISE À L'EAU ET QUAIS

LIGNES DIRECTRICES

- Mettre, si possible, à la disposition des plaisanciers qui entrent à l'eau ou qui en sortent, des postes de nettoyage des embarcations et de l'équipement avant que ceux-ci ne viennent en contact avec l'eau, afin de prévenir la propagation des espèces envahissantes.
- Utiliser des surfaces de quai munies de grilles ou d'autres ouvertures afin de permettre le plus possible la pénétration de la lumière pour les espèces aquatiques.

PLAGES

LIGNES DIRECTRICES

- Pour l'ajout de sable, utiliser la granulométrie la plus grossière afin d'obtenir la plus grande stabilité.

- Ne pas ajouter de sable là où il détruirait l'habitat du poisson ou de la faune ou la végétation protégée.
- Veiller à ce que tout le sable soit isolé au-dessus de la ligne des hautes eaux, afin d'éviter qu'il ne soit lessivé par l'eau.
- Éviter les endroits qui sont importants pour les espèces en péril.

EMMARCHEMENTS

LIGNES DIRECTRICES

- Préserver la végétation et rétablir celle qui a été perturbée lors de travaux de construction.
- Mettre en œuvre les techniques de bio-ingénierie lors de la construction ou de l'installation des escaliers.

BELVÈDÈRES/TOURS D'OBSERVATION

LIGNES DIRECTRICES

- Intégrer de manière adéquate la tour à ses environs afin de réduire ses impacts sur les vues depuis d'autres points d'observation.
- Concevoir la tour afin d'atténuer les facteurs climatiques, i.e., le vent et la pluie.
- Assurer l'accessibilité à la plateforme d'observation.



4.3.1.3 INTERACTION AVEC L'EAU

Atteindre un équilibre entre l'usage récréatif et le caractère de la rive lors de l'examen des possibilités d'interaction avec l'eau.



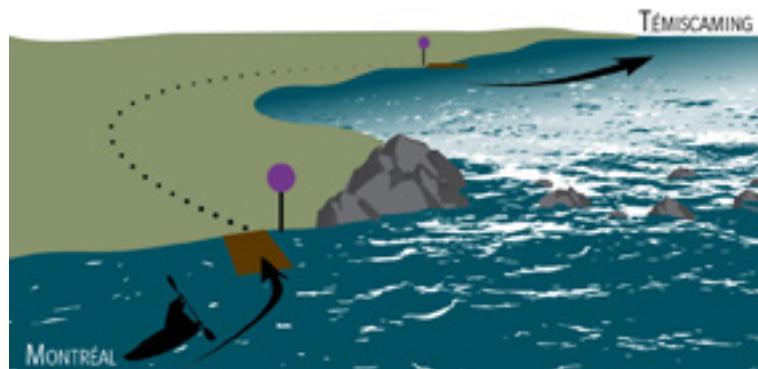
STRATÉGIES

- Voir à ce que les possibilités d'accès à l'eau répondent aux lignes directrices concernant l'accessibilité universelle, dans la mesure du possible.
- Voir à ce que les possibilités d'accès à l'eau soient équitables pour une gamme d'utilisateurs et d'activités et soient réparties uniformément dans l'ensemble du corridor.
- Voir à ce que le public puisse jouir de la rive en toute sécurité toute l'année.
- Situer et concevoir les points d'accès à l'eau de manière à éviter ou à réduire les impacts sur l'environnement.



4.3.1.4 SENTIER RIVERAIN

Le sentier riverain sera conçu pour rehausser l'expérience et la jouissance des lieux de manière sûre et pratique et pour mettre en valeur les possibilités de loisirs liés à l'eau.



STRATÉGIES

- Permettre uniquement aux embarcations non motorisées d'accéder à la rivière à l'intérieur du parc, à l'exception des embarcations de secours ou d'accompagnement.
- Aménager une série de points de mise à l'eau et de sortie de l'eau en amont et en aval des sections de rapides afin de permettre aux pagayeurs en eau calme de monter et de descendre la rivière et aux pagayeurs en eau vive d'accéder aux rapides.
- Offrir des possibilités à tous les niveaux d'expérience et de capacité en matière de pratique du canot et du kayak, si possible.



Canoës et kayaks sur la rivière des Outaouais



4.3.1.5 INITIATIVES – AMÉLIORATION DU SECTEUR RIVERAIN

GÉNÉRAL	AMÉNAGEMENT DE LIEUX D'INTÉRÊT	DIVERSITÉ DU SECTEUR RIVERAIN	INTERACTION AVEC L'EAU	SENTIER RIVERAIN
<p>Réduire l'impact sur le milieu naturel lors de la conception des sites et des accès à ceux-ci.</p>	<p>Établir des normes de gestion afin de maintenir des niveaux appropriés de propreté et d'entretien de l'infrastructure et des équipements.</p>	<p>Respecter les lois pertinentes et les exigences environnementales relatives aux installations riveraines, comme les promenades de bois, les rampes de mise à l'eau et les plages.</p>	<p>Examiner les possibilités créatives d'encourager la connaissance de la rivière et de l'environnement du parc grâce à des éléments d'interprétation ou à l'architecture du paysage.</p>	<p>Déterminer les points d'accès à la rivière selon les types d'usagers et les usages appropriés.</p>
	<p>Prendre en compte l'importance du confort lors de la conception des aires de repos.</p>	<p>Concevoir des postes de nettoyage des embarcations pour capturer l'eau et l'éliminer en toute sécurité, et empêcher qu'elle ne se déverse dans la rivière ou dans des égouts pluviaux qui se déversent dans la rivière.</p>	<p>Programmer des usages actifs et calmes de la rivière et de la rive.</p>	<p>Prévoir les besoins en matière de sécurité, comme des panneaux d'avertissement et des bouées de sauvetage, s'il y a lieu.</p>
			<p>Indiquer les portages et les parcours historiques et actuels en consultation avec les parties prenantes en la matière.</p> <p>Communiquer les règlements au public de différentes façons, tout en visant à limiter le nombre de panneaux d'information.</p>	



4.3.2 VUES ET PERSPECTIVES

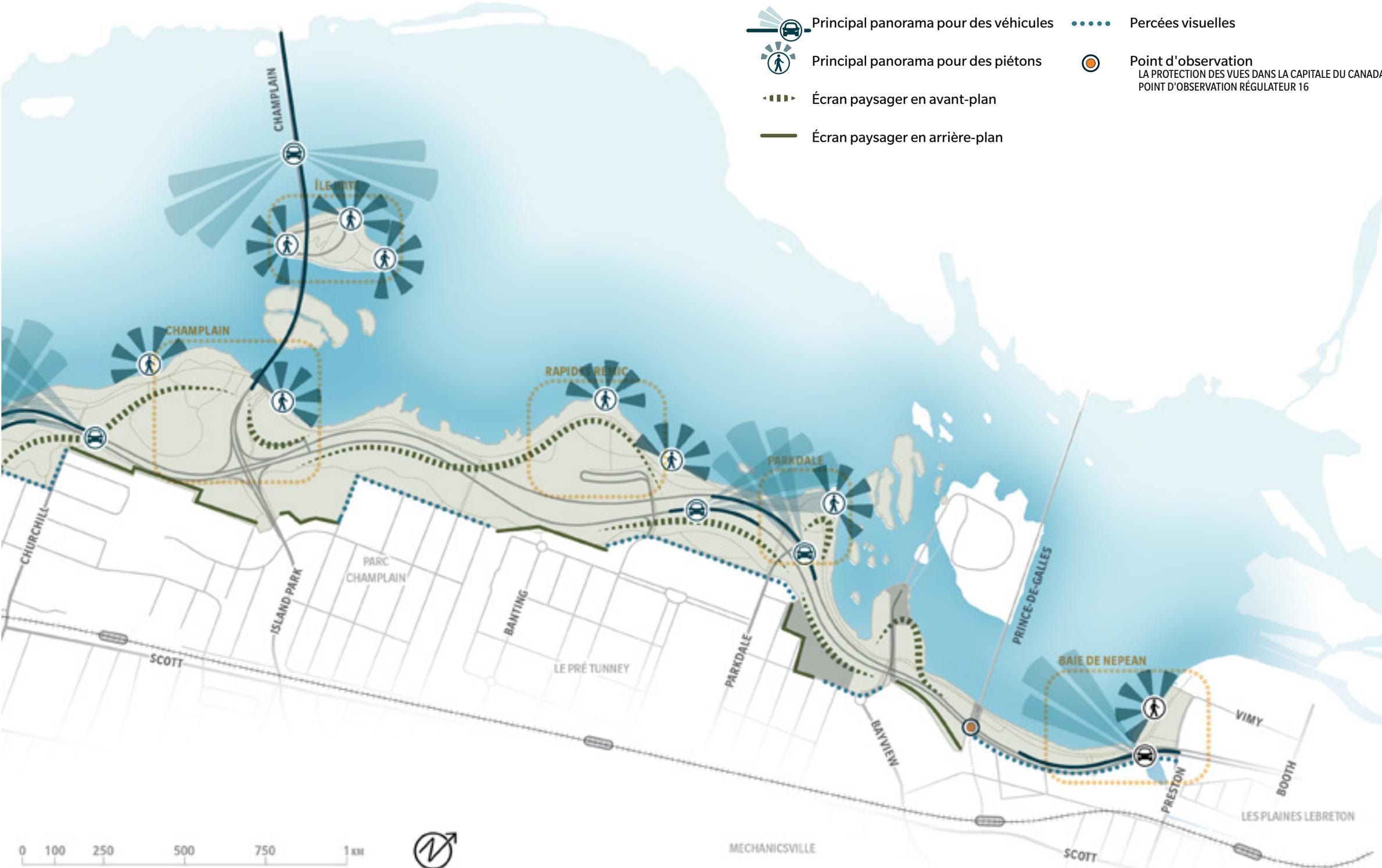
Concevoir le parc riverain pour mettre en évidence son caractère intrinsèque et sa beauté pittoresque.

PLAN D'ACTION

- Voir à ce que l'amélioration du parc riverain soutienne la conservation des vues panoramiques de la rivière et au-delà.
- Maintenir et améliorer le caractère visuel du paysage à partir des sentiers, par le biais de partenariats et d'une variété d'approches.
- Aménager de nouveaux points de vue sur les terrains riverains dans le cadre de l'aménagement de nouveaux corridors de découverte de la capitale.

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS





CONTEXTE

L'espace vert en bordure la rivière et les vues au-delà de celui-ci offrent certaines des scènes naturelles les plus spectaculaires dans la capitale. Le document de 2005 intitulé Ottawa River Parkway Corridor Visual Assessment Report a révélé que le corridor présente une bonne qualité visuelle, mais que ce sont les vues panoramiques le long du corridor qui ont la plus grande valeur. Un des objectifs du plan consiste à maximiser les avantages de l'emplacement au bord de la rivière des Outaouais en renforçant les vues principales vers la rivière et à partir de la rivière ainsi que vers la colline du Parlement, afin de rehausser l'expérience des visiteurs. Les abords de la promenade devraient présenter un aspect naturel, avec des formes courbes et fluides, de la végétation indigène et aires boisées qui équilibrent le besoin d'une grande qualité visuelle avec la variété, des vues attrayantes et une définition spatiale marquée.

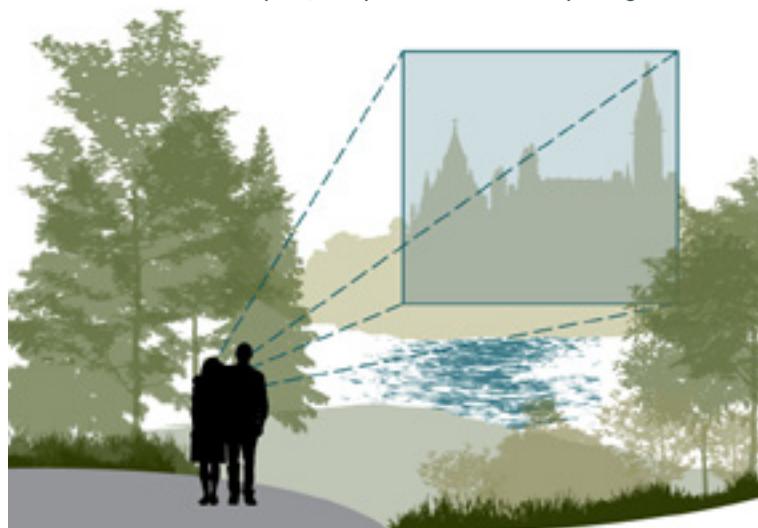
Le plan présente des stratégies pour les éléments suivants :

- principaux panoramas
- esthétique naturelle
- expériences de vues dynamiques
- percées visuelles
- écrans visuels

Les politiques relatives aux vues et aux perspectives ont pour objet de rehausser la qualité visuelle, le caractère et l'importance de la capitale par la préservation et l'amélioration des vues valorisées par le public dans le corridor.

4.3.2.1 PRINCIPAUX PANORAMAS

Les vues vers les points d'intérêt et les caractéristiques naturelles emblématiques (comme la colline du Parlement, les collines de la Gatineau, les rapides et les sites historiques), en particulier, seront protégées.

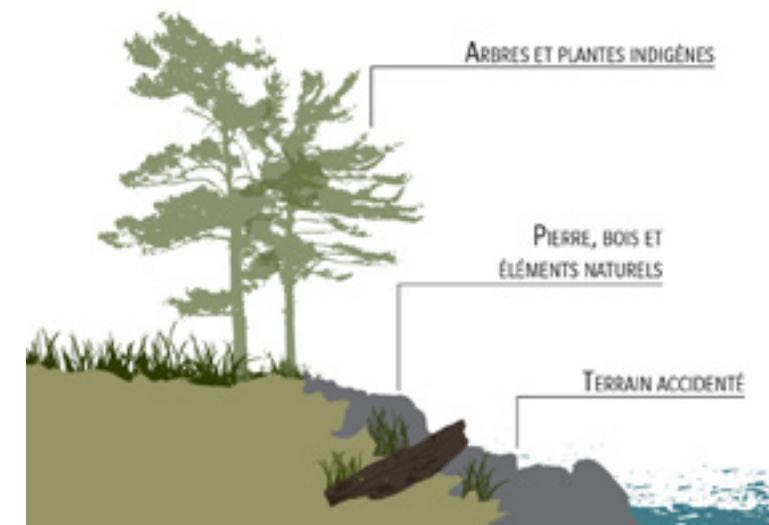


STRATÉGIES

- Améliorer les principales vues en encadrant le point focal et en préservant un champ visuel ouvert.
- Considérer tous les éléments naturels et bâtis à l'intérieur du cadre d'une vue comme faisant partie de celle-ci, et voir à ce qu'ils contribuent à la qualité visuelle globale.
- Offrir une grande qualité d'expérience aux points d'observation grâce au design des éléments et des bancs.
- Voir à ce que les vues ne soient pas obstruées par de la végétation, des constructions ou des installations temporaires.
- Établir et mettre en œuvre une stratégie d'entretien et d'élagage permettant de conserver les principales vues.

4.3.2.2 ESTHÉTIQUE NATURELLE

L'esthétique naturelle du corridor riverain contribuera à son caractère et à sa beauté pittoresque.



STRATÉGIES

- Préserver le long de la promenade des endroits qui présentent des conditions de grande qualité et chercher à reproduire leur caractère et leur diversité dans les endroits qui ont été perturbés par les activités humaines.
- Promouvoir un design qui recourt à des formes curvilignes, irrégulières et organiques ainsi qu'à des matériaux naturels comme le bois et la pierre.

4.3.2.3 EXPÉRIENCES DE VUES DYNAMIQUES

Envisager de présenter les vues dynamiques de façon séquentielle, en plus de l'expérience particulière qu'offre chacune.

STRATÉGIES

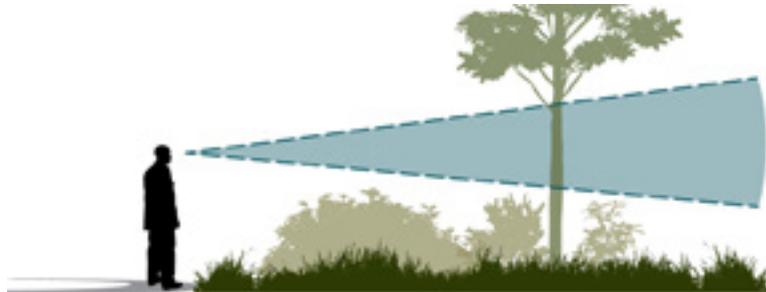
- Équilibrer l'expérience visuelle des différents usagers, en voyant à ce que les modifications faites à une fin ne compromettent pas les vues des autres.
- Assurer une diversité d'expériences spatiales, par une conception d'ensemble qui équilibre les terrains plats et ouverts, comme les pelouses et les prés, avec des massifs plus hauts, comme les boisés.

LIGNES DIRECTRICES

- Recourir à l'enlèvement et à l'ajout sélectif de plantes afin d'optimiser les vues.

4.3.2.4 PERCÉES VISUELLES

La planification et la gestion de la végétation à l'intérieur du corridor assureront la préservation des perspectives visuelles importantes.



STRATÉGIES

- Voir à ce que la végétation d'avant-plan ne gêne pas les vues, à long terme.
- Conserver des percées visuelles étroites et perméables vers le parc à partir des paysages de rue publics adjacents.



LIGNES DIRECTRICES

- Planter des couvre-sol compétitifs et autosuffisants dans les endroits où une perméabilité visuelle s'impose.

4.3.2.5 ÉCRANS VISUELS

La végétation, telle que montrée sur les plans, définira les avant-plans et les arrière-plans des vues le long de la rivière.

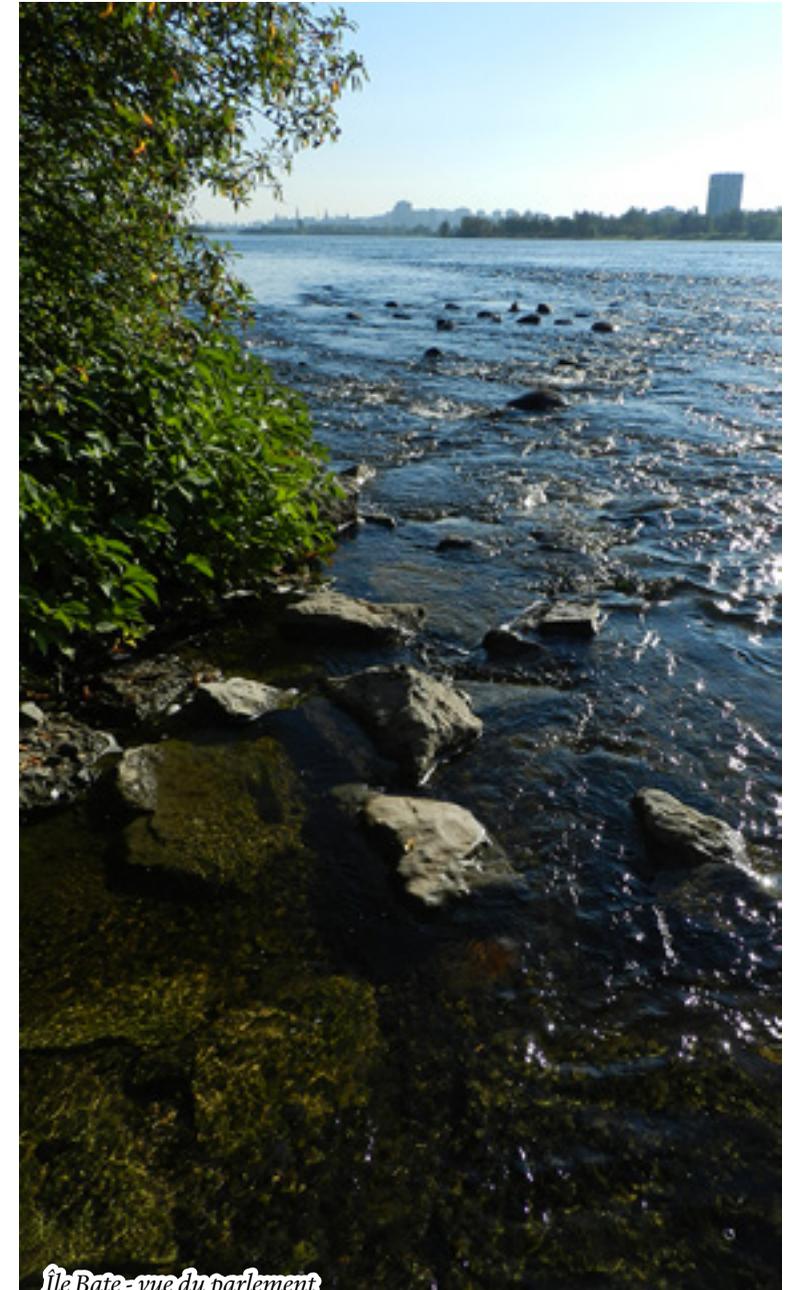


STRATÉGIES

- Réduire l'impact visuel des édifices et constructions adjacents au moyen d'une végétation d'arrière-plan haute et dense ou d'une végétation d'avant-plan judicieusement disposée.

LIGNES DIRECTRICES

- Utiliser la végétation et le relief pour atténuer le bruit, la lumière et les autres formes de perturbation à l'intérieur du parc.



Île Bate - vue du parlement





Piste cyclable près du pont Prince-de-Galles avec le centre de Hull en arrière-plan



4.3.2.6 INITIATIVES—VUES ET PERSPECTIVES

GÉNÉRAL	PRINCIPAUX PANORAMAS	ESTHÉTIQUE NATURELLE	EXPÉRIENCES DE VUES DYNAMIQUES	PERCÉES VISUELLES	ÉCRANS VISUELS
<p>Supprimer les espèces végétales envahissantes, comme le nerprun. Cette espèce est le plus important facteur d'obstruction des vues et de l'accès vers la rivière.</p>	<p>Analyser les caractéristiques visuelles et de compositions importantes des vues à partir des points d'observation emblématiques.</p> <p>Définir les mesures ou les normes appropriées pour protéger l'intégrité visuelle des sujets pour chacune des vues.</p>	<p>Conserver, dans toute la mesure possible, le caractère naturel des paysages grâce à la végétation indigène et au couvert forestier.</p> <p>Offrir des paysages variés d'une grande qualité visuelle.</p> <p>Accroître la variété et la complexité du paysage afin d'offrir un plus grand intérêt visuel.</p>	<p>Prévoir des parcours sinueux le long desquels les scènes se succèdent à mesure que les piétons, les cyclistes et les gens se déplacent dans le paysage.</p> <p>Concevoir les écrans visuels en tenant compte de l'observateur et de sa position.</p>	<p>Recourir à l'enlèvement et à l'ajout sélectifs ainsi qu'à la taille de plantes afin d'optimiser les vues.</p> <p>Reconfigurer la section transversale typique de la rive afin d'améliorer les liens visuels avec l'eau pour les piétons et les cyclistes.</p> <p>Éviter les murs végétaux hauts et denses le long de la rive et de la lisière urbaine, qui obstrueraient complètement les vues à la hauteur des yeux (souvent à cause d'espèces envahissantes ou de communautés végétales non viables).</p>	<p>Augmenter la densité de l'écran végétal le long de la bordure urbaine.</p> <p>Réduire l'impact visuel d'éléments comme les feux de circulation, les panneaux de signalisation et les lampadaires.</p> <p>Planter les éléments naturels là où des analyses montrent que des écrans visuels végétaux rehausseraient la qualité visuelle.</p> <p>Dissimuler la vue des aires de livraison, de chargement et de stockage et de collecte de déchets à partir de la promenade, des aires de stationnement et des espaces publics.</p>



4.3.3 ESPACE PUBLIC OUVERT

Prévoir un réseau de paysages permettant une gamme d'expériences sûres, accessibles et conçues à des fins précises, ainsi que pour une utilisation à l'année.

PLAN D'ACTION

- Faire de la berge de la rivière une destination attrayante et importante, invitant les gens de toutes capacités à en faire l'expérience, là où cela est possible.
- Assurer une offre variée et équilibrée de types de paysages, donnant lieu à une large gamme de choix.
- Voir à ce que les types de paysages conviennent aux usages récréatifs prévus, dont la détente et la contemplation.
- Utiliser des indicateurs déterminant la nature et l'emplacement des éléments qui devraient être inclus à l'intérieur des espaces ouverts publics.





 Pôle d'activité

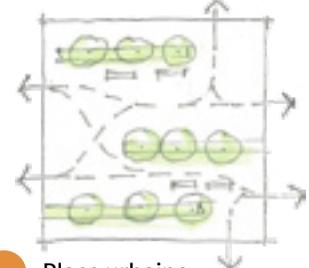
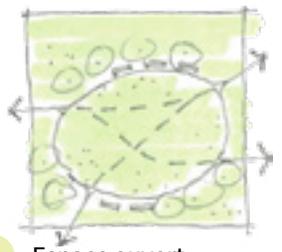
 Parc naturel

 Parc végétalisé

 Espace ouvert

 Parc urbain

 Place urbaine



CONTEXTE

Le plan du parc riverain s'inscrit dans la deuxième génération d'aménagement de lieux d'intérêt dans la capitale. La première phase, dans les années 1960, a été marquée par des acquisitions de terrains et le verdissement d'anciens terrains résidentiels et industriels afin de créer un corridor continu de transport et de verdure en bordure de la rivière des Outaouais. La transformation de la rive au cours de cette période visait à embellir la capitale par le déplacement de la voie ferrée et l'élimination des traces de l'usage industriel lourd. Il en est résulté une promenade pittoresque, soigneusement conçue, qui met en valeur la rivière des Outaouais et annonce aux voyageurs leur arrivée dans le cœur de la capitale.

Le plan établit une nouvelle phase qui s'appuie sur le verdissement initial du corridor. Aujourd'hui, les demandes d'espaces verts sont variées. Ces espaces doivent simultanément servir d'actifs écologiques, de lieux publics et d'aires de loisirs. L'augmentation de la population, les besoins d'infrastructure ainsi que la croissance et l'intensification urbaines exercent toutes des pressions croissantes sur ces biens précieux.

Les politiques suivantes, une fois mises en œuvre, rehausseront les expériences d'espaces ouverts par le public :

- animation du site
- typologie des paysages
- qualité du design
- design résilient et adapté au climat
- santé et sécurité
- gestion de la bernache

Les stratégies relatives aux espaces publics ouverts visent à faire en sorte que la rive de la capitale réponde à la plus large gamme de possibilités récréatives aux endroits les plus appropriés dans le corridor.

4.3.3.1 ANIMATION DU SITE

Le parc offrira une variété d'expériences aux personnes de tous âges et de toutes capacités.

STRATÉGIES

- Varier l'aménagement paysager afin de donner à chaque site un caractère propre et de le rendre reconnaissable.
- Rendre les lieux invitants et confortables en les aménageant d'une manière adaptée à leur contexte.
- Rendre les sites animés et attrayants en augmentant le nombre d'espaces invitants autour des points d'intérêt (petites places, endroits pour s'asseoir, fontaines, œuvres d'art, parterres de fleurs, jeux à libre accès, comptoirs de rafraîchissements, restaurants, services de location, installations d'interprétation, points d'observation, etc.).
- Faire en sorte que la forme construite et le design des installations du parc reconnaissent et incluent la valeur de la rivière en ce qui concerne, par exemple, l'histoire culturelle, le milieu naturel, le stockage des eaux de crue et les loisirs.

LIGNES DIRECTRICES

- Prévoir des distances maximales entre les petites places afin de favoriser les entrées et les déplacements dans le parc.
- Faire l'aménagement paysager des sites pour accueillir une variété de rassemblements et d'évènements.
- Réaliser l'aménagement paysager des sites en utilisant des matériaux locaux, là où cela est possible et approprié.
- Choisir des matériaux polyvalents pour les surfaces des sites qui peuvent accueillir des activités organisées.
- Prévoir du mobilier de parc permettant de la souplesse dans l'aménagement afin que le public soit actif et s'approprie les lieux.
- Offrir des éléments de jeu éducatifs, si possible.

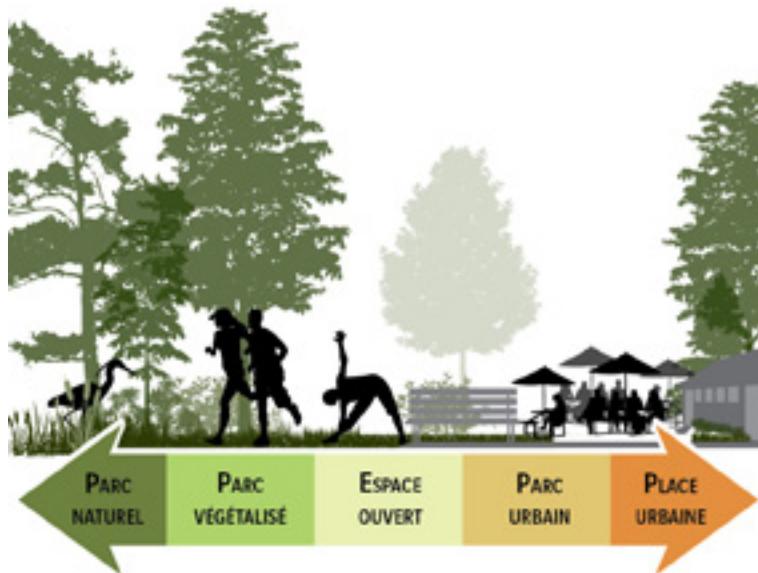
- Permettre les sports informels et les activités de loisirs qui n'exigent pas d'infrastructure permanente.
- Renaturaliser les paysages en fonction de l'environnement et offrir une expérience chaleureuse aux usagers.

4.3.3.2 TYPOLOGIE DES PAYSAGES

La CCN créera des aménagements adaptés au type d'ambiance souhaité et qui optimisent l'utilisation des terrains.

STRATÉGIES

- Le parc comprendra une gradation des typologies de paysage, allant des secteurs les plus naturels à ceux plus aménagés.
 - **Parc naturel** : axé sur l'écologie et les cycles naturels; préservation et amélioration des fonctions écologiques; infrastructures favorisant les activités en plein air; priorité accordée aux espèces indigènes résilientes.
 - **Parc végétalisé** : espace vert combinant utilisation humaine et fonctions écologiques; principalement boisé ou comportant une végétation abondante; utilisation récréative à faible impact.
 - **Espace ouvert** : axé sur les espaces ouverts aménagés; surfaces entretenues permettant des rassemblements; principalement dégagé; accessible pour une utilisation libre.
 - **Parc urbain** : axé sur une utilisation publique; se caractérise par un nombre modéré de services offerts; présence de plantations ornementales; combinaison de surfaces dures et végétales.
 - **Place urbaine** : axé sur une fréquentation dynamique des espaces et une offre importante d'équipements et de services; comporte principalement des surfaces dures et des plantations ornementales.



4.3.3.3 QUALITÉ DU DESIGN

La CCN appliquera des lignes directrices et des normes de design de grande qualité afin de soutenir l'amélioration du secteur riverain pour en faire un parc à la fois tranquille et animé qui témoigne de l'importance de la capitale du Canada.

STRATÉGIES

- Accorder la priorité aux solutions de design qui intègrent le milieu naturel, rehaussent l'esthétique du paysage et mettent en valeur les points d'intérêt de la capitale, afin de protéger les infrastructures contre les dommages environnementaux et de relier les gens à la nature.
- Viser l'excellence en design dans la conception des sites et de leurs éléments, ainsi que de leur programmation, en tenant compte de la durabilité, de la sécurité, de l'accès universel et des aspects culturels.

LIGNES DIRECTRICES

- Dans les pôles d'activités, prévoir le long des sentiers un éclairage vers le bas et au niveau des piétons, qui réduit au minimum ou, à tout le moins, atténue la pollution lumineuse.
- Voir à ce que les appareils d'éclairage soient en conformité avec les normes de design de la CCN, et prendre en compte toutes les incidences sur l'entretien.
- Appliquer les lignes directrices définies dans le *Plan lumière de la capitale* lorsque de l'éclairage est proposé dans les pôles d'activités.

4.3.3.4 DESIGN ADAPTÉ AU CLIMAT ET RÉSILIENT

Un design approprié rehaussera le confort et l'expérience des usagers dans le parc à diverses températures et sous diverses conditions météorologiques.

STRATÉGIES

- Inclure les éléments paysagers, comme les plantations, le mobilier et le relief du site, qui maximisent les avantages du design adapté au climat.
- Tenir compte des variations à long terme des conditions climatiques dans la conception du paysage, des installations et des équipements.
- Intégrer des mesures pour atténuer les incidences du changement climatique ou s'y adapter, lors de la conception et de la construction des équipements, des installations et les ouvrages d'infrastructure écologique en bordure de la rivière.

LIGNES DIRECTRICES

- Envisager de planter principalement des arbres feuillus aux endroits où des brise-vent sont jugés appropriés, tout en s'efforçant de conserver les vues.
- Planter des arbres individuellement, plutôt qu'en grands groupes ou comme pour un reboisement, avec des plantes de



sous-bois basses, par exemple pour un pré ou une pelouse dans un boisé où l'on souhaite à la fois les vues et l'ombre.

- Placer les arbres ombrageux du côté sud des sentiers.
- Identifier les endroits exposés au soleil dans les pôles d'activités et offrir de l'ombre au moins à quelques endroits, en particulier dans les endroits pour s'asseoir.
- Concevoir les aires de stationnement pour réduire l'effet d'îlot de chaleur, en conformité avec les lignes directrices en vigueur dans l'industrie.



4.3.3.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité seront des considérations essentielles dans le design, la gestion et l'utilisation du parc.



STRATÉGIES

- Prévenir l'empiètement des sentiers par les plantes.
- Appliquer dans la conception des sites les principes et les meilleures pratiques de prévention du crime par l'aménagement du milieu.

LIGNES DIRECTRICES

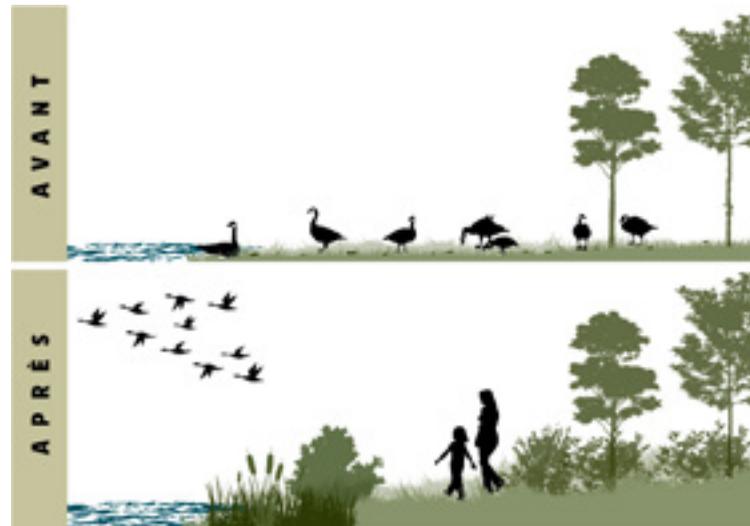
- Établir entre les sentiers piétonniers et cyclables, là où cela est possible, un terre-plein de pelouse d'au moins un mètre de large entre le bord des sentiers et de tout autre matériel végétal, comme des vivaces ou des arbustes.
- Favoriser entre les sentiers piétonniers et la végétation de la rive des plates-bandes (vivaces, arbustes ou arbres) longeant

généralement une bande gazonnée de deux mètres, ou plus étroite lorsque l'espace le long de la rive est insuffisant.

- Entretenir l'aménagement paysager afin de limiter la surcroissance.
- Planter des végétaux denses ou épineux pour renforcer les clôtures et marquer ou contrôler l'accès au site.
- Tenir compte du problème de vandalisme dans le design.

4.3.3.6 GESTION DE LA BERNACHE

Réduire les conflits entre les gens et les bernaches du Canada, une ressource naturelle valorisée



STRATÉGIES

- Adopter des techniques de modification de l'habitat et prévoir des éléments de dissuasion saisonniers afin de réduire les populations de bernaches du Canada ou de toute autre espèce envahissante ou nuisible présente dans le parc.

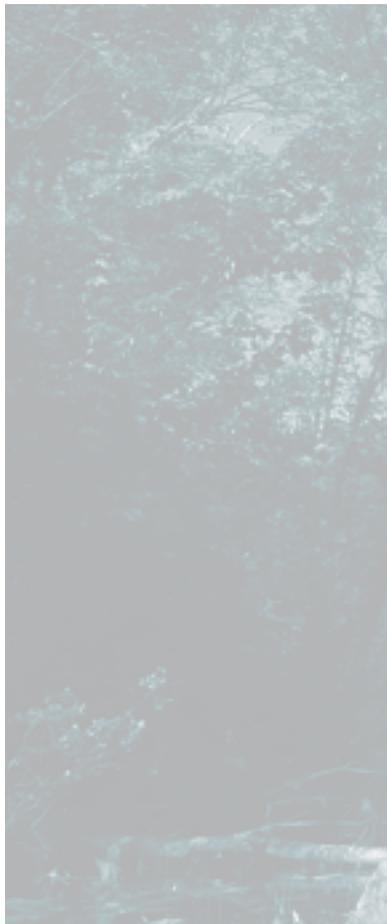
- Prévoir entre la rive et les pelouses, sauf aux endroits où des accès sont prévus, une zone tampon continue que les bernaches auront de la difficulté à franchir.
- Se tenir au courant des meilleures pratiques de gestion concernant le contrôle des populations de bernaches du Canada, tout en limitant au minimum les incidences sur les autres espèces sauvages.

LIGNES DIRECTRICES

- Créer un dénivelé de 45 à 60 cm au haut ou au bas des pentes.
- Appliquer les meilleures pratiques de gestion, dont les suivantes :
 - prévoir des zones tampons le long de la berge et des aires gazonnées;
 - diversifier les hauteurs minimales et les types de végétation;
 - prévoir une barrière végétale de 50 cm — la végétation devrait être dense et être surtout composée de plantes à tiges et feuilles robustes (p. ex. la verge d'or et l'aster), de plantes ligneuses ainsi que des espèces renfermant des alcaloïdes et des tanins;
 - éviter l'agrostis stolonifère, le pâturin des prés, la fétuque à feuilles fines, le trèfle et les plantes aquatiques tendres comme le potamot, le scirpe, les carex et les quenouilles;
 - envisager la possibilité d'ériger une clôture;
 - améliorer la végétation ou, là où cela n'est pas possible, la remplacer par de gros blocs — anguleux ou arrondis de plus de 60 cm de diamètre — au haut ou au bas des pentes;
 - varier la séquence et les techniques utilisées pour effrayer les oiseaux, afin qu'ils ne s'y habituent pas.



4.3.3.7 INITIATIVES – TYPOLOGIES DES PAYSAGES

GÉNÉRAL	ANIMATION DU SITE	QUALITÉ DU DESIGN	DESIGN ADAPTÉ AU CLIMAT ET RÉSILIENT	SANTÉ ET SÉCURITÉ	GESTION DE LA BERNACHE
<p>Prévoir le maximum de verdure et un couvert forestier suffisant dans le parc riverain.</p> <p>Aménager les lieux de manière à protéger les espaces verts et les boisés qui structurent le paysage.</p> 	<p>Offrir une variété d'endroits et de mobilier où s'asseoir, comme des bancs et des emmarchements, dans l'ensemble du secteur riverain.</p> 	<p>Pour les édifices et les installations, promouvoir un vocabulaire architectural écologique de grande qualité, qui met en valeur les caractéristiques distinctives des sites.</p> <p>Voir à ce que la signalisation temporaire ne compromette pas la qualité visuelle des terrains riverains et qu'elle respecte la politique de la CCN.</p> 	<p>Offrir de l'ombre le long des sentiers et dans les pôles d'activités, au moyen de plantations.</p> <p>Déterminer les endroits qui devraient être abrités du vent et prévoir des brise-vent, principalement des conifères, pour assurer une protection contre les vents dominants par temps froid, en particulier autour des endroits accueillant des activités hivernales.</p> 	<p>Voir à ce que les sites restent visibles au public et que leur accès ne soit pas entravé.</p> <p>Améliorer les possibilités de surveillance naturelle.</p> 	<p>Gérer les rassemblements de bernaches du Canada en modifiant l'habitat et en adaptant les programmes d'entretien de la végétation.</p> 



4.4 CONNECTIVITÉ

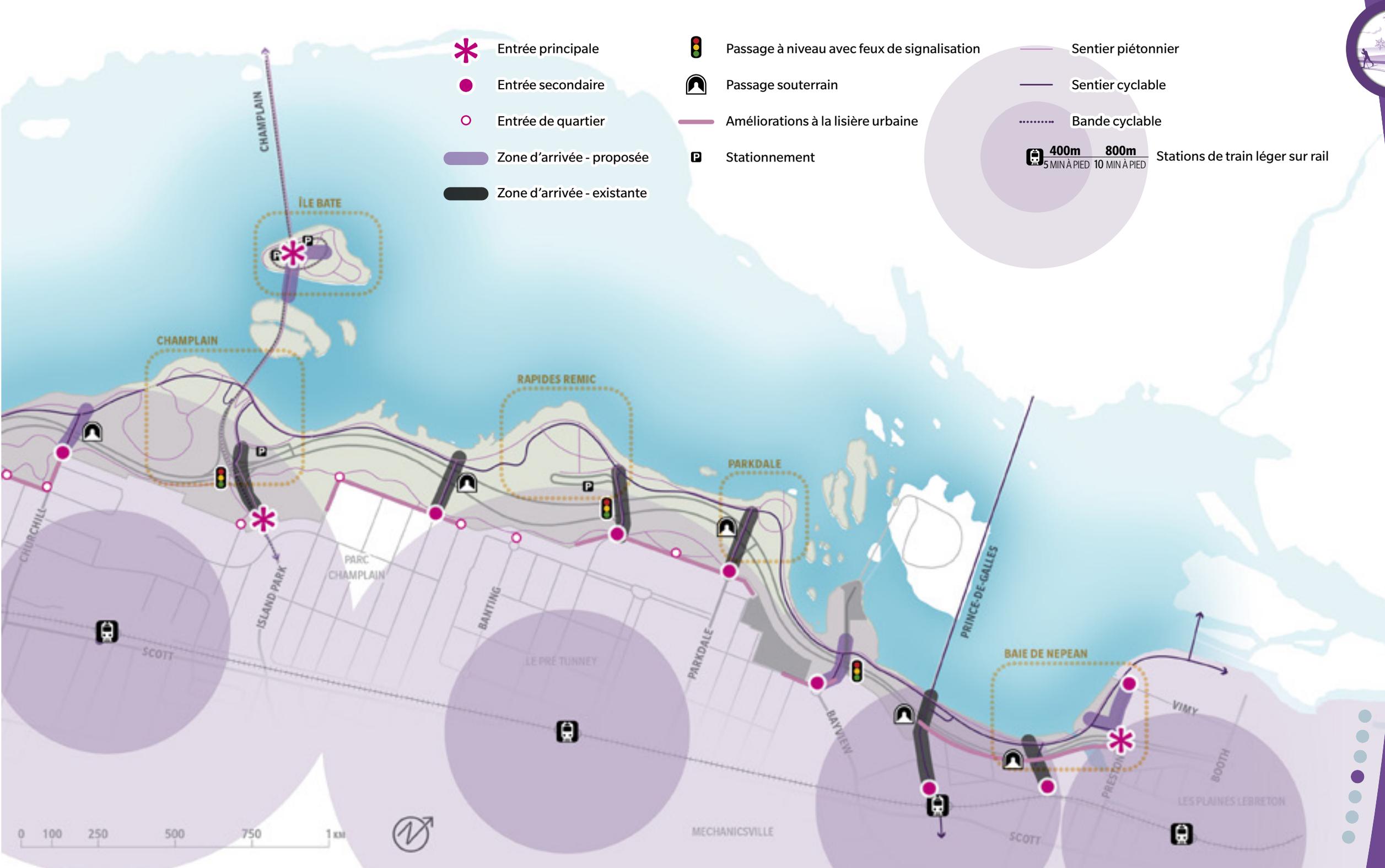
4.4.1 MOBILITÉ DURABLE, ACCÈS ET LIENS

Relier les gens au secteur riverain et faciliter l'accès aux différents endroits du parc et aux expériences offertes grâce à un éventail de choix en matière de déplacement.

PLAN D'ACTION

- Soutenir les efforts et initiatives concertés qui encouragent les modes de transport écologiques et qui rendent la promenade davantage compatible avec le parc riverain.
- Voir à ce que les sentiers séparés et les éléments récréatifs du parc soient universellement accessibles.
- Continuer de travailler avec la Ville d'Ottawa et d'autres intervenants pour surveiller l'efficacité des passages à niveau piétonniers et cyclables de la promenade, et en améliorer la sécurité.
- Soutenir les façons de faire et les méthodes visant à atténuer l'effet de barrière de la promenade pour faciliter l'accès au parc et accroître la sécurité des usagers.
- Encourager l'emploi de la technologie, y compris les applications mobiles et les applications de réalité virtuelle, pour faciliter l'accès au parc et pour communiquer l'information relative aux choix de mobilité et de stationnement pour tous les usagers.





- Entrée principale
- Entrée secondaire
- Entrée de quartier
- Zone d'arrivée - proposée
- Zone d'arrivée - existante

- Passage à niveau avec feux de signalisation
- Passage souterrain
- Améliorations à la lisière urbaine
- Stationnement

- Sentier piétonnier
- Sentier cyclable
- Bande cyclable
- 400m** **800m** Stations de train léger sur rail
5 MIN À PIED 10 MIN À PIED

CONTEXTE

Le chapitre portant sur la mobilité vise à permettre toute l'année une mobilité active et sécuritaire à l'intérieur et en direction du secteur riverain, d'une façon qui relie les communautés, qui est agréable et qui répond aux besoins des usagers. Il formule des recommandations sur la façon dont la mobilité dans le parc peut être plus multimodale et mettre davantage l'accent sur les déplacements à pied et à vélo.

Le plan reconnaît que la promenade et ses viaducs, les aires de stationnement et les sentiers sont tous arrivés au point de leur cycle de vie où ils nécessitent une réhabilitation majeure. En outre, la ligne du train léger sur rail de la Ville d'Ottawa dans la partie est du parc riverain et deux de ses stations seront situées à proximité du parc et desserviront les communautés voisines et les usagers du transport en commun. L'accent mis sur les besoins de la circulation automobile doit être réduit pour répondre aux choix de mobilité plus active et multimodale.

La CCN reconnaît la popularité croissante des sentiers récréatifs et autres en tant que parcours de navettage et de ressources récréatives, et vise à offrir une infrastructure piétonnière et cyclable plus sûre qui convient tant aux besoins des cyclistes faisant la navette domicile-travail qu'à ceux des usagers récréatifs des sentiers. Plusieurs sentiers font partie du réseau de sentiers de la capitale. Ils font aussi partie du Sentier transcanadien et offrent des liens avec le réseau de sentiers régional.

La CCN est persuadée que l'aménagement d'un réseau de sentiers séparés, de sentiers d'hiver et de voies d'eau encouragera en toute saison les modes de mobilité en remplacement de l'automobile, répondant ainsi aux demandes croissantes associées à des styles de vie plus actifs et plus sains.

L'accès physique et visuel au parc et les liens entre ses éléments et avec les communautés avoisinantes manquent actuellement de cohérence. Le plan vise à répondre à ces limitations. L'arrivée du train léger sur rail le long du segment est du corridor riverain améliorera l'accès au parc par transport en commun. Nombre de rues de la ville qui mènent à la promenade deviennent plus multimodales et sont redéfinies comme des rues complètes caractérisées par un aménagement paysager approprié et adapté au contexte. Leur réaménagement permettra aux cyclistes et aux piétons d'utiliser d'autres itinéraires plus sécuritaires et pratiques pour aller à la rivière et la traverser.

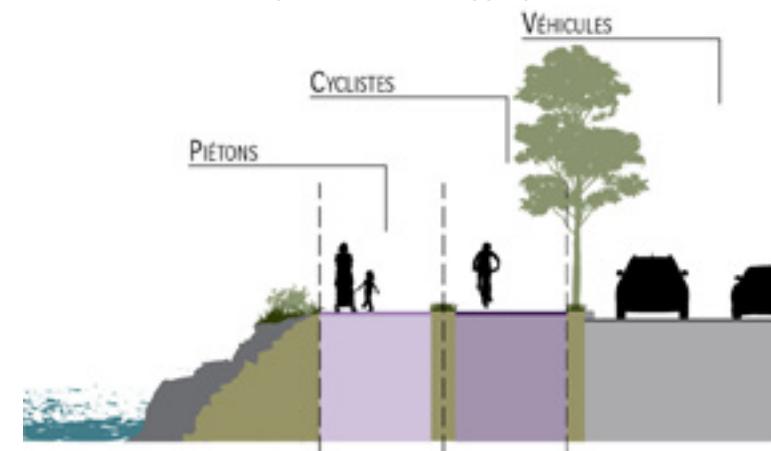
Les stratégies suivantes prévoient un important mélange de mobilité qui respecte les qualités panoramiques, écologiques et culturelles des terrains riverains, tout en répondant aux demandes de mobilité et aux tendances en ce domaine :

- promenade
- sentiers
- stationnement
- orientation et repérage
- accès
- liens
- entrées

Les politiques concernant la mobilité durable, les liens et les accès visent à permettre les déplacements en toute sécurité, de manière active et durant toute l'année vers le secteur riverain et à l'intérieur de celui-ci, d'une façon qui relie les quartiers, qui est agréable et qui encourage les modes de transport plus écologiques, tout en offrant une infrastructure plus sûre pour tous les usagers.

4.4.1.1 PROMENADE

La gestion et le design s'adapteront pour répondre aux demandes accrues pour un corridor de transport multimodal plus sécuritaire, approprié et durable.



STRATÉGIES

- Transformer la promenade pour qu'elle soit sécuritaire pour tous les usagers et pour qu'elle permette un accès libre et sûr à la rivière.
- Créer une expérience d'entrée au parc riverain par la promenade davantage adaptée au caractère des lieux.
- Améliorer le parc de manière à ce qu'il contribue de manière positive à l'expérience que les visiteurs ont de la promenade, en offrant des vues sur un paysage d'aspect naturel qui conserve une intégrité visuelle élevée ou très élevée.
- Rendre les infrastructures de transport plus attrayantes pour les cyclistes et les piétons grâce au ralentissement de la circulation automobile sur la promenade.

LIGNES DIRECTRICES

- Respecter, préserver et renforcer le design distinctif de la promenade et du paysage avoisinant, y compris la section



transversale des voies, le terre-plein central, le relief et les plantations.

- Favoriser les mesures de modération de la circulation, dont les éléments de friction et l'aménagement paysager vertical en bordure de chaussée, visant à décourager les excès de vitesse.
- Mettre en œuvre un design adapté au contexte, en tant que guide principal de toute restauration, réparation ou réfection de la promenade, en respectant les aspects patrimoniaux de la rivière et la politique de la CCN sur les promenades et de manière à assurer une diminution de la vitesse des véhicules.
- Limiter à 12 mètres la largeur du passage des voies de la promenade à traverser pour les piétons et cyclistes, là où il n'y a pas de terre-plein central ni d'îlot pour prendre une pause.
- Instaurer, là où cela est possible, une largeur minimale de cinq mètres pour les terre-pleins centraux de la promenade, pour accueillir de la végétation.
- Préserver les espaces et les relations qui font partie de la promenade, y compris les espaces verts continus qui la bordent.
- Établir la vitesse maximale affichée à 50 km/h.

4.4.1.2 SENTIERS

Les sentiers piétonniers et cyclables feront partie d'un réseau de mobilité durable reliant les éléments du parc et fournissant un accès sécuritaire aux aires de loisirs dans le parc.

STRATÉGIES

- Séparer, dans toute la mesure du possible, les sentiers piétonniers et les sentiers cyclables.
- Prévoir des passages à niveau avec feux de signalisation aux pôles d'activités.
- Offrir, dans la mesure du possible, un accès universel vers les sentiers et le long de ceux-ci.



- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes aux passages et aux principales entrées du parc en réduisant la vitesse de la circulation sur la promenade.
- Assurer la connectivité des sentiers toute l'année avec les stations du train léger sur rail.
- Situer les sentiers piétonniers du côté nord, en bordure de la rivière, afin d'optimiser l'expérience des usagers.
- Unifier le système de sentiers du parc à l'aide d'éléments de design cohérents.



LIGNES DIRECTRICES

- Concevoir, construire et entretenir le système de sentiers selon les normes les plus élevées, afin d'assurer la protection du milieu naturel tout en offrant des possibilités de loisirs sûrs et agréables à tous les usagers du parc.

- Concevoir le sentier du côté sud comme un sentier piétonnier d'une largeur de deux mètres, au tracé curvilinéaire et sans ligne médiane, pour le différencier d'un sentier à usages multiples.
- Voir à ce que les points de convergence des piétons et des cyclistes aux passages de la promenade soient clairement visibles de la promenade et des sentiers qui s'y raccordent. Ces points devraient être soulignés et bien définis à l'aide de matériaux, de textures, de couleurs, de dénivellations, etc.
- Voir à ce que le sentier reflète les attentes de la CCN en ce qui a trait à l'excellence en matière d'ingénierie, de design, de préservation, de gestion et de sécurité, ainsi que de respect des qualités intrinsèques de la promenade.
- Les pistes cyclables bidirectionnelles devraient être adjacentes, c'est-à-dire non séparées par des sentiers piétonniers.

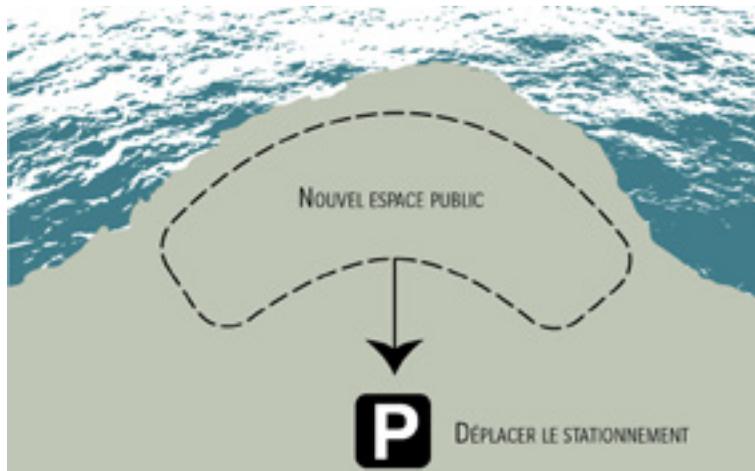
4.4.1.3 STATIONNEMENT

Le stationnement sera géré d'une manière proactive et sera offert de manière durable aux endroits les meilleurs et les plus appropriés et éloignés de la rive.

STRATÉGIES

- Fournir des installations de stationnement qui soutiennent les usages récréatifs du parc.
- Permettre des installations de stationnement pour vélos et des services d'autopartage ou de covoiturage et pour des services touristiques d'autobus.
- Relocaliser les aires de stationnements existants et tout nouvel emplacement loin du bord de la rivière.
- Préconiser des installations de stationnement plus écologiques comprenant des surfaces perméables et des écrans végétaux tenant compte du contexte, là où cela est possible.
- Réduire au minimum les impacts visuels et physiques négatifs potentiels des aires de stationnement sur le parc.

- Intégrer en toute sécurité les installations de stationnement au réseau de sentiers séparés.
- Réduire au minimum les effets environnementaux négatifs dûs à l'épandage de sel en recourant à des solutions de remplacement conformes à la Stratégie de développement durable de la CCN.
- Fournir des aires de stationnement sécuritaires et universellement accessibles pour tous les secteurs d'activités et installations publiques dans le parc.
- Examiner les possibilités de partenariats avec les secteurs public et privé pour rendre accessibles aux usagers du parc les installations de stationnement à l'extérieur du parc riverain.



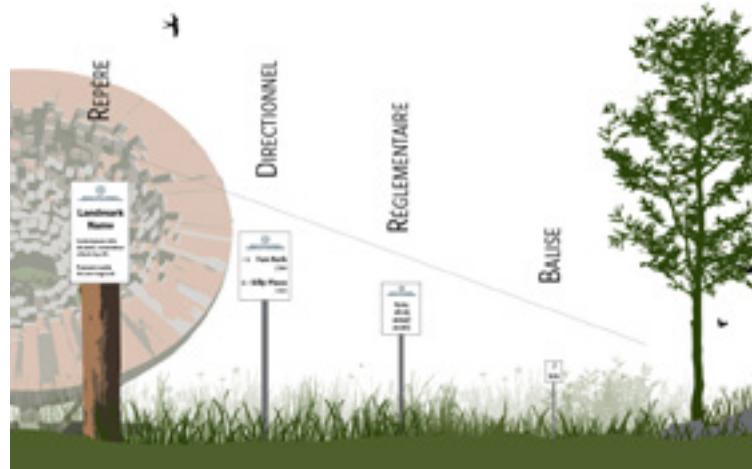
LIGNES DIRECTRICES

- Là où un sentier doit croiser une voie d'accès à une aire de stationnement, accorder la priorité aux cyclistes et aux piétons.
- Prévoir un aménagement paysager afin de dissimuler en partie les aires de stationnement, s'il y a lieu.
- Orienter l'éclairage des aires de stationnement vers le bas afin d'éviter d'éclairer le ciel et les propriétés voisines.

- Aménager des voies d'entrée et de sortie de longueur appropriée entre la promenade et les aires de stationnement, afin d'empêcher les véhicules de causer de l'obstruction (et de mettre ainsi en danger les piétons et les cyclistes) ou des files sur la promenade.

4.4.1.4 ORIENTATION

Des systèmes seront mis en place pour guider les visiteurs dans le parc en les renseignant.



STRATÉGIES

- Promouvoir la cohérence, la continuité et la connectivité au moyen d'un système d'orientation commun qui fournit des renseignements cohérents aux visiteurs pour les guider et les aider à reconnaître et à interpréter l'importance de la promenade et des terrains du parc riverain.
- Dans la mesure du possible, recourir à des éléments de design de l'infrastructure, comme les détails de revêtement, plutôt que des panneaux de signalisation, pour indiquer les directions et guider le comportement.
- Coordonner les panneaux d'orientation avec les plans actuels et futurs d'orientation des piétons et des cyclistes.

- Voir à fournir un système d'orientation qui répond aux besoins de tous les types d'usagers.

LIGNES DIRECTRICES

- Suivre les normes de lettrage, de forme et les autres normes applicables en suivant les recommandations de la stratégie d'orientation unifiée de Gatineau-Ottawa.
- Employer un vocabulaire graphique cohérent pour les éléments d'orientation du parc.
- Concevoir des styles de signalisation d'orientation, d'identification et de direction compatibles dans le parc.
- Voir à ce que la signalisation d'orientation soit trilingue (anglais, français et algonquin).
- Situer la signalisation d'orientation d'une manière cohérente, là où elle est la plus efficace considérant les points de décision et les besoins de renseignements.
- Voir à ce que la signalisation soit faite de matériaux durables et de grande qualité qui nécessitent un entretien périodique minimal et qui sont résistants au vandalisme.

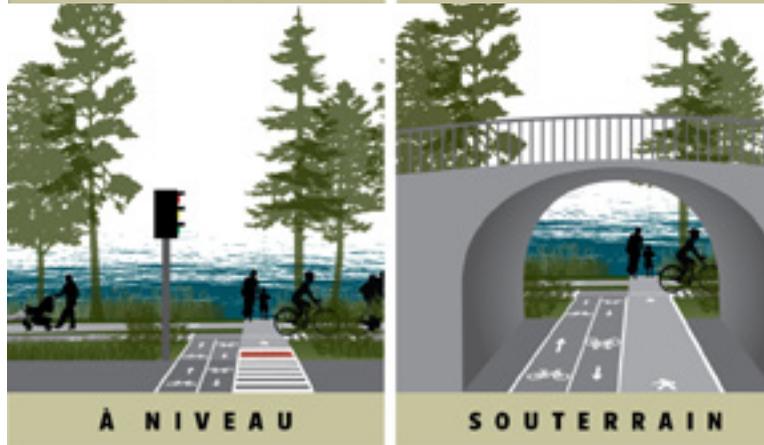
4.4.1.5 ACCÈS

L'entrée dans le parc et le déplacement à l'intérieur du parc seront sécuritaires et faciles.

STRATÉGIES

- Améliorer les passages pour piétons et cyclistes et les accès contrôlés entre les quartiers et le parc, et en accroître le nombre.
- Voir à la sécurité des passages à niveau, en recourant, par exemple, à des feux de signalisation, à de l'affichage, à des terre-pleins ou à des éléments paysagers.
- Promouvoir des traitements de la lisière urbaine qui recourent à des approches interdisciplinaires et qui emploient, par exemple, un aménagement poreux en bordure des quartiers, une gestion

durable des eaux de ruissellement et le stockage des eaux de crue, l'accès au parc et la réduction du bruit.



LIGNES DIRECTRICES

- Améliorer l'accès au parc grâce à des liens avec les réseaux piétonniers et cyclables municipaux.
- Établir des liens cyclables du côté extérieur des traverses de la promenade, de telle sorte qu'ils n'entrent pas en conflit avec les pôles d'animation.
- Surveiller et évaluer le fonctionnement de la promenade et de ses passages à niveau afin de déterminer les endroits préoccupants et les méthodes d'atténuation.

4.4.1.6 LIENS

Les modes de transport relieront les pôles d'activités aux terrains riverains avec une efficacité et une accessibilité accrues.

STRATÉGIES

- Promouvoir l'amélioration de la connectivité et de la continuité interprovinciales des installations piétonnières et cyclables et de transport en commun.

LIGNES DIRECTRICES

- Passer stratégiquement de sentiers à usages multiples de trois mètres à des sentiers séparés (p. ex. à Lincoln Fields).

4.4.1.7 ENTRÉES

Des entrées seront établies à certains points entre le parc et les communautés voisines, ainsi que le long du secteur riverain.



STRATÉGIES

- Informer les automobilistes d'une transition significative et de l'arrivée au parc par des voies et portes d'entrée, comme première mesure pour modifier la perception et le comportement des automobilistes.
- Créer des entrées primaires et secondaires marquées et bien visibles.

LIGNES DIRECTRICES

- Réfléter dans les matériaux des entrées et des autres éléments de design les thèmes principaux établis dans le plan d'interprétation.
- Établir des entrées aux points d'accès à partir des collectivités et diriger les piétons et les cyclistes vers ces entrées et les passages sûrs de la promenade pour accéder à la rivière et aux installations commerciales complémentaires au parc.
- Concevoir les éléments des entrées avec la participation des communautés et des groupes avoisinants, de manière à ce qu'elles tiennent compte des contextes naturels et patrimoniaux des lieux.



Exemple de portail





Plusieurs activités récréatives possibles le long des berges, avec vue sur la colline du Parlement

4.4.1.8 INITIATIVES — MOBILITÉ DURABLE, ACCÈS ET LIENS

GÉNÉRAL

Collaborer avec tous les intervenants relativement aux initiatives d'accessibilité, de connectivité et de mobilité, et les encourager à y participer.

Voir à ce que toute l'information destinée au public fasse l'objet d'une signalisation conforme à l'image de marque et à l'identité visuelle de la CCN.

Préserver le caractère distinctif du design de la promenade comme faisant partie intégrante du parc.

Collaborer avec tous les intervenants dans des initiatives en matière d'accessibilité, de connectivité et de mobilité, et encourager leur participation.

Voir à ce que toute la signalisation, notamment celle des entrées et celle donnant de l'information au public, soit conforme à l'image de marque et à l'identité visuelle de la CCN.

PROMENADE

Construire ou mettre en œuvre des dispositifs aux intersections qui ralentissent la circulation et atténuent les impacts des navetteurs domicile-travail sur la promenade, à mesure que les occasions se présentent.

Entretien la promenade comme une route importante et distinctive, et la traiter comme faisant partie du paysage culturel de la capitale.

Susciter au sein des organismes et des communautés une exigence d'excellence en matière de design, de gestion et de sécurité.





SENTIERS

Séparer les sentiers pédestres et cyclables, autant que faire se peut, du côté nord de la promenade.

Offrir des possibilités de vélos publics en libre-service.

Assurer une connectivité et une continuité temporaires logiques au cours de la mise en œuvre par étapes du réseau de sentiers séparés.



STATIONNEMENT

Fournir des installations de stationnement pour vélos amplement suffisantes et pratiques et des commodités de fin de parcours aux emplacements des équipements et des installations de services au public dans le parc.

Déplacer progressivement les installations de stationnement de la rive vers le sud de la promenade, lorsque cela est approprié et possible.

Fournir des installations de stationnement adéquates à des distances raisonnables des aires de mise à l'eau d'embarcations non motorisées.



ORIENTATION

Intégrer l'orientation et le repérage spatial aux stations du train léger sur rail afin d'aider les gens à se diriger vers les sentiers et attractions à proximité, ainsi que vers les équipements et attractions des communautés voisines.



ACCÈS

Améliorer l'accès au parc en enlevant la clôture à mailles métalliques le long de terrains et des emprises publiques de rue adjacentes au parc, là où cela est possible, tout en respectant les propriétés privées voisines.

Offrir des possibilités d'accès visuel panoramique intermittent de la lisière urbaine vers la rive.

Surveiller le rendement en vue d'une amélioration continue pour résoudre les problèmes qui se posent pour la sécurité et la commodité des sentiers et passages pour piétons et cyclistes.



LIENS

Travailler avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau à aménager un lien piétonnier et cyclable empruntant le pont Prince-de-Galles, et encourager une meilleure intégration du transport en commun interprovincial.



ENTRÉES

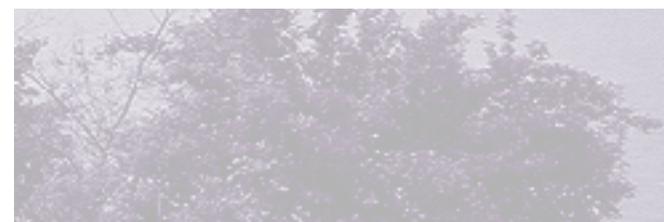
Mettre en œuvre les typologies d'entrées suivantes :

Primaire : Principaux points d'arrivée aux extrémités et aux intersections médianes du parc riverain. Les entrées primaires devraient être facilement reconnaissables, tant par les usagers actifs que par les automobilistes. Elles serviront de points de repère et d'éléments d'orientation essentiels et donneront le ton au caractère du parc riverain.

Secondaire : Points à partir desquels les piétons et les cyclistes peuvent accéder au parc riverain. Ces points devraient permettre et indiquer l'accès pour les piétons et cyclistes, et être connectés directement à des zones d'arrivée offrant un accès libre et sûr vers le secteur riverain en traversant la promenade.

Communautaire : Points d'accès à partir des quartiers voisins qui permettent aux piétons d'entrer et qui dirigent les usagers vers les zones d'arrivée où ils peuvent traverser la promenade pour accéder au secteur riverain. Les entrées communautaires devraient être intégrées à la bordure urbaine, mais être clairement reconnaissables comme points d'accès au parc riverain.

Travailler avec la Ville d'Ottawa à améliorer les traitements du paysage et de la forêt urbaine le long des rues municipales et des terrains publics délimitant le parc.



4.4.2 EXPÉRIENCE HIVERNALE

Fournir des installations et des équipements permettant un accès et des activités dans le parc toute l'année.

PLAN D'ACTION

- Prévoir des loisirs et des événements d'hiver.
- Fournir des espaces abrités et des brise-vent pour permettre aux gens de se reposer et de prendre une pause au besoin.
- Recourir à des solutions de recharge à l'épandage de sel, en conformité avec la stratégie de développement durable de la CCN afin d'éviter ou de réduire au minimum les effets environnementaux.
- Appuyer les partenariats avec le secteur privé et les groupes communautaires afin d'offrir des services commerciaux et de détail pour soutenir les activités récréatives et sportives d'hiver, y compris la raquette, la pêche blanche, le ski de fond, le patinage, le vélo d'hiver.

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS





-  Activités hivernales
-  Stations de réchauffement
-  Stationnement d'hiver
-  Réseau de sentiers d'hiver
-  Toilettes d'hiver



CONTEXTE

En tant que capitale de climat nordique, la température moyenne y est égale ou inférieure à zéro degré Celsius pendant quatre mois par année. Elle connaît 52 jours d'enneigement et reçoit en moyenne 175,4 cm de neige au total annuellement. Le climat hivernal pose des défis particuliers à la conception et à l'utilisation des espaces publics. Toutefois, le changement des saisons offre aussi des possibilités d'expériences dynamiques et changeantes pour les usagers, dont on peut tirer parti pour réimaginer le domaine public. Par exemple, la CCN a récemment collaboré avec la communauté des skieurs de fond de Westboro à un projet pilote qui a permis l'aménagement de sentiers de marche et de ski de fond en milieu urbain le long de la rive. Les sentiers étaient entièrement gérés par des bénévoles de ce groupe. Les commentaires des usagers étaient très positifs.

Le système de loisirs d'hiver peut être divisé entre les éléments suivants :

- activités hivernales
- sentiers d'hiver

4.4.2.1 ACTIVITÉS HIVERNALES

L'accès hivernal sera amélioré par la transformation saisonnière d'éléments du parc en équipements multifonctionnels d'hiver, afin d'aider à étendre l'usage et la jouissance en toute sécurité du parc.

STRATÉGIES

- Concevoir les actifs et les éléments du parc pour permettre leurs usages multiples en hiver.
- Fournir un accès sûr et facile aux principaux pôles d'activités hivernales, tout en permettant l'accumulation de neige là où on en a besoin pour la récréation et les loisirs.

- Prévoir des aires publiques de pause ou de repos et d'autres services connexes le long des sentiers d'hiver, pour les événements hivernaux, y compris des concessions d'aliments et boissons, là où cela est possible.



LIGNES DIRECTRICES

- Encourager une orientation et un design des installations, des équipements et des sentiers adaptés au climat afin de maximiser l'exposition solaire durant les mois d'hiver, en particulier aux endroits prévus pour des rassemblements hivernaux.
- Aménager toute infrastructure riveraine et flottante en partenariat avec les organismes de contrôle réglementaire pertinents, en conformité avec les exigences applicables et en suivant les plans approuvés.

4.4.2.2 SENTIERS D'HIVER

Les éléments et équipements de soutien seront situés à des endroits qui ne sont pas écologiquement fragiles et qui permettent le maintien de la mobilité active et des usages récréatifs du parc toute l'année.

STRATÉGIES

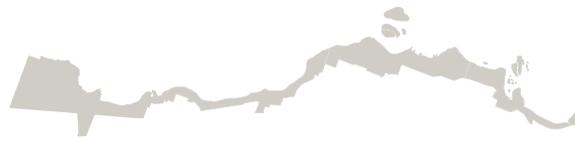
- Aménager un réseau de sentiers « d'hiver seulement » qui raccorde le parc aux communautés par les voies d'entrée.

- Établir les sentiers « d'hiver seulement » comme des éléments temporaires qui permettent une mobilité active et des activités de loisir hivernales non motorisées en utilisant des sentiers nouveaux ou existants.
- Respecter la Stratégie de développement durable de la CCN concernant la protection des écosystèmes et habitats valorisés dans la planification, la construction et la gestion des sentiers d'hiver et de leurs alentours.
- Reconnaître le caractère multifonctionnel des sentiers d'hiver en tant qu'infrastructure régionale pour des usages non motorisés et autopropulsés, en les incluant dans le plan du réseau.
- Collaborer avec les communautés et d'autres intervenants dans l'établissement et l'entretien des sentiers d'hiver destinés à la mobilité récréative active.
- Voir à ce que les sentiers « d'hiver seulement » se connectent de façon fluide au réseau de sentiers.

LIGNES DIRECTRICES

- Adopter des lignes directrices pour l'emplacement et le design des sentiers qui offrent une gamme de spécifications applicables aux caractéristiques particulières du parc.
- Concevoir les sentiers de manière à ce qu'ils protègent les caractéristiques et fonctions écologiques et se fondent dans le milieu naturel avoisinant, si nécessaire.
- Employer des matériaux de sources locales et s'assurer de leur compatibilité visuelle à l'intérieur du parc.





4.4.2.3 INITIATIVES – EXPÉRIENCE HIVERNALE

GÉNÉRAL

Entretien l'accès aux aires de stationnement en hiver.

Offrir des cours et des services de réparation d'équipement de loisirs d'hiver à des endroits de services désignés du parc qui sont facilement accessibles par les sentiers d'hiver.



ACTIVITÉS HIVERNALES

Aménager des pôles d'activités temporaires autour de surfaces de patinage à des endroits jugés appropriés.

Voir à ce que les équipements et installations de loisirs d'hiver ainsi que les améliorations des installations et équipements existants offrent un accès sans obstacle.

Fournir des stations et des aires de repos pour se réchauffer le long des sentiers d'hiver, de même que des foyers et des kiosques de concession.

Concevoir des abris extérieurs, comme des refuges pour se réchauffer, d'une manière qui complète les usages adjacents.



SENTIERS D'HIVER

Relier les sentiers d'hiver aux communautés par les entrées.

Prévoir l'inclusion des sentiers de ski de fond et de raquette aux passages à niveau et aux passages à niveau séparés de la promenade, là où cela est possible.

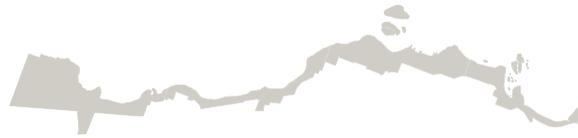
Travailler avec la communauté pour identifier, promouvoir et entretenir les sentiers d'hiver.

Assurer l'entretien hivernal des sections de sentier qui relient les stations du train léger sur rail.





Sentier de la CCN à usage polyvalent

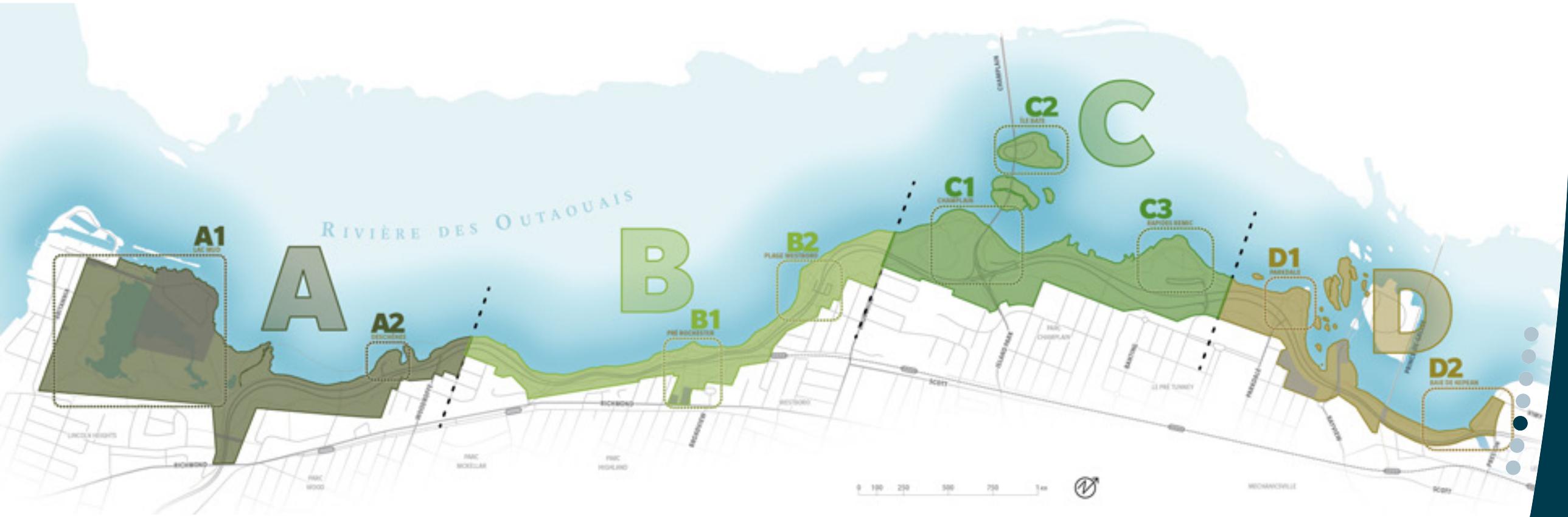


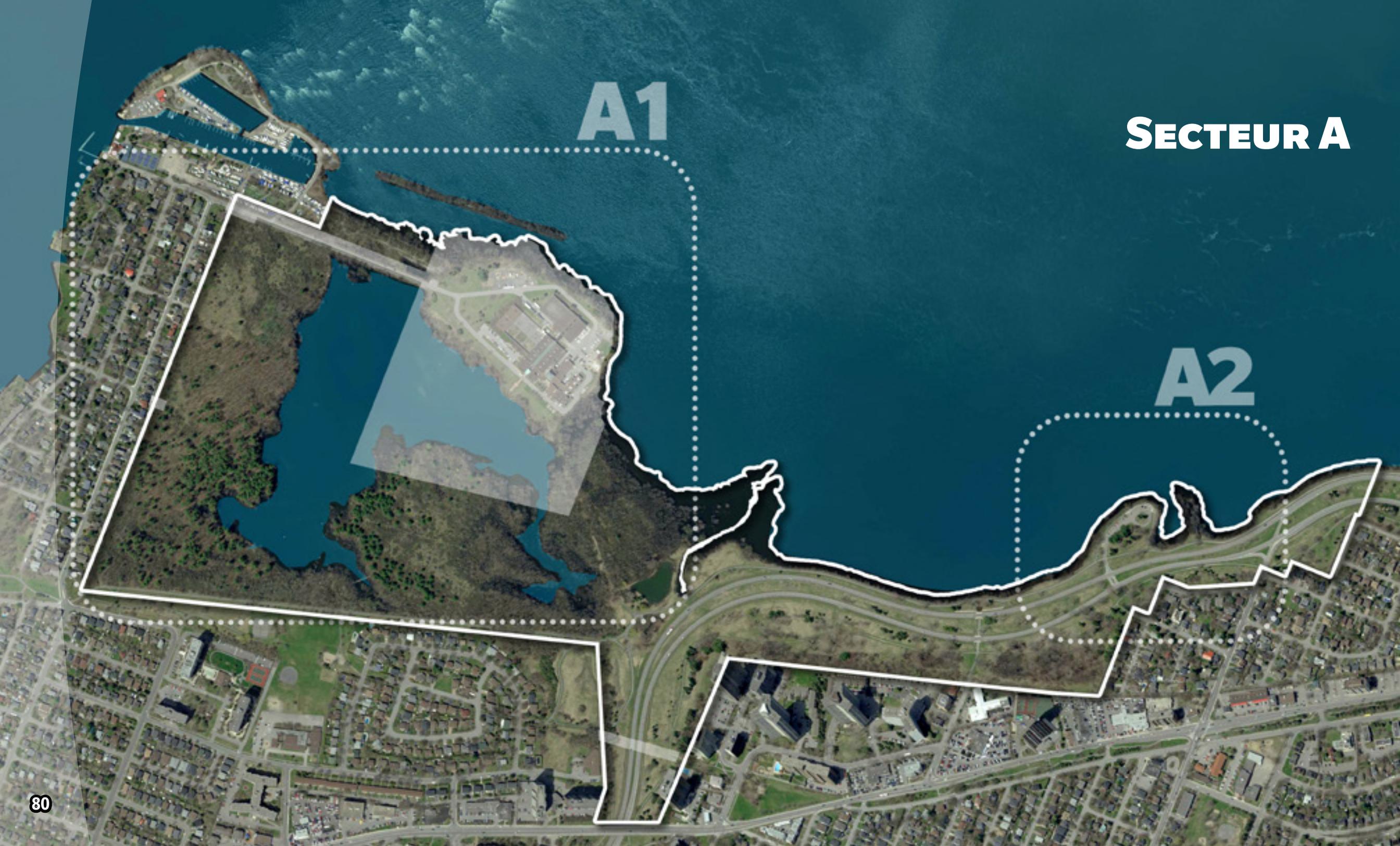
5 PLANS DE SECTEUR ET DE PÔLE

Le présent chapitre regroupe des plans de secteur qui illustrent la façon dont la culture, les habitats naturels, les loisirs, les qualités panoramiques, les équipements, les services, les installations et les liens piétonniers et cyclables se combinent pour créer un parc.

Le chapitre divise le parc riverain de neuf kilomètres en quatre secteurs s'appuyant l'un et l'autre sur les orientations stratégiques du parc, tout en reposant sur des principes particuliers, adaptés au contexte et aux conditions locales. Chaque secteur comprend des plans pour les pôles qu'il contient et qui comportent chacun des caractéristiques, des équipements, des installations et des services particuliers aux fins de loisirs actifs et calmes.

Les plans de secteur donnent une image visuelle visant à communiquer clairement l'intention du plan et des résultats attendus. Ils constituent une première étape vers l'élaboration de ce que sera l'avenir des terrains du parc riverain. Un processus continu de conception exemplaire, de gestion innovatrice et de collaboration et de partenariats stratégiques est déterminant pour concrétiser les propositions ambitieuses mises de l'avant pour le parc riverain.





A1

SECTEUR A

A2



5.1 SECTEUR A : ZONE DE CONSERVATION DU LAC MUD/BRITANNIA À DESCHÊNES

DESCRIPTION

Le secteur situé le plus à l'ouest du parc riverain est situé à l'intérieur de la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du Lac-Deschênes-et-de-la-rivière-des-Outaouais¹ et est un important corridor pour les oiseaux migrateurs. Il s'étend de la zone de conservation du lac Mud/Britannia jusqu'à un peu après le belvédère Deschênes, à la hauteur de l'avenue Woodroffe. Il comprend le pôle du lac Mud/Britannia et le pôle Deschênes.

La zone de conservation du lac Mud/Britannia est un milieu important pour la conservation des oiseaux et est reconnue comme étant l'un des sites d'observation des oiseaux les plus populaires au Canada, où l'on a recensé 269 espèces. Le lac Mud, qui couvre 59 hectares, est désigné comme milieu humide d'importance provinciale et comme zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) par le gouvernement de l'Ontario. L'Union internationale pour la conservation de la nature la classe comme aire protégée. La zone de conservation est située à proximité des communautés de Britannia Village et de Woodroffe-Lincoln Heights. En aval de la zone de conservation, un milieu humide peu profond crée un habitat idéal pour les oiseaux migrateurs et une diversité d'espèces sauvages, dont huit espèces en péril et 44 plantes rares. Ces caractéristiques naturelles indiquent le secteur environnemental ou écologique du parc.

Le pôle Deschênes présente une eau peu profonde et un habitat riverain ouvert. Il présente aussi une grande biodiversité indigène et, d'ailleurs, 61 espèces végétales indigènes ont été recensées dans un petit habitat aquatique homogène. Le pôle accueille des activités de loisirs et comporte un accès de la promenade

vers l'espace naturel ainsi que des sentiers et d'une aire de stationnement près de la berge.

DÉFIS

Plusieurs espèces végétales non indigènes couvrant environ 30 % de sa superficie totale menacent la biodiversité de l'habitat du lac Mud.

Il y a un besoin d'équipements publics et de signalisation d'orientation pour rehausser le sens du lieu et l'interconnectivité des sentiers dans les environs du lac Mud.

Le ruissellement des eaux pluviales à l'embouchure du ruisseau Pinecrest a considérablement détérioré un habitat naturel valorisé. L'Étude de modernisation de la gestion des eaux pluviales du ruisseau Pinecrest/Westboro², commandée par la Ville d'Ottawa en 2011, conclut qu'une collaboration est indispensable pour apporter les améliorations nécessaires à l'habitat ainsi qu'à la qualité de l'eau qui se déverse dans la rivière des Outaouais.

Le long du secteur riverain entre le lac Mud et le belvédère Deschênes, le corridor de la promenade rétrécit et rapproche les piétons et les cyclistes de la circulation automobile.

Il y a une demande pour des passages sécuritaires et mieux définis de la promenade dans le secteur.

APERÇU DU CONCEPT

Lancé en 2015, un projet a pour but d'extirper les espèces de plantes exotiques envahissantes dans la zone de conservation du

² J.F. Sabourin et associés. *Pinecrest Creek/Westboro Stormwater Management Retrofit Study. Rapport d'étude préparé pour la Ville d'Ottawa, mai 2011.*

lac Mud/Britannia afin d'aider les espèces indigènes à s'y rétablir et à préserver l'intégrité écologique du site. Le projet fait partie de la stratégie de la CCN pour gérer les espèces exotiques envahissantes pour tous ses écosystèmes et habitats naturels valorisés.

Le concept pour le secteur vise à relier les gens à la nature et propose un sanctuaire aux usagers du parc, où ils peuvent apprécier la beauté des lieux. Mettant l'accent sur le respect de la fragilité du milieu, il vise à éduquer et à informer les usagers du parc sur la nature et les habitats et facilite l'appréciation des lieux, tout en limitant les impacts potentiels sur l'écosystème. Il vise aussi à offrir un accès plus sécuritaire au moyen d'une signalisation d'orientation claire.

Le concept propose aussi des initiatives visant à restaurer, protéger et gérer la berge par des mesures de gestion des eaux pluviales et de lutte contre l'érosion.

POINTS SAILLANTS DU SECTEUR



Oiseaux rares

Habitat aquatique (lac Mud)

Rapides Deschênes

¹ <http://www.ibacanada.org/site.jsp?siteID=ON112>



Illustration d'une passerelle sur pilotis reliant le lac Mud aux rapides Deschênes



Des grands pics dans leur habitat (photographie par Tiera Zukerman)



PÔLE 1

SECTEUR A

PÔLE 2

①

⑨

②

③

⑤

④

⑥

⑦

⑧

RICHMOND

WOODROFFE

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR A : ZONE DE CONSERVATION DU LAC MUD/BRITANNIA À DESCHÊNES

RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR

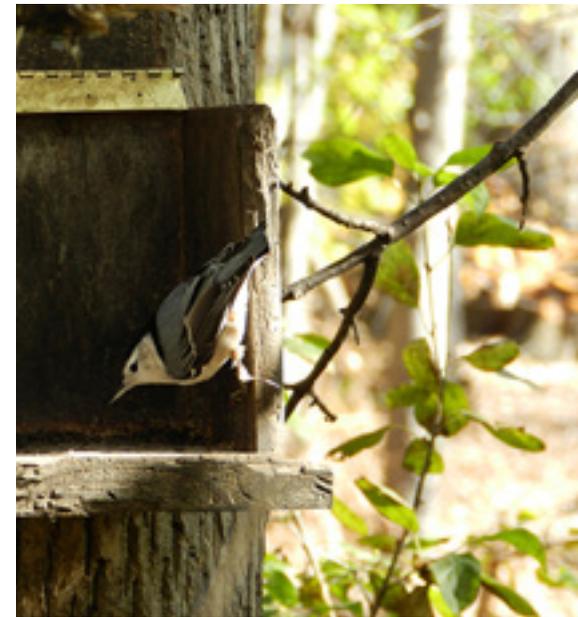
- 1 Travailler à concrétiser les principaux aspects du *Plan de secteur du lac Mud/Britannia de 2004* afin d'offrir à tous les usagers la possibilité d'observer les habitats de la zone de conservation.
- 2 Aménager un départ de sentier à l'entrée secondaire pour informer les gens qu'ils entrent dans le parc riverain; créer un lien pour attirer les piétons et les cyclistes de la plage Britannia.
- 3 Améliorer le sentier en le rendant plus curvilinéaire afin d'offrir une expérience plus agréable aux piétons entre les entrées du chemin Britannia et de la rue Howe et le début du trottoir à l'embouchure du ruisseau Pinecrest.
- 4 Améliorer l'accès à la rive à l'extrémité est de la promenade de bois du belvédère Deschênes pour soutenir la restauration du ruisseau Pinecrest.
- 5 Travailler avec la Ville d'Ottawa à améliorer les conditions de gestion des eaux de ruissellement le long de la berge et autour des bassins de gestion des eaux pluviales à l'entrée primaire.
- 6 Examiner en détail, en collaboration avec la Ville d'Ottawa, la faisabilité de reconfigurer l'intersection de la promenade et de l'avenue Woodroffe afin de créer un environnement piétonnier et cyclable plus sécuritaire et de répondre aux objectifs de la CCN de ralentir la circulation sur la promenade et de réduire l'empreinte de la promenade.
- 7 Traiter l'extrémité ouest du parc, à la hauteur du chemin Richmond, comme entrée primaire, et rehausser l'expérience d'arrivée.
- 8 Étudier la faisabilité d'ajouter un passage au niveau de la promenade sécuritaire et muni de feux de signalisation pour raccorder les sentiers entre Ambleside et Britannia, de part et d'autre de la promenade et offrir un lien direct vers le réseau de sentiers des environs du lac Mud.
- 9 Travailler avec les partenaires pour offrir une connectivité des sentiers le long de la berge vers l'ouest et la plage Britannia.

INDICATEURS DE RÔLE

●	●	○	○
○	○	○	●
○	○	○	●
●	○	●	●
●	○	○	●
○	●	○	●
○	○	○	●
○	○	○	●
○	○	○	●



Lac Mud



Habitat de la Zone importante pour la conservation des oiseaux



Illustration de la passerelle



Des bernaches aux rapides Deschênes



SECTEUR A
PÔLE 1



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



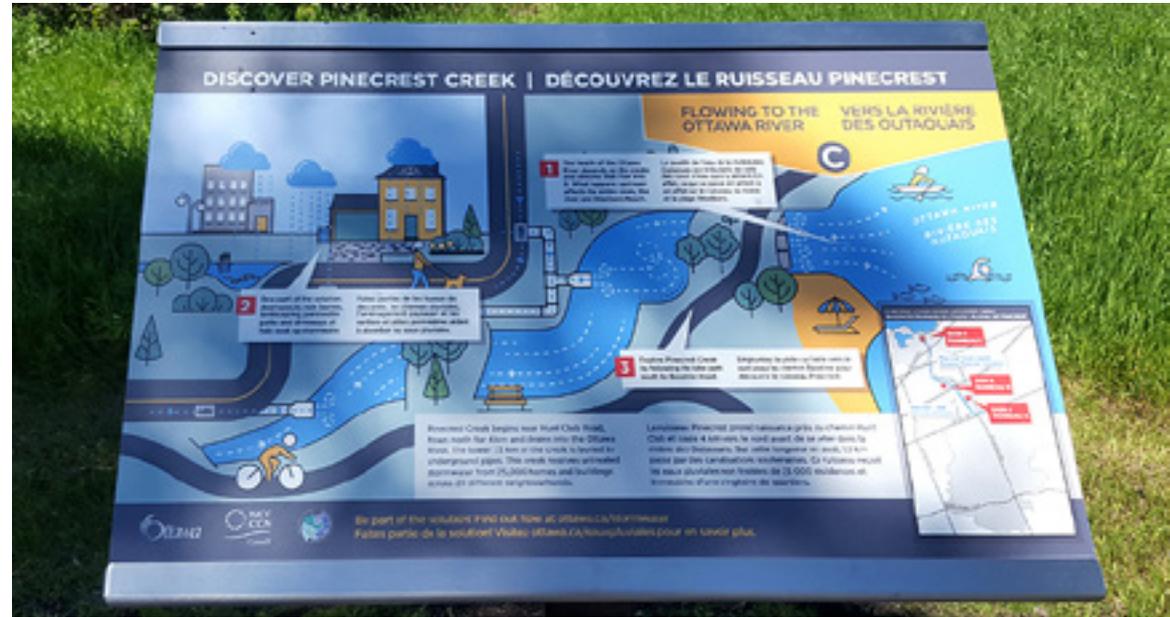
SECTEUR A : PÔLE 1 – ZONE DE CONSERVATION DU LAC MUD/BRITANNIA

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

- 1 Mettre en œuvre le *Plan de secteur du lac Mud/Britannia de 2004*, y compris la réalisation des liens manquants dans le réseau de sentiers, l'amélioration des entrées, des départs de sentier, une signalisation d'orientation, un accès public et universel, des aires d'observation, des toilettes, des panneaux d'éducation et d'interprétation, des promenades de bois surélevées sur certaines parties des terrains humides, une aire de stationnement partagée ainsi que l'amélioration de l'identité et du profil de la zone de conservation.
- 2 Examiner avec les partenaires et les intervenants concernés d'autres possibilités d'éducation et d'interprétation environnementales compatibles avec les habitats terrestres et aquatiques fragiles, comme l'interprétation tactile ou des classes en plein air à la limite sud du parc et près des entrées.
- 3 Continuer d'éliminer les espèces végétales envahissantes dans les environs du lac et de les remplacer par des espèces indigènes, de protéger la biodiversité et de préserver les habitats valorisés qui soutiennent les fonctions écologiques de la région de la capitale.
- 4 Installer une rampe de mise à l'eau pour les pagayeurs utilisant un sentier de portage pour contourner les rapides Deschênes, et créer une porte d'entrée aquatique à l'extrémité ouest du parcours de pagaie, avec la collaboration et l'approbation de la Ville d'Ottawa. Cela permettra aux pagayeurs de tous niveaux d'aptitude d'accéder au lac Deschênes et à la voie navigable de 44 km allant vers l'ouest jusqu'à la chute des Chats.
- 5 Améliorer la configuration des sentiers ainsi que la signalisation d'orientation pour rehausser la sécurité du public aux départs de sentiers et aux entrées vers les environs du lac.

INDICATEURS DE RÔLE

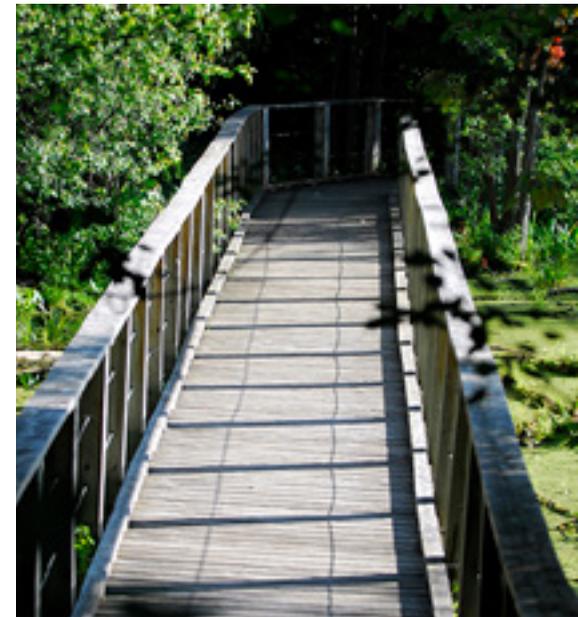
●	●	●	●
●	●	●	○
●	○	○	○
○	○	○	●
○	○	○	●



Exemple d'un panneau d'interprétation



Chouette rayée perchée sur un terrain de la CCN (photographie par Tiera Zukerman)



Une passerelle au lac Mud



SECTEUR A PÔLE 2



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR A : PÔLE 2 – DESCHÊNES

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

- 1 Sous réserve d'études plus détaillées et des approbations réglementaires, construire une promenade de bois (ou trottoir) surélevé flottant ou sur la rive de la rivière entre le sentier du Ruisseau-Pinecrest et le belvédère Deschênes.³ Ce trottoir devrait s'accorder avec l'image du secteur riverain et assurer la protection et la mise en valeur des milieux fragiles. Le trottoir flottant se raccordera aux sentiers linéaires séparés, sera universellement accessible et sera construit et entretenu selon les meilleures pratiques afin d'éviter les effets néfastes sur la rivière et le milieu aquatique.
- 2 Améliorer la berge pour maintenir ou recréer des habitats aquatiques, en collaborant avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau et les communautés voisines.
- 3 Déplacer l'aire de stationnement du belvédère Deschênes pour l'éloigner de la berge afin d'agrandir l'espace public, peut-être au sud de la promenade, sous réserve de la faisabilité et la consultation de la communauté.
- 4 Offrir un accès pour des embarcations non motorisées près du belvédère Deschênes.

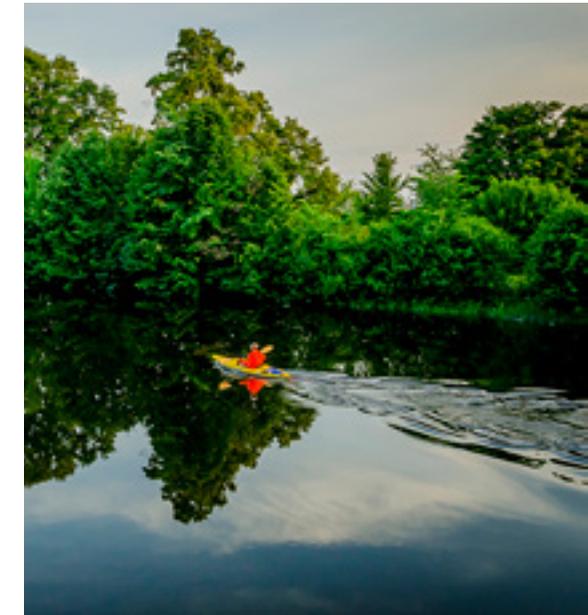
INDICATEURS DE RÔLE



Espace récréatif non programmé avec équipements



Exemple d'un point de vue

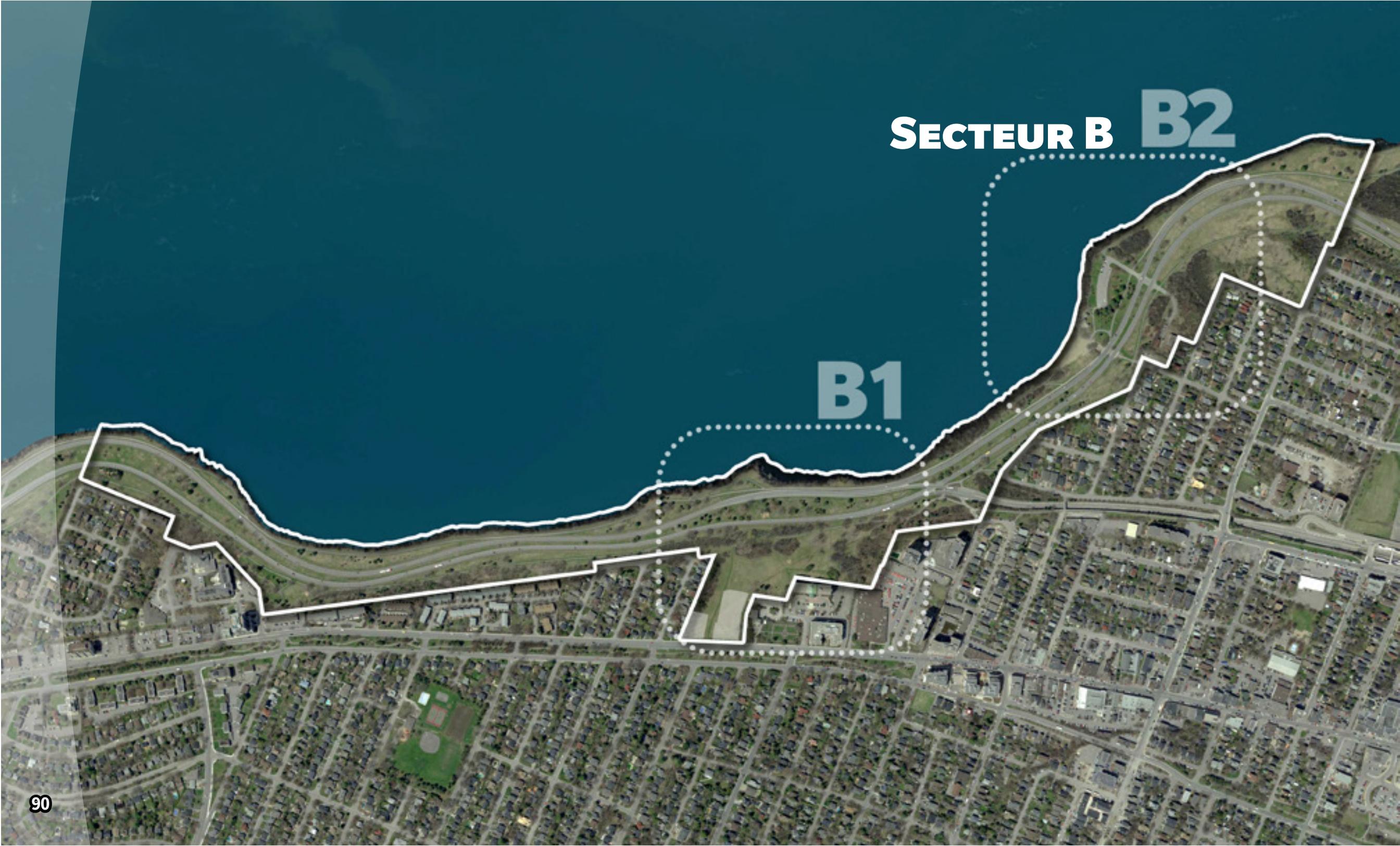


Navigation de plaisance non motorisée

³ W.F. Baird and Associates. Sir John A. Macdonald Boardwalk Feasibility Study. Rapport d'étude préparé pour la Commission de la capitale nationale, octobre 2015.

SECTEUR B B2

B1





5.2 SECTEUR B : DE L'AVENUE WOODROFFE À LA PLAGE WESTBORO

DESCRIPTION

Le secteur se présente comme une bande de terrain de 2,4 km s'étendant de l'avenue Woodroffe à la plage Westboro. Le faible courant de la rivière offre différentes possibilités de loisirs. Le secteur est riche en histoire, et les sites patrimoniaux du secteur témoignent de deux siècles de colonisation, d'industrie et d'urbanisation. Le lieu historique national du Canada de Maplelawn-et-Ses-Jardins et le pré Rochester représentent les débuts de la colonisation et de l'agriculture dans la région, remontant à 1817. Les restes de l'ancienne scierie Skead, l'une des plus grandes scieries à vapeur du secteur, font partie des rares vestiges de l'industrie du XIX^e siècle le long de la promenade. Les ruines comprennent des fondations en pierre et des vestiges archéologiques. La plage Westboro, une plage publique depuis plus d'un siècle, est l'un des plus vieux espaces communautaires d'Ottawa. Le pavillon de la plage Westboro est un édifice fédéral reconnu du patrimoine, conçu par l'architecte James Strutt et construit entre 1965 et 1967. La communauté continue de jouer un rôle actif dans l'intendance des lieux, grâce à des organismes comme les Amis du jardin de Maplelawn, l'Association communautaire de Westboro et Garde-rivière des Outaouais, qui sont des exemples bien connus.

Grâce à l'implication vigoureuse de la communauté depuis nombre de décennies, la plage est devenue une destination quatre saisons pour les loisirs actifs et calmes.

DÉFIS

Le secteur est relativement étroit, ce qui limite la possibilité d'un plus large espace vert riverain. La promenade nuit à l'accès sécuritaire à la rivière pour le public.

L'aire de stationnement de la plage Westboro est actuellement située près de la berge et occupe donc un espace vert riverain public. Au fur et à mesure que le parc riverain attirera davantage de personnes et d'activités, une capacité de stationnement accrue sera nécessaire, malgré l'augmentation prévue de la part modale du transport en commun avec la venue du train léger sur rail. La planification devra reposer sur l'examen des emplacements proposés pour les éventuelles aires de stationnement et de l'usage partagé de ceux-ci pour répondre à la demande croissante à proximité des liens nord-sud importants. Elle devra également tenir compte des destinations dans le parc et améliorer l'accessibilité aux points d'attrait et aux équipements en bordure de l'eau.

APERÇU DU CONCEPT

Cette bande de terrain de 2,4 km servira de point d'ancrage pour la première étape de réalisation du plan du parc, en raison du projet de train léger sur rail. Les installations et équipements du pré Rochester et de la plage Westboro sont les principaux éléments du parc et seront aménagés dans le cadre du projet de construction de la ligne ouest du train léger sur rail. La ville d'Ottawa s'est engagée à verser 30 millions de dollars pour réaliser ces travaux, à titre de compensation pour l'utilisation des terrains de la CCN pour la ligne ouest du train léger sur rail,

L'aménagement du pré Rochester en un parc et une entrée axés sur les gens représente une occasion importante de relier les collectivités à la rivière. Une composante importante du concept est l'axe marqué entre le chemin Richmond et la rivière, traversant la promenade à niveau, permettant ainsi un accès sécuritaire pour piétons et cyclistes entre les communautés et la rivière.

Le site devra être géré avec soin pour bien tenir compte du contexte historique de Maplelawn, étant donné que la maison,

le jardin et les terrains environnants constituent l'un des sites historiques les plus anciens et les mieux préservés de la région de la capitale nationale. Il s'agit en fait d'un édifice fédéral du patrimoine classé et d'un lieu historique national qui comprend un jardin enclos par des murets parmi les mieux préservés du Canada. Il offrira aussi un grand espace vert public pour la détente et les loisirs.

Le réaménagement de la plage Westboro améliorera l'accès piétonnier et cyclable, les installations de mise à l'eau de canots et de kayaks. On retrouvera un bâtiment multifonctionnel plus grand, en plus des usages traditionnels de la plage. L'aire de stationnement sera déplacée du côté sud de la promenade, au vieux dépôt de la CCN situé entre l'avenue Atlantis et la promenade. Une petite aire de stationnement à accès universel et des services seront offerts à côté du bâtiment multifonctionnel proposé. Le concept conserve et respecte les éléments du patrimoine naturel et bâti, offre des services et des installations compatibles avec le parc, comprend une gestion écologique des eaux de ruissellement et améliore l'accès physique et visuel à la rivière.

POINTS SAILLANTS DU SECTEUR





Illustration d'une possible place publique et d'un espace vert au pré Rochester



Illustration du pré Rochester en tant qu'espace vert sans programmation

SECTEUR B



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR B : DE L'AVENUE WOODROFFE À LA PLAGE WESTBORO

RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- 1 Construire un passage souterrain à l'avenue Cleary pour faciliter les liaisons à pied et à vélo entre le train léger sur rail et l'extrémité est du trottoir flottant du belvédère Deschênes.
- 2 Aménager un lieu de rencontre distinctif au pré Rochester, qui donne un accès visuel et physique au parc et relie en toute sécurité les gens à la rivière. Offrir sur place des services, des équipements et installations liés au parc, en tenant compte du contexte patrimonial, environnemental et communautaire et dans le respect de celui-ci. Le concept pourrait aussi intégrer des œuvres d'art public et une reconnaissance du patrimoine (naturel, culturel et bâti) à mesure qu'il évolue.
- 3 Tirer profit de la proximité de la station Dominion pour offrir des liens attrayants et faciles avec les sentiers séparés, et s'assurer de dissimuler de manière appropriée tous les ouvrages associés au train léger sur rail afin de réduire au minimum les impacts visuels et sonores pour les usagers du parc.
- 4 Voir à ce que le sentier allant du chemin Richmond à la station Dominion offre un accès toute l'année entre la collectivité et la ligne de transport en commun, ainsi qu'un lien accueillant vers le réseau de sentiers récréatifs.
- 5 Voir à ce que l'amélioration des installations de la plage Westboro tienne compte de la qualité visuelle du site et des valeurs communautaires. Protéger la rive contre les impacts néfastes, préserver la plage et l'accès et respecter les éléments du patrimoine naturel et bâti de l'endroit.
- 6 Moderniser la gestion des eaux de ruissellement de la promenade au moyen de fossés végétalisés le long du terre-plein central, là où cela est possible.

INDICATEURS DE RÔLE

INDICATEURS DE RÔLE

--	--	--	--

- 7 Mettre en œuvre un aménagement paysager axé sur la verdure qui procure une expérience scénique et dynamique aux visiteurs, qui se fonde sur les caractéristiques du design original du corridor de la promenade en les complétant et qui satisfait aux objectifs définis plus récemment en matière d'environnement, d'activités du parc et de liens, par exemple.



Des fleurs au jardin de Maplelawn



Plage Westboro



Illustration d'un exemple de train léger traversant le parc riverain





LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE
MAPLELAWN-ET-SES-JARDINS

RICHMOND

SECTEUR B
PÔLE 1

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR B : PÔLE 1 – PRÉ ROCHESTER

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

- 1 Travailler en partenariat avec les Amis du jardin de Maplelawn et aider Patrimoine canadien à déterminer la possibilité d'offrir des programmes d'interprétation mettant en vedette le lieu historique national de Maplelawn-et-Ses-Jardins et ses relations avec le parc riverain.
- 2 Procurer un équilibre entre les espaces pour activités non programmées et libres, et ceux pour activités programmées.
- 3 Aménager un espace public doté d'un élément distinctif signalant l'entrée et procurer des bancs publics et des commodités.
- 4 Créer un axe linéaire nord-sud marqué pour assurer un lien piétonnier et cyclable sécuritaires entre le quartier et la rivière, y compris un passage à niveau de la promenade muni de feux de signalisation.
- 5 Prévoir le long du chemin Richmond des bâtiments à usages mixtes de moyenne hauteur. Cet ensemble devra être en retrait de la rue et intégrer une place publique de grande qualité et un lien communautaire emblématique avec le parc, conformément au Règlement de zonage de la Ville d'Ottawa.
- 6 Travailler avec la Ville d'Ottawa afin que le terrain adjacent au chemin Richmond soit aménagé en accordant une attention particulière à la désignation patrimoniale nationale et au caractère du lieu historique national de Maplelawn-et-Ses-Jardins.
- 7 Créer un nouveau belvédère en projection à la rive :
 - Offrir un accès au bord de l'eau du côté ouest du belvédère et construire une aire de jeux pour enfants avec une cascade d'eau et d'autres éléments d'eau.
 - Créer un nouvel habitat aquatique du côté est du belvédère et installer des bancs à une distance appropriée des berges.

INDICATEURS DE RÔLE



Illustration d'un possible point de vue public au pré Rochester



Lieu historique national du Canada de Maplelawn-et-Ses-Jardins





Plan conceptuel pour fins d'illustration.

SECTEUR B PÔLE 2



SECTEUR B : PÔLE 2 – PLAGE WESTBORO

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

INDICATEURS DE RÔLE

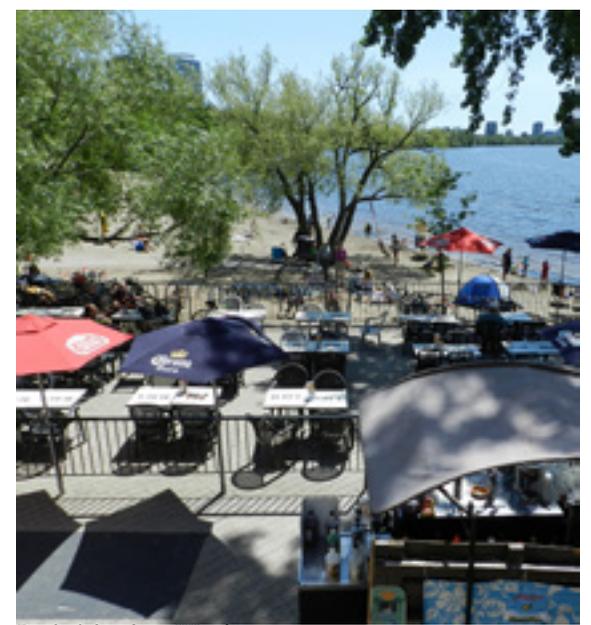
- 1 Mobiliser la communauté pour l'élaboration des plans pour le site, et examiner les façons de reconnaître la contribution importante des membres de la communauté à l'animation de l'endroit. ● ● ● ●
- 2 Déplacer l'aire de stationnement vers l'ancien dépôt Atlantis de la CCN, afin de gagner de l'espace de parc près de la rivière, et soutenir l'amélioration des installations et des équipements de la plage. ● ● ● ●
- 3 Maintenir le caractère et la fonction de la plage, tout en intégrant des équipements commerciaux accessoires au parc. ● ● ● ●
- 4 Rénover et repenser les équipements de la plage afin d'améliorer l'expérience des usagers. Tenir compte des éléments patrimoniaux des bâtiments de la plage dans les concepts et les plans de revitalisation, après une évaluation par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. ○ ● ● ○
- 5 Concevoir l'amélioration des installations de la plage afin d'offrir toute l'année des services au public et liés au parc, comme des toilettes, un restaurant, des services de location et de réparation d'équipement, de l'espace communautaire, etc. ○ ● ● ○
- 6 Travailler avec Patrimoine canadien à déterminer les possibilités d'améliorations visant à intégrer les éléments patrimoniaux de l'ancienne scierie Skead dans la stratégie d'interprétation du parc. ○ ● ● ○
- 7 Protéger l'habitat aquatique à l'ouest de la plage et les installations de la plage. ● ○ ● ○
- 8 Revégétaliser l'aire en offrant un réseau de sentiers en boucle et des éléments éducatifs et ludiques d'une manière adaptée au contexte qui n'est pas préjudiciable aux conditions environnementales. ● ● ○ ●



Jeux dans le sable à la plage Westboro



Canoë mis à l'eau à la plage Westboro



Patio à la plage Westboro



SECTEUR C

C2



C1



C3



5.3 SECTEUR C : DE CHAMPLAIN AUX RAPIDES REMIC

DESCRIPTION

Le secteur comprend trois pôles d'animation : le pont Champlain, l'île Bate et les rapides Remic.

Le pôle du pont Champlain est situé de part et d'autre du pont Champlain. La partie ouest, appelée « boisé Champlain » consiste en un couvert forestier et se trouve dans la zone inondable saisonnière. Dans la partie est, l'eau est accessible de manière informelle pour le canotage et la pêche. Une aire de stationnement est située le long de la berge, et les piétons et cyclistes peuvent accéder aux sentiers à l'ouest grâce à un passage sous le pont Champlain. Les îles Riopelle et Cunningham présentent une très grande biodiversité de plantes indigènes, bien qu'elles semblent gravement touchées par des espèces végétales envahissantes.

Les visiteurs de l'île Bate l'utilisent actuellement comme lieu de détente puisqu'il offre des vues imprenables de la rivière vers le nord, l'ouest et l'est. L'endroit est doté d'un abri, de tables de pique-nique, de bancs et de panneaux d'interprétation. La pêche est possible du côté est. Les kayakistes expérimentés ont accès à une aire de mise à l'eau du côté nord-est. Elle a été le lieu de la compétition de la Coupe « Level Six » de la capitale et attire des pagayeurs venant de loin.

Les rapides Remic sont une destination très populaire, réputée pour les sculptures de pierres en équilibre⁴ et les vues exceptionnelles du cœur de la capitale et de la rive du côté de Gatineau. Les terrains font partie de l'habitat naturel valorisé de la CCN appelé Rapides-des-Chaudières-Île-Lemieux. C'est un endroit très important pour les oiseaux migrateurs et une partie intégrante

de la zone importante pour la conservation des oiseaux du Lac-Deschênes-Rivière des Outaouais. Les espaces verts abondants et les vues sont des attractions importantes pour les touristes, les communautés voisines et les employés du pré Tunney. Il y a un belvédère au-dessus d'une station de pompage qui dessert les installations d'emploi fédéral du pré Tunney, où les usagers peuvent admirer la rivière des Outaouais et les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau.

DÉFIS

Une grande partie du secteur du pont Champlain et de l'île Bate se situe dans la zone d'inondation centennale, ce qui signifie qu'elle est fréquemment inondée et que sa berge est exposée à l'érosion. Cela porte atteinte à l'intégrité du sous-sol et restreint la capacité de construire une infrastructure permanente. La présence d'espèces envahissantes dans le boisé Champlain porte gravement atteinte aux systèmes naturels du site. La présence envahissante de la bernache est un problème important dans le secteur, en particulier sur l'île Bate. Aux rapides Remic, les aires de stationnement actuelles à revêtement dur occupent des emplacements de choix pour des vues de la rivière et l'accès à celle-ci.

La popularité nouvelle des sentiers entraîne des interactions entre différents usagers, et la popularité croissante des modes de transport actifs cause de plus en plus de préoccupations en matière de sécurité.

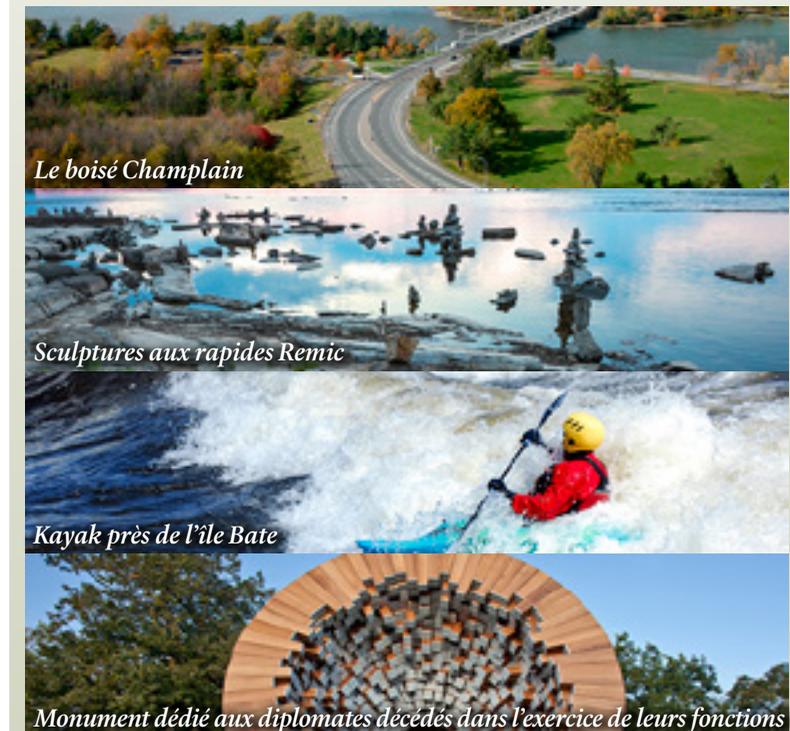
APERÇU DU CONCEPT

Dans le secteur, les recommandations ont pour objet de tirer parti des avantages naturels, tout en considérant la façon dont les

visiteurs les apprécieront. Le concept améliore l'aménagement paysager en éloignant l'aire de stationnement de l'eau, en agrandissant ainsi l'espace programmable et en donnant accès à la rive aux usagers du parc.

Le concept du secteur reconnaît aussi l'importance de s'appuyer sur le succès des sentiers d'hiver, qui constituent un ajout parfait à la capitale hivernale du pays et qui sont accessibles aux résidents et aux visiteurs. Avec la participation de bénévoles de la communauté locale, les sentiers d'hiver apportent de la vie au secteur riverain et font valoir Ottawa comme une destination touristique hivernale.

POINTS SAILLANTS DU SECTEUR



⁴ Créées et gérées par l'artiste John Ceprano.



Illustration d'une place publique potentielle sur l'île Bate



Illustration d'une place publique potentielle aux rapides Remic

SECTEUR C



PÔLE 2

PÔLE 1

PÔLE 3

PONT CHAMPLAIN

PROMENADE ISLAND PARK

PRÉ TUNNEY

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR C : DE CHAMPLAIN AUX RAPIDES REMIC

RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- 1 Aménager une entrée secondaire au passage à niveau muni de feux de signalisation qui est proposé vis-à-vis de l'avenue Churchill.
- 2 Reboiser et créer des sentiers en boucle pour l'usage d'été et d'hiver dans la plaine Selby. Préserver ces espaces en tant que prés.
- 3 Restaurer le boisé Champlain et repenser l'accès au secteur est.
- 4 Identifier plus clairement l'entrée primaire et renforcer l'expérience d'arrivée des piétons à la promenade Island Park et à l'île Bate.
- 5 Préparer un énoncé d'importance pour le pont Champlain, et intégrer la conservation de ses caractéristiques patrimoniales dans les programmes de gestion des actifs.

INDICATEURS DE RÔLE



Les sculptures de pierre de John Ceprano aux rapides Remic

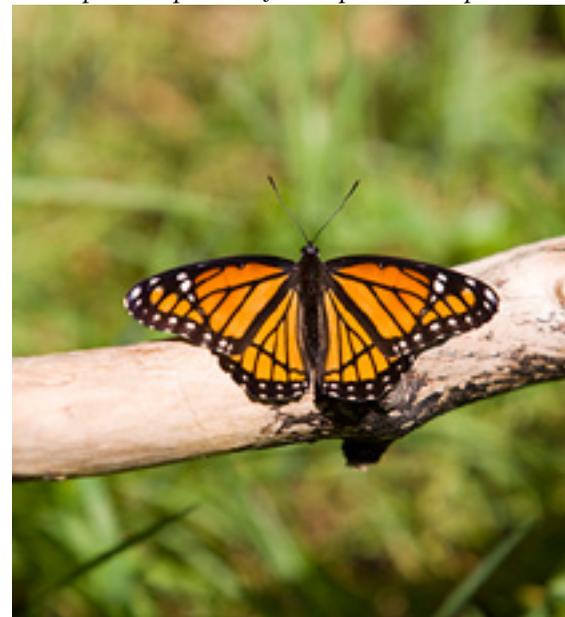


Espace de loisirs passifs et non programmés
(photographie par Stéphanie Séguin)



Cyclisme d'hiver

ENVIRONNEMENT
 CULTURE
 EXPÉRIENCE RIVERAINE
 CONNECTIVITÉ



Papillon monarque



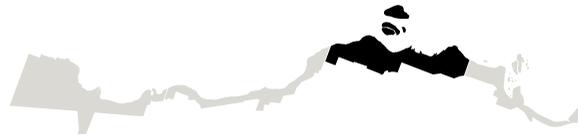
OUEST

SECTEUR C
PÔLE 1

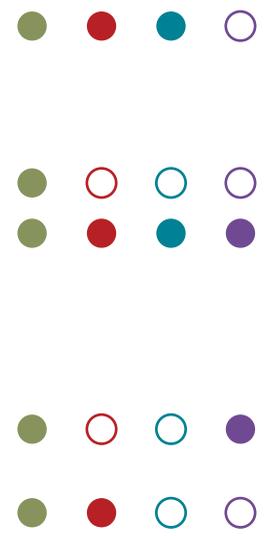
EST



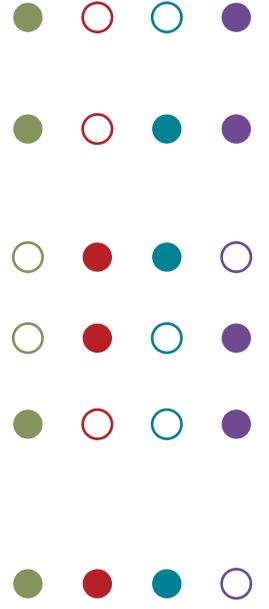
Plan conceptuel pour fins d'illustration.


SECTEUR C : PÔLE 1 –BOISÉ CHAMPLAIN (PARTIE OUEST)
RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

- 1 Entreprendre le reboisement de ce boisé en enlevant les frênes tombés (à cause de l'agrile du frêne), ce qui dégagera de l'espace pour planter des espèces d'arbres indigènes ou pouvant s'adapter au changement climatique.
- 2 Remettre en état le ruisseau afin d'appuyer la compensation des milieux humides.
- 3 Considérer les possibilités interactives et éducatives adaptées au milieu naturel, comme un trottoir surélevé menant à l'aire de jeu boisée en utilisant des matériaux naturels (plates-formes d'observation et cabanes dans les arbres, poutres d'équilibre, etc.) et en exploitant des thèmes axés sur la nature.
- 4 Déplacer et repenser les sentiers de manière à ce qu'ils soient protégés contre les inondations de récurrence moyenne de 100 ans.
- 5 Aménager des prés pour la nidification des oiseaux migrateurs et un habitat pour les papillons dans la partie nord et appuyer l'installation de panneaux d'éducation et d'interprétation.

INDICATEURS DE RÔLE

CHAMPLAIN (PARTIE EST)
RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

- 6 Aménager un parc résilient face aux inondations, avec des trottoirs surélevés et de petites passerelles permettant un usage continu des sentiers durant les inondations printanières normales.
- 7 Améliorer l'aménagement paysager en déplaçant l'aire de stationnement vers le sud et en la dotant d'un écran végétal adéquat, et voir à ce que la configuration puisse permettre d'accueillir des autocars.
- 8 Agrandir l'espace programmable pour des événements temporaires et des restaurants ambulants.
- 9 Installer des toilettes saisonnières.
- 10 Examiner la faisabilité d'un sentier en porte-à-faux sous le pont Champlain afin de séparer les piétons et les cyclistes et améliorer la sécurité, y compris un éclairage au niveau des piétons, qui réduit l'empreinte carbone et préserve le ciel étoilé.
- 11 Améliorer l'accès à la rive pour la pêche et pour l'appréciation des vues de la rivière et de la rive du côté de Gatineau.

INDICATEURS DE RÔLE


Un enfant profitant des sentiers de récréation en hiver (photographie par Heather Thomson)

● ENVIRONNEMENT
 ● CULTURE
 ● EXPÉRIENCE RIVERAINE
 ● CONNECTIVITÉ



Illustration d'un service de restauration temporaire



SECTEUR C PÔLE 2



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR C : PÔLE 2 – ÎLE BATE

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

INDICATEURS DE RÔLE

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Consolider les installations de stationnement sur l'île afin de permettre la revégétalisation dans sa partie est à l'intérieur de la zone d'inondation centennale et atténuer ou gérer les impacts de la population de bernaches. | ● | ○ | ○ | ● |
| 2 | Prendre des dispositions pour offrir un accès sécuritaire à la rivière pour la pêche. | ○ | ○ | ● | ● |
| 3 | Marquer de manière distinctive l'entrée sur l'île par le pont Champlain. | ○ | ○ | ○ | ● |
| 4 | Construire une voie d'accès dédiée pour la mise à l'eau d'embarcations non motorisées du côté est de l'île, où les kayakistes et planchistes accèdent à la rivière. Cela permettrait de faire du portage pour contourner les rapides. | ● | ○ | ● | ● |
| 5 | Adoucir l'accès à la rivière du côté ouest de l'île, en déplaçant le sentier et en supprimant ou déplaçant l'aire de stationnement du bord de la rivière. | ● | ○ | ○ | ● |
| 6 | Permettre l'aménagement d'un café ou d'un restaurant sur l'île. En attendant, dans le cadre de festivals et d'événements, permettre la présence de restaurants ambulants et des équipements connexes en dehors de la zone inondable. | ● | ● | ○ | ○ |
| 7 | Aménager un point d'observation à l'extrémité est de l'île pour profiter des vues vers la colline du Parlement. | ● | ● | ● | ● |
| 8 | Aménager un accès à la rivière du côté nord-ouest de l'île pour permettre aux kayakistes de compléter leur portage. Il n'est pas nécessaire que cet accès soit aussi large que celui du côté est, car ses usagers seront principalement des pagayeurs qui emprunteront le sentier avec leur matériel vers l'aire de mise à l'eau au nord-est. | ● | ○ | ● | ● |
| 9 | Repenser l'entrée des véhicules sur l'île à partir du pont Champlain et les trajets de circulation afin d'améliorer la sécurité pour tous les modes de transport et usagers, en tenant compte de la limite de hauteur empêchant des autobus de passer sous le pont. | ● | ○ | ○ | ● |



Partie d'échec dans un espace événementiel



Kayak en eaux vives sur la rivière des Outaouais



Vue depuis l'île Bate



SECTEUR C PÔLE 3



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR C : PÔLE 3 – RAPIDES REMIC

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

INDICATEURS DE RÔLE

- 1 Déplacer l'aire de stationnement vers la promenade et le doter d'un écran végétal approprié, tout en tenant compte du lien fonctionnel avec le pré Tunney. ● ○ ○ ●
- 2 Envisager un partenariat avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour organiser le partage de ses installations de stationnement en dehors des heures de pointe, afin d'offrir davantage d'espaces aux usagers du parc. ● ○ ○ ●
- 3 Agrandir l'espace programmable pour une gamme d'événements et d'activités (p. ex. festivals, yoga sur la rivière et pêche), tout en tirant parti de l'aménagement paysager du site pour assurer la conservation de tous les arbres matures et améliorer la qualité globale de l'expérience. ● ● ● ○
- 4 Engager la communauté et les intervenants en vue de permettre des activités de loisir d'hiver (p. ex. raquette et ski de fond) et de faire connaître et publiciser davantage les sentiers d'hiver pour les usagers de tous âges. ○ ● ● ●
- 5 Aménager un sentier de portage sur la partie ouest de la pointe pour permettre aux gens d'observer les rapides en toute sécurité et de pratiquer la pêche. ○ ○ ● ○
- 6 Améliorer la berge pour tirer parti d'une forme d'amphithéâtre dans un cadre naturel. ○ ● ● ○
- 7 Continuer de soutenir l'initiative d'art public des sculptures de pierres et examiner la possibilité d'élargir l'éventail d'événements et de programmes publics (p. ex. musique, performance, autres manifestations artistiques, œuvres d'art sur le thème de la nature). ○ ● ● ○

INDICATEURS DE RÔLE

- 8 Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada pour offrir une accessibilité universelle à la station de pompage et convertir l'ouvrage en un point d'observation. ● ○ ● ●
- 9 Considérer les propositions d'une installation pouvant comprendre des équipements et services au public, notamment un centre environnemental avec espace d'interprétation, espace communautaire, espace commercial lié au parc, toilettes. ● ● ● ○
- 10 Aménager des sentiers en boucle utilisables en toute saison. ○ ○ ● ●
- 11 Continuer de faire le suivi et d'évaluer le rendement et le fonctionnement du projet de restauration des milieux humides réalisé par la CCN en partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau. ● ○ ○ ○



Un apprenti sculpteur de pierre aux rapides Remic (photographie par Patrick Bunting)



Services disponibles en hiver: exemple de toilettes publiques





D1

SECTEUR D

D2

5.4 SECTEUR D : PARKDALE À BAIE DE NEPEAN

DESCRIPTION

Une série de rapides et une chaîne d'îles distinguent la rivière dans ce secteur, le plus à l'est du parc riverain. Dans le cadre de la construction de la promenade dans les années 1960, la CCN a rehaussé la majorité des terrains riverains pour qu'ils soient au-dessus de la cote d'inondation. Aujourd'hui, le secteur comprend certaines caractéristiques naturelles importantes et offre certaines des vues les plus spectaculaires de la rivière des Outaouais, de la rive du côté de Gatineau et du cœur de la capitale.

Le secteur d'emplois fédéraux du pré Tunney est situé immédiatement au sud, où son plan directeur guidera la transformation des lieux en un voisinage animé et à usages mixtes, fondé sur les meilleures pratiques en matière d'aménagement axé sur le transport en commun. Le plan directeur du pré Tunney envisage :

- un lieu d'emplois et de commerces de détail complémentaires
- des possibilités d'emploi pour quelque 22 000 à 25 000 fonctionnaires fédéraux
- des ensembles résidentiels à logements multiples comprenant de 3 400 à 3 700 unités
- un parc communautaire
- un corridor de verdure reliant le parc
- de meilleurs liens piétonniers et cyclables, liens communautaires, etc.

L'édifice de l'ambassade d'Indonésie est situé à côté du site, au sud de la limite du parc, à l'est du pré Tunney.

Ce secteur fait la transition progressive du parc riverain entre le caractère urbain du cœur de la capitale et le cadre plus naturel des alentours du lac Mud.

DÉFIS

La promenade demeure un obstacle à l'accès sécuritaire à la rive.

Des espèces végétales envahissantes couvrent la plus grande partie de la berge et obstruent de belles vues et l'accès à la rivière.

Le sentier polyvalent est situé très près de la rive, ce qui restreint l'espace où l'on peut s'arrêter pour jouir des vues. Le paysage à deux niveaux offrirait un beau point de vue aux usagers du sentier et un endroit pour l'exploitation éventuelle des possibilités liées au parc. Il permettrait aussi la séparation des sentiers piétonniers et cyclables.

Le pont Prince-de-Galles, un ancien pont ferroviaire qui appartient maintenant à la Ville d'Ottawa, est un lien interprovincial qui offre une possibilité très intéressante d'améliorer le transport en commun et la mobilité active.

APERÇU DU CONCEPT

Le pôle Parkdale offre des vues magnifiques de la rivière, du cœur de la capitale et des collines de la Gatineau au nord-ouest. Le

concept propose, à long terme, de reconfigurer l'intersection de la promenade et de l'avenue Parkdale, ce qui agrandirait l'espace de parc et offrirait des possibilités d'installations et d'animation du parc.

L'espace public créé à la baie de Nepean servirait de transition entre le parc riverain et l'espace riverain des plaines LeBreton.

POINTS SAILLANTS



Archipel de la baie Lazy



Pont Prince-de-Galles



L'autoroute fluviale, un cours d'eau qui a façonné notre histoire



Illustration d'un espace récréatif d'hiver potentiel à Parkdale



Vue de la Ville de d'Ottawa à travers le pont Prince-de-Galles

SECTEUR D



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR D : PARKDALE

RECOMMANDATIONS

- 1 Travailler à long terme avec la Ville d'Ottawa, Services publics et Approvisionnement Canada et les intervenants communautaires à examiner la faisabilité de reconfigurer ou de supprimer la bretelle d'accès de l'avenue Parkdale et de convertir les terrains riverains en parc public. Cela restaurerait la berge, réduirait les obstacles à l'accès des piétons et des cyclistes à la rivière et soutiendrait la mobilité durable.
- 2 Déterminer, en collaboration avec Patrimoine canadien, la localisation future des sites de monuments commémoratifs.
- 3 Améliorer le passage à niveau à la rue Slidell afin d'encourager un accès piétonnier et cyclable sûr à partir des collectivités voisines.
- 4 Travailler avec la Ville d'Ottawa à maintenir et peut-être à améliorer l'accès à l'Usine de purification de l'eau de l'île Lemieux pour le bénéfice du public, et créer un lien fonctionnel avec le parc riverain.
- 5 Assurer une connexion fluide avec la station Bayview à l'extrémité du sentier Trillium, comme voie d'entrée, y compris une signalisation d'orientation appropriée.
- 6 Compléter la connexion du sentier polyvalent entre la station Bayview et le sentier de la Rivière-des-Outaouais, et installer de la signalisation d'orientation vers la station de transport en commun.
- 7 Soutenir les efforts pour améliorer la connectivité interprovinciale pour les services de transport en commun rapide ainsi que pour les piétons et les cyclistes en utilisant, à long terme, le pont Prince-de-Galles.
- 8 Travailler avec les partenaires à conserver la valeur et les caractéristiques patrimoniales du pont Prince-de-Galles.
- 9 Traiter la bordure est du secteur riverain, adjacente aux plaines LeBreton, comme un espace de transition distinctif avec un aménagement paysager, du mobilier et des équipements de parc appropriés.

INDICATEURS DE RÔLE

●	○	●	●
○	●	○	○
○	○	○	●
○	○	●	●
○	○	○	●
○	○	○	●
○	○	○	●
○	●	○	●
○	○	○	●

INDICATEURS DE RÔLE

- 10 Réserver les terrains de la CCN adjacents au parc, le long de l'avenue Burnside, à d'éventuelles missions diplomatiques en conformité avec leur fonction de la capitale, où tout accès direct à partir de la promenade est interdit selon la politique de la CCN sur les promenades, et prévoir un écran végétal suffisant pour masquer la vue et assurer la sécurité entre le site et le parc.
- 11 Travailler avec les partenaires à offrir des liens entre les sentiers allant vers l'est jusqu'aux plaines LeBreton et au-delà.

○	●	○	●
○	●	●	●



Les vélos-dimanche le long de la promenade

SECTEUR D
PÔLE 1



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR D : PÔLE 1 – PARKDALE

RECOMMANDATIONS

- 1 Travailler avec la Ville d'Ottawa et Services publics et Approvisionnement Canada à examiner les choix pour déplacer le croisement en trèfle partiel afin de gagner de l'espace vert public le long de la rive, de créer une entrée clé et de rehausser la possibilité d'un lien de verdure entre le parc et le pôle d'emplois fédéraux du pré Tunney.
- 2 Transformer l'espace riverain en espace pour la programmation d'activités, si la reconfiguration de l'intersection avec l'avenue Parkdale s'avère réalisable, en créant éventuellement davantage d'espaces verts riverains, un pavillon avec belvédère, restaurant, café, toilettes, sentiers séparés, espace commercial lié au parc, plate-forme d'observation au-dessus de l'eau, etc.
- 3 Construire un belvédère ou un pavillon d'observation en porte-à-faux offrant l'expérience d'être sur l'eau.

INDICATEURS DE RÔLE

●	○	●	●
●	●	●	●
●	○	●	●



Piste de ski de fond le long de la promenade



Toilettes publiques à Calgary, Alberta



Café sur le canal Rideau à Ottawa



Sentiers à usages séparés à Calgary, Alberta

● ENVIRONNEMENT
● CULTURE
● EXPÉRIENCE RIVERAINE
● CONNECTIVITÉ



SECTEUR D PÔLE 2

PONT DU PRINCE-DE-GALLES

VIMY

7

4

3

6

5

1

2

DÉVELOPPEMENT FUTUR DES PLAINES LEBRETON

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



SECTEUR D : PÔLE 2 – BAIE DE NEPEAN

RECOMMANDATIONS POUR LE PÔLE

INDICATEURS DE RÔLE

- 1 Transformer la berge à l'est des plaines Lebreton afin d'offrir un accès à la rivière et de tirer parti des vues spectaculaires de la rivière à travers la baie de Nepean vers le pont Prince-de-Galles et l'île Lemieux. ● ○ ● ●
- 2 Examiner le potentiel des terrains comme espace événementiel programmable en combinaison avec les plans des espaces verts du Musée canadien de la guerre. ○ ○ ● ○
- 3 Convertir l'ancien passage inférieur du Transitway en un nouveau point d'accès piétonnier et cyclable reliant le futur réaménagement des plaines LeBreton à la rive. ○ ○ ○ ●
- 4 Tirer profit de la pente abrupte entre la promenade et le sentier lors de la planification des vues et des points de vue. ● ● ● ●
- 5 Ajouter un sentier de portage à la baie de Nepean pour contourner la chute des Chaudières, et ajouter de la signalisation d'orientation pour relier le cours inférieur de la rivière des Outaouais. ○ ○ ○ ●
- 6 Élargir le pont du sentier franchissant la baie de Nepean pour qu'il puisse accueillir des sentiers séparés. ● ○ ● ●
- 7 Envisager à long terme la réalisation d'un passage sécuritaire de la promenade près du pont Prince-de-Galles, sous réserve des plans approuvés pour le réaménagement des plaines LeBreton. ● ○ ● ●



Le bord de l'eau à Vancouver, Colombie-Britannique

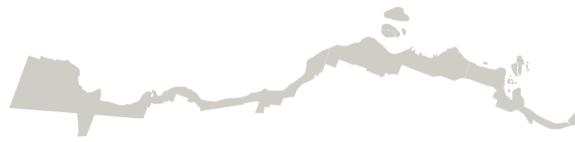


Exemple d'un événement de course à pied sur la promenade





Le vélo donne un meilleur accès aux points d'activités aux installations—rapides Remic et la berge



6 PASSER À L'ACTION

Ce chapitre présente des recommandations pour atteindre les résultats souhaités du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*. Des mesures de mise en œuvre des propositions du plan y sont recommandées. Non seulement ces propositions concordent avec les objectifs de la vision exposée dans le *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* et le *Plan des terrains urbains de la capitale*, mais comme elles tiennent compte des commentaires obtenus du public et des parties prenantes tout au long du processus d'engagement public, elles sont aussi davantage détaillées. Les prochaines étapes à franchir pour mettre en œuvre le plan, y compris les études supplémentaires, le processus d'examen et d'approbation fédérale ainsi que le phasage recommandé, sont exposées ci-après.

6.1 ADMINISTRATION ET INTENDANCE DU PLAN

Le succès du plan repose sur la collaboration continue entre la CCN et ses partenaires en vue de l'aménagement d'un ensemble de sites et de la réalisation d'une série d'activités, auxquels le secteur privé pourra participer au fil du temps, s'il y a lieu.

La CCN a pris un engagement envers une participation continue des intervenants et du public pour appuyer l'aménagement sur une période allant bien au-delà du court terme, pour encourager certains projets de nature particulière et pour obtenir le soutien et les fonds nécessaires des secteurs public et privé.

6.2 PLAN D'ACTION

Après l'approbation du plan, sa mise en œuvre sera sous la responsabilité principale de la Direction de l'intendance de la capitale. Un plan d'action sera élaboré et devrait présenter l'ordre des priorités et les différentes étapes qui seront mesurables, la priorité devant être accordée aux propositions plus marquantes et relativement faciles à mettre en œuvre, surtout si leur coût n'est pas prohibitif. Les propositions plus complexes nécessiteront du temps, la recherche de financement ou des études supplémentaires pour régler les détails nécessaires à leur mise en œuvre.

L'établissement des priorités de mise en œuvre reposera notamment sur les considérations suivantes :

- cohérence avec les plans, les buts et priorités d'entreprise de la CCN
- impacts environnementaux et économiques immédiats
- meilleure possibilité de financement
- échéancier pour les questions relatives à l'environnement, aux infrastructures et aux services
- possibilité de partenariats
- coordination avec les projets en cours ou futurs.



Ski de fond

6.3 APPROBATION DU PLAN DU PARC RIVERAIN DE LA BERGE SUD DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration de la CCN. Une approbation fédérale octroyée par la CCN confirme la date d'entrée en vigueur et établit les conditions d'approbation du plan (voir le chapitre 7). Le plan deviendra le principal plan de référence pour toute question concernant les terrains fédéraux à l'intérieur de la zone d'étude. Des plans d'affectation du sol plus ciblés s'appliquent sur certains terrains de propriété fédérale. Les orientations et politiques d'aménagement de ces plans continueront de s'appliquer. En cas de contradiction entre le plan d'une zone particulière et le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*, ce dernier prévaudra.

6.4 APPROBATIONS FÉDÉRALES

Le processus des approbations fédérales (approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transaction immobilière) jouera un rôle essentiel pour faire en sorte que toutes les propositions touchant les terrains fédéraux appliquent les meilleures pratiques et soient conformes aux objectifs et stratégies du plan. Des évaluations environnementales peuvent être requises selon les projets.

6.4.1 PLANS ET PROJETS CONNEXES

La CCN établira l'ordre de priorité des investissements clés dans les projets d'immobilisations et d'autres initiatives de collaboration

qui mettront en valeur le parc en conformité avec les priorités et objectifs de la CCN indiqués dans le plan.

Certaines mesures prioritaires sont :

- Mettre en œuvre l'entente de 100 jours entre la Ville d'Ottawa et la CCN concernant la section de 2,4 km de la ligne ouest du train léger sur rail qui empiète sur le parc.
- Améliorer l'accès public et faciliter l'animation et la découverte des berges de la capitale.
- Conserver les espaces verts, les caractéristiques naturelles et les biens culturels de la capitale.
- Collaborer avec les partenaires fédéraux pour améliorer l'intégration des installations fédérales dans les communautés urbaines.

La planification se poursuivra pour préciser le plan, comme la préparation de concepts et de plans d'aménagement pour la plage Westboro, y compris l'implication de la communauté.

6.4.2 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Si certaines des initiatives recommandées sont simples à mettre en œuvre, plusieurs requerront davantage d'études et des plans détaillés, dont, par exemple, les suivants :

- étude de la circulation et de faisabilité de la reconfiguration de l'intersection Parkdale, et d'autres à préciser
- stratégie de gestion de la bernache
- lignes directrices de programmation tenant compte de la capacité des sites d'accueillir des événements
- stratégie de revégétalisation
- lignes directrices, notamment pour le stationnement, le design, l'aménagement paysager, l'emplacement et l'implantation, comme les éléments et le mobilier du parc.

La mise en œuvre devra aussi respecter toutes les lois fédérales pertinentes.

6.4.3 PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE, MASSE DE TERRAINS D'INTÉRÊT NATIONAL, INVESTISSEMENTS ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Les biens immobiliers requis à l'appui de l'aménagement et de la mise en valeur de la capitale doivent demeurer de propriété fédérale, car cela garantit le maintien du contrôle direct de la gestion de l'utilisation du sol et du design au moyen du processus d'approbation fédérale établi en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*.

Tous les terrains de propriété fédérale du parc riverain font partie de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN). Les terrains de la MTIN sont essentiels à l'accomplissement du mandat de la CCN. Ils sont nécessaires au soutien des fonctions, du symbolisme, de la structure physique et des qualités naturelles et culturelles de la capitale du Canada. Une désignation MTIN reconnaît l'intérêt du gouvernement fédéral à conserver ces terrains afin de servir aux fonctions de la capitale. Ces terrains s'avèrent cruciaux pour l'accomplissement du mandat de la CCN et de la mise en œuvre de ses plans à long terme. L'intention de la CCN consiste à acquérir au fil du temps, par règlement négocié et collaboration, les principaux terrains de la MTIN qui ne sont pas de propriété publique.

Le plan se conforme à l'affectation actuelle des terrains de la MTIN et ne recommande aucune modification à celles-ci.

Un certain nombre d'ententes officielles (ententes avec les municipalités, baux, contrats de service, etc.) touchant les propriétés de la CCN à l'intérieur du parc riverain ont été signées



au fil des ans. Dans certains cas, ces ententes, dont certaines remontent à des décennies, peuvent ne pas être entièrement compatibles avec les orientations établies dans ce plan.

Au fil du temps, la CCN travaillera à harmoniser les ententes officielles en vigueur afin d'assurer leur compatibilité avec les orientations, les buts et les énoncés de politique du plan. Si l'une de ces ententes arrive à une échéance de renouvellement ou de renégociation, la division de la CCN qui en a la responsabilité l'examinera et la rajustera au besoin pour la rendre conforme au plan. Si des changements d'utilisation du sol sont proposés au cours de la négociation ou de la renégociation d'une entente, le processus des approbations fédérales doit alors être suivi.

La négociation des modalités et conditions des baux respectera les objectifs des affectations du sol et des énoncés de politique générale du plan. Les propositions de prolongement ou de changement d'utilisation du sol prévues dans les ententes officielles seront examinées dans le cadre du processus des approbations fédérales. Lorsqu'une proposition de prolongement liée à une entente en vigueur est incompatible avec les objectifs, les affectations du sol ou les énoncés de politique du plan, une modification du plan peut alors s'imposer.

6.5 COLLABORATION ET PARTENARIAT

La réalisation des objectifs du plan et des projets qui en découleront repose sur la collaboration continue avec les principaux acteurs du milieu et l'établissement de nouveaux partenariats. La CCN doit renforcer les liens avec plusieurs intervenants clés, incluant la communauté algonquine anishinabée, la Ville d'Ottawa, la famille fédérale (notamment Services publics et Approvisionnement Canada et Patrimoine

canadien), le secteur privé, les collectivités, les institutions et les écoles environnantes.

Les possibilités de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan seront encouragées et poursuivies, notamment en ce qui concerne la programmation, la création de milieux humides, la restauration de la berge, la plantation d'arbres, le plan d'interprétation et l'éducation environnementale.

6.6 SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN

Le suivi et l'évaluation du plan sont essentiels à sa réussite. La CCN est déterminée à travailler en partenariat avec toutes les autorités et tous les groupes locaux intéressés pour surveiller et préserver les caractéristiques naturelles valorisées de la capitale dans le secteur urbain, y compris ses habitats fragiles, ses forêts importantes, ses milieux humides, ses terrains riverains et ses cours d'eau.

Une collecte continue des données ferait partie du plan d'action, afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des initiatives et pour en mesurer le bien-fondé. L'approche méthodologique à mettre en place pour évaluer la mise en œuvre du plan doit inclure un éventail de facteurs. À titre d'exemple, il est proposé d'utiliser les indicateurs suivants pour assurer le suivi de la réalisation des composantes du plan :

- les indicateurs économiques et sociaux
- la qualité d'expérience
- la santé de l'environnement
- d'autres indicateurs, à établir dans le cadre d'études ponctuelles plus détaillées

6.7 MODIFICATION DU PLAN

Le plan établit les orientations, les rôles, les buts, les énoncés de politique et les stratégies nécessaires à la réalisation de l'énoncé de vision du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*. Il se peut que de nouvelles tendances ou une information nouvelle nécessitent la révision ou la modification de certaines dispositions afin d'assurer la conformité d'autres plans et programmes de la CCN, pour refléter les changements découlant de plans détaillés pour des secteurs particuliers ou par suite de demandes d'utilisation du sol qui sont compatibles avec le plan.

Toute demande de modification doit être justifiée et être dans l'intérêt public, doit être conforme aux orientations du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* et du *Plan des terrains urbains de la capitale*, et aux objectifs généraux du plan. Le processus d'amendement devra suivre celui défini dans le *Plan des terrains urbains de la capitale* (2015).

6.8 RÉVISION DU PLAN

Il est essentiel de prévoir l'examen systématique régulier du plan pour qu'il reste pertinent face à l'évolution constante des besoins et de l'état du milieu environnant. Ainsi, il est recommandé d'effectuer un examen sommaire du plan tous les cinq ans et une révision approfondie tous les dix ans pour bien tenir compte de l'évolution des facteurs démographiques, stratégiques, urbanistiques, environnementaux et économiques qui agissent sur le plan. La révision approfondie devrait inclure un programme détaillé de consultation du public et des parties prenantes. L'examen sommaire devrait inclure une analyse des facteurs liés au patrimoine, à la culture, à la signalisation d'orientation et à la dimension artistique du plan.

7 ANNEXES

7.1 ANNEXE 1

POLITIQUES, LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES (ET LEURS MODIFICATIONS)

7.1.1 LOIS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES DE L'ONTARIO

LOIS FÉDÉRALES

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. F-14

Loi sur la protection de la navigation, L.R.C. 1985, ch. N-22

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, L.C. 1994, ch. 22

Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, L.C. 2012, ch. 19, art. 52

Règlement sur les oiseaux migrateurs, C.R.C., ch. 1035

Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs, C.R.C., ch. 1036

POLITIQUES FÉDÉRALES

Conseil du Trésor du Canada (2013). *Politique sur la gestion des biens immobiliers*. Ottawa.

Lieux patrimoniaux du Canada (2010). *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, 2^e édition.

Parcs Canada, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) (1996). *Code de pratique du BEEFP*. Ottawa, 56 p.

Parcs Canada (2005). *Lignes directrices pour la gestion des ressources archéologiques*.

LOIS PROVINCIALES DE L'ONTARIO

Loi sur le lit des cours d'eau navigables, L.R.O. 1990, ch. B.4

Loi sur les pesticides, L.R.O. 1990, ch. P.11

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition, L.O. 2007, ch. 6

7.1.2 PLANS ET POLITIQUES DE LA CCN

Agreement between the National Capital Commission, the Kitigan Zibi Anishinabeg, and the Algonquins of Pikwakanagan First Nation. Protocol for the Co-management of Archaeological Resources. Dated March 13, 2017.

Brunton, D., Douglas, J., et Di Labio, B. (2004). *Mud Lake/Britannia Area Plan*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 115 p.

Commission de la capitale nationale (1984). *Ligne de conduite relative aux promenades*. Ottawa, 29 p.

Commission de la capitale nationale (2006). *Réseau de sentiers de la région capitale du Canada : plan stratégique de 2006*. Ottawa, 128 p.

Commission de la capitale nationale (2006). *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada*. Ottawa, 38 p.

Commission de la capitale nationale (2009). *Bâtir une capitale plus verte : stratégie environnementale de la Commission de la capitale nationale*. Ottawa, 24 p.

Commission de la capitale nationale (2015). *Plan des terrains urbains de la capitale*. Ottawa, 136 p.

Commission de la capitale nationale. (2017). *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*. Ottawa, 95 p.

Commission de la capitale nationale (en cours). *Stratégie de développement durable de la Commission de la capitale nationale*. Ottawa.

Commission de la capitale nationale (2017). *Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027*. Ottawa, 109 p.

Commission de la capitale nationale (2005). *Ottawa River Parkway Corridor Visual Assessment*. Ottawa, 31 p.

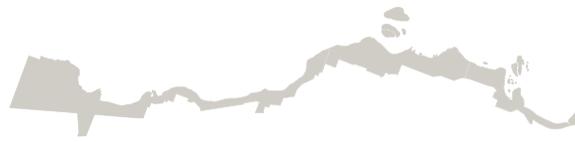
Commission de la capitale nationale (2008). *Canada's Capital Commemoration Strategic Plan: Site Inventory and Analysis Glossary of Terms and Inventory Report*. Ottawa, 185 p.

Contentworks Inc. (2005). *Ottawa River Parkway Corridor, Cultural Landscape Study*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 69 p.

Del Degan, et Massé et Associés Inc. (2007). *Répertoire des écosystèmes et habitats naturels valorisés dans la ceinture de verdure et les terrains urbains*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 198 p.

Delcan Corporation, and Tecslut Aecom (2009). *Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais Phase II: Guide de planification et de gestion*. Commission de la capitale nationale, Ville d'Ottawa, et Ville de Gatineau, 148 p.

Du Toit Allsopp Hillier (DTAH) et Centre for Landscape Research, University of Toronto (2007). *La protection des vues dans la*



capitale du Canada. Protéger l'intégrité visuelle et la primauté symbolique de nos monuments nationaux. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 143 p.

Genivar Inc. (2013). *Recommandations pour la gestion des écosystèmes et habitats naturels valorisés de la Ceinture de verdure et des terrains urbains*. Rapport no 121-16398-00. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 525 p.

Roche-Duluc Ltée, et Delcan Corporation (2003). *Plan de développement intégral de la rivière des Outaouais Phase I. Rapport no 01128-401*. Commission de la capitale nationale, Ville d'Ottawa et Ville de Gatineau, 102 p.

Von Baeyer, Edwina (1995). *Maplelawn 1817-1995: Landscape History*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 197 p.

WSP Canada Inc. (2015). *Caractérisation des berges de la rivière des Outaouais: inventaires des terrains 2015. Rapport no 131-19456-05*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 253 p.

7.1.3 AUTRES ÉTUDES ET RAPPORTS

Bang, Elizabeth, Ibrahim Dia, Daniel Downey, Dhilan Gunasekara, Dilys Huang, Himanshu Katyal, David Ringuette, Molly Smith et Alia Tulloch (2014). *Re-imagining the Sir John A. Macdonald Parkway: A Waterfront Linear Park for Canada's Capital*. SURP 824 Project Course. School of Urban and Regional Planning, Queen's University. Kingston, 72 p.

Capital Transit Partners (2017). *Sir John A. Macdonald Parkway Speed Reduction Study: Final Report*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 36 p.

Cheskey, Edward, Sarah Wahl-Kirkpatrick and Alexander Macdonald (2013). *Conservation Plan for the Lac Deschênes – Ottawa River Important Bird Area*. Lac Deschênes – Ottawa River Steering Committee, Nature Canada. Ottawa, 47 p.

EXP Services Inc. (2016). *Traffic Calming Strategy Sir John A. Macdonald Parkway Ottawa, Ontario*. Rapport no. OTT-00236564-A0. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 24 p.

EXP Services Inc. (2016). *Opinion Letter: Sir John A. Macdonald Parking, Ottawa, Ontario*. Rapport no OTT-00236564-A0. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 21 p.

Grainger, R. (2005). "Early Days in Westboro Beach Reflections and Images". Westboro Beach Community Association. Dollco Printing, Ottawa.

Laliberté, Marcel (1998). *Potentiel de ressources archéologiques, terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale*, vol. 1. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 76 p.

Laliberté, Marcel (2000). *Potentiel de ressources archéologiques, terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale*, vol. 2. Commission de la capitale nationale. Ottawa.

Lemay (2016). *Rochester Field Park Design*. Commission de la capitale nationale. Ottawa.

Martin, Cal (2017). *Thematic Planning Framework, Sir John A. Macdonald Riverfront Park Plan*. Commission de la capitale nationale. Ottawa, 4 p.

Morrison Hirschfield (2016). *Sir John A. Macdonald Parkway Traffic Diversion Potential*. Commission de la capitale nationale. Ottawa 22 p.

QLF Canada (2005). *A Background Study for Nomination of the Ottawa River under the Canadian Heritage Rivers System*. Ottawa Heritage Designation Committee. Ottawa, 303 p.

Rideau Valley Conservation Authority: Regulation of Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses, O. Reg. 174/06, sous la *Loi sur les offices de protection de la nature*, L.R.O. 1990, ch. 27. <https://www.ontario.ca/laws/regulation/060174>

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2014). *Plan directeur pour le pré Tunney*. Ottawa, 86 p.

7.2 ANNEXE 2

ENGAGEMENT DU PUBLIC: RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS

Au total, trois ateliers de consultation publique ont été organisés depuis le début du projet. Le premier atelier, qui a eu lieu en mai 2014, portait principalement sur les enjeux et les possibilités. Le second, en mai 2015, portait sur l'examen du concept préliminaire proposé, incluant les énoncés stratégiques. Les principaux messages des participants se résument comme suit :

- Réduire la vitesse sur la promenade
- Séparer les sentiers récréatifs destinés aux cyclistes et aux marcheurs

- Améliorer la connectivité à la rivière et ajouter des passages sécuritaires pour piétons
- Créer des lieux d'intérêt
- Améliorer l'accès à l'eau
- Mettre l'accent sur l'intendance écologique
- Assurer la remise en état des berges
- Aménager une passerelle d'observation à Deschênes
- Ajouter des installations et des équipements destinés au public
- Créer un parc quatre saisons

Les résultats détaillés des consultations sont disponibles au site Web de la CCN.

Rapport de consultation du premier atelier de planification (mai 2014) :

<http://s3.amazonaws.com/ncc-ccn/documents/Atelier-de-planification-parc-lin%C3%A9aire-le-long-de-la-promenade-Sir-John-A.-Macdonald-Rapport-de-consultation-2014.pdf?mtime=20170707093816>

Rapport de consultation du second atelier de planification (mai 2015) :

http://s3.amazonaws.com/ncc-ccn/documents/rapport_de_consultation_sjam_mai_2015_final_fr.pdf?mtime=20170503142730

IDÉES ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS, MARS 2016

Une troisième activité de consultation publique, tenue le 23 mars 2016, avait pour objectif de recueillir les commentaires du public sur : le concept actualisé, le projet d'aménagement d'une passerelle de bois à même la rivière, les plans d'implantation proposés pour le pré Rochester et la plage Westboro; la configuration de la promenade (quatre voies ou deux voies) et des

sentiers récréatifs. De plus, les personnes intéressées pouvaient remplir un questionnaire en ligne jusqu'au 13 avril 2016. Au total, 2064 questionnaires dûment remplis ont été recueillis.

Les principaux messages à retenir de cette dernière activité de consultation se résument comme suit :

- Les répondants appuient fortement le concept proposé, y compris le programme d'activités quatre saisons.
- Les répondants appuient fortement l'aménagement d'une passerelle d'observation sur l'eau à Deschênes, sous réserve de ne pas nuire aux habitats terrestres et aquatiques.
- Le concept axé sur une promenade à deux voies offre un environnement plus sécuritaire pour les cyclistes et les piétons. Certains participants s'opposent à l'aménagement de voies cyclables sur le côté de la promenade.
- Le concept réalise un bon équilibre entre les aires d'animation et les espaces verts paisibles. Certains participants suggèrent de réserver les pôles Champlain et Remic pour les activités à caractère plus paisible.
- Certains participants ont indiqué qu'à leur avis, l'accès public à la rivière demeure insuffisant. D'autres ont suggéré des moyens de rehausser la sécurité des piétons (p.ex., réduire le nombre de passages à même la chaussée, ou même aménager un passage surélevé).
- Le concept favorise la protection des berges et des écosystèmes riverains, en plus d'appuyer le renforcement des habitats aquatiques.
- Certains participants sont d'avis que la promenade est nécessaire en premier lieu pour l'aller-retour quotidien de nombreux travailleurs, et que son rôle de promenade panoramique est moins important.
- Pré Rochester :

- Très fortes préoccupations quant à l'aménagement d'un passage à niveau pour piétons à la promenade;
- Plusieurs participants s'opposent à l'aménagement de bâtiments de moyenne hauteur à proximité;
- Appui généralisé envers les éléments d'eau, le marché aux puces / marché de Noël et l'art public;
- Appui des moyens suggérés pour assurer le maintien des vues sur la rivière à partir du chemin de Richmond;
- Certains participants suggèrent de maximiser la préservation des aires de verdure.

• Plage Westboro :

- Il est suggéré d'agrandir le bâtiment et de l'ouvrir au public dans la mesure du possible;
- Certains participants ont exprimé des préoccupations à l'égard du centre de conservation;
- Appui généralisé envers un accès par emmarchement à la plage.

• Reconfiguration de la promenade et des sentiers récréatifs :

- Très grande préoccupation quant aux incidences sur la circulation en provenance et à destination de Kanata;
- Il est suggéré d'ajouter à la promenade une voie médiane réversible;
- De nombreux participants proposent une réduction de la vitesse de circulation.

Troisième rapport de consultation, mars 2016 :

http://s3.amazonaws.com/ncc-ccn/documents/annexe_d_rapport_consultation_sjam_final_fr.pdf?mtime=20170503142348



ENQUÊTE QUANTITATIVE (RÉSIDENTS DU SECTEUR OTTAWA-OUEST),
MARS ET AVRIL 2016

La CCN a attribué à un cabinet de consultants le mandat d'effectuer un sondage téléphonique auprès des résidents d'Ottawa qui habitent à l'ouest de la promenade Island Park et qui circulent régulièrement ou fréquemment en automobile sur la promenade Sir-John-A.-Macdonald afin de recueillir leurs commentaires et leurs idées sur la reconfiguration potentielle de la promenade. Les résultats de ce sondage alimenteront les travaux continus de planification liés à l'élaboration du concept d'aménagement du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais. Au total, vingt pour cent de l'échantillon de 600 répondants étaient constitués de numéros de téléphones mobiles basés à Ottawa, et quatre-vingt pour cent des répondants étaient constitués de lignes téléphoniques fixes associées à des adresses civiles ou des codes postaux visés par le sondage.

Les principaux résultats se résument comme suit:

- Les usagers réguliers de la promenade s'opposent aux changements à la promenade, sauf si c'est pour la rendre plus sécuritaire pour les piétons.
- La réduction des voies, même pour une section de la promenade, n'est pas appuyée.
- Seulement quelques usagers étaient d'opinion que la vitesse et le volume de circulation sont des enjeux qui devraient être pris en compte.
- Selon les jeunes utilisateurs, l'ajout de rues locales à la promenade peut être acceptable, mais pour la plupart des usagers, cette idée n'est pas supportée.

Résultats du sondage :

http://s3.amazonaws.com/ncc-ccn/documents/annexe_d_3a_neil-sensommairexecutif.pdf?mtime=20170503142127

SONDAGE EN LIGNE AUPRÈS DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS,
JANVIER-FÉVRIER 2018

La CCN a lancé une quatrième et dernière consultation sur la version préliminaire du plan sous la forme d'un sondage en ligne. Le sondage visait à connaître les préférences et les degrés de satisfaction des répondants à l'égard du parc linéaire dans son ensemble ainsi que des concepts et stratégies pour les quatre secteurs du parc. Le sondage demandait aux répondants d'indiquer leur opinion sur les éléments du plan et leur donnait la possibilité d'écrire des commentaires sur chaque secteur et sur le plan dans son ensemble. On pouvait accéder au sondage au moyen d'un lien diffusé par courriel et dans les médias sociaux. En tout, 1 723 personnes ont répondu au sondage.

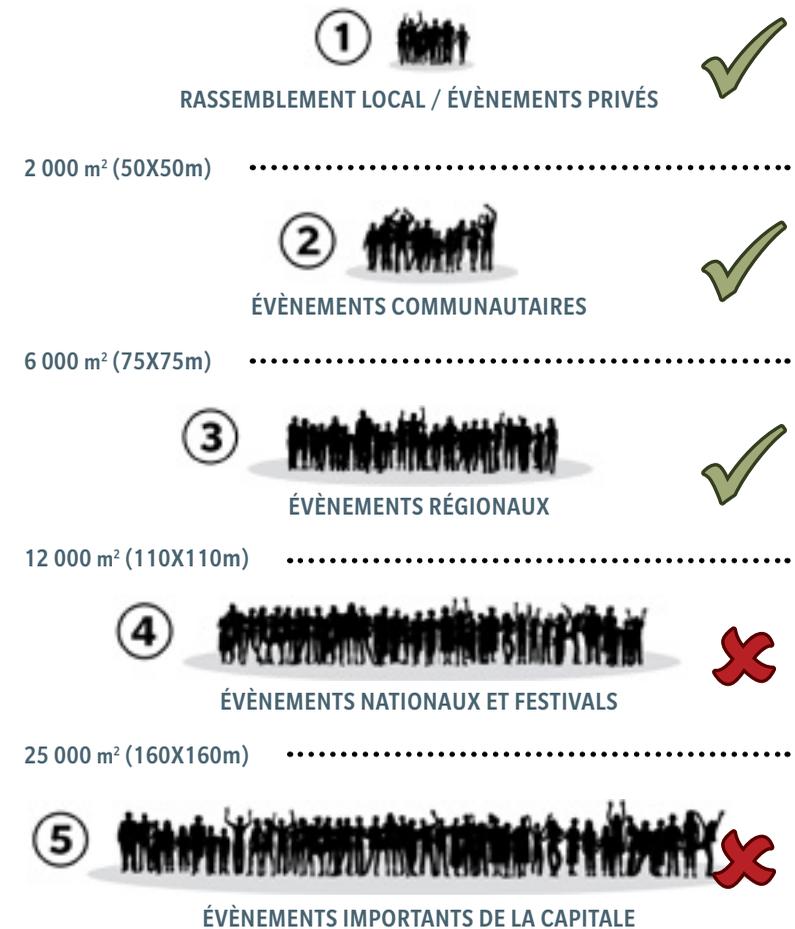
Les résultats du sondage ont indiqué que les usagers du parc souhaitent conserver les espaces ouverts, les caractéristiques et habitats naturels, les fonctions écologiques, la tranquillité et les vues. Ils veulent aussi certains espaces événementiels, de meilleures installations publiques (dont des toilettes et des services alimentaires), un accès plus sûr à la rivière, le ralentissement de la circulation sur la promenade et davantage de places où s'asseoir à l'intérieur du parc.

En réponse au sondage, le personnel a actualisé la version préliminaire du plan. Ont ainsi été ajoutés des espaces pour des camions-cantines et des cafés temporaires, des toilettes, un programme de restauration des berges, l'extirpation des espèces envahissantes, l'amélioration des vues et la création d'espaces verts riverains grâce au déplacement d'aires de stationnement en surface.

7.3 ANNEXE 3

CLASSIFICATION DES SITES ÉVÉNEMENTIELS

Les sites événementiels ont été classés d'après la dimension, qui détermine la capacité globale. Les sites classifiés respectent l'utilisation des terrains voisins et d'autres facteurs, dont la protection des caractéristiques environnementales, la proximité



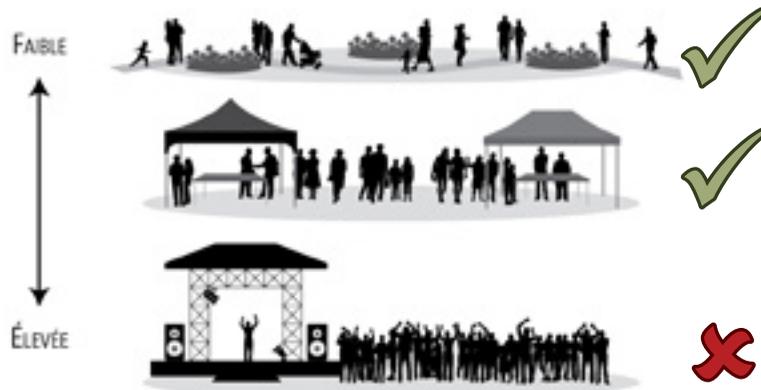
des secteurs résidentiels, les impacts sur la circulation, l'usage public du parc, etc.

La classification repose sur la superficie nette, équivalant à 75 % de superficie brute, afin de prendre en compte les caractéristiques et la végétation du parc à l'intérieur des espaces événementiels. Les classifications ci-dessous ont été élaborées aux fins du plan et du *Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais* pour guider la CCN dans le traitement des demandes d'événements et d'activités publiques programmés et planifiés. Le parc n'étant pas jugé approprié aux grands événements de la capitale, on examinera uniquement les événements et activités programmables qui ne dépassent pas le niveau 3.

DENSITÉ DES ÉVÈNEMENTS

Le nombre de personnes qu'un espace événementiel peut accueillir dépend du type de l'évènement et des installations et de l'équipement qu'il nécessite. Cette classification tient aussi compte de la densité de la foule que le site peut supporter.

La densité est calculée en mètres carrés par personne et va de faible à élevée. En général, le parc accueillera des événements de densité faible à moyenne, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



SITES ÉVÈNEMENTIELS

Le tableau ci-dessous indique la superficie appropriée pour servir de site d'événements et d'activités publiques, compte tenu de la protection et de la préservation de la végétation et des milieux sensibles ainsi que de la conservation d'espaces devant demeurer accessibles au public. Le tableau suivant indique le nombre de personnes que chaque site peut accueillir en fonction de différentes densités de foule, et met l'accent sur les événements de densité faible à moyenne, tels qu'illustrés ci-dessus.

Ce tableau est présenté à titre indicatif seulement. Les événements proposés doivent être évalués individuellement pour en déterminer la capacité maximale, de densité de la foule acceptable considérant l'aspect sécurité, la capacité des infrastructures et l'impact sur les alentours. Des exceptions peuvent être admises, à la discrétion du gestionnaire des terrains, moyennant des mesures d'atténuation appropriées.

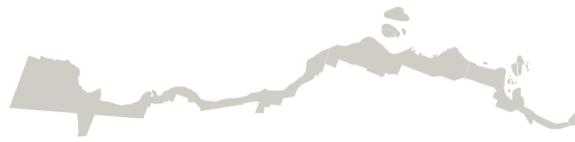
AMBIANCE RECHERCHÉE POUR LES SITES D'ÉVÈNEMENT

L'ambiance appropriée à chacun des sites événementiels proposés est décrite ci-dessous et devrait être utilisée conjointement avec la classification des sites pour déterminer les événements convenables, qui respectent le contexte environnant et les conditions de chaque site (comme la proximité de lieux symboliques, l'utilisation et l'accessibilité des terrains voisins et les milieux écologiquement sensibles).

- Lac Mud : Pas d'évènement. Usages informels seulement.
- Deschênes : Pas d'évènement. Usages informels seulement.
- Place du pré Rochester : Espace de rassemblement communautaire. Convient à des événements de densité moyenne, comme des marchés et des célébrations saisonnières.

SITE DE OUEST À L'EST	SUPERFICIE m ²	SUPERFICIE NETTE (75%) m ²	NIVEAU MAX	MOYENNE				
				FAIBLE 6 m ² /p	5 m ² /p	4 m ² /p	3 m ² /p	ÉLEVÉE 2 m ² /p
LAC MUD	SO	SO	0	SO	SO	SO	SO	SO
DESCHÊNES	SO	SO	0	SO	SO	SO	SO	SO
PRÉ ROCHESTER	6 924	5 193	2	865,5	1 038,6	1 298,25	1 731	2 596,5
PLAGE WESTBORO	3 862	2 896,5	2	482,75	579,3	724,125	965,5	1 448,25
CHAMPLAIN OUEST	SO	SO	0	SO	SO	SO	SO	SO
CHAMPLAIN EST	9 536	7 152	3	1192	1 430,4	1 788	2 384	3 576
ÎLE BATE	7 398	5 548,5	2	924,75	1 109,7	1 387,125	1 849,5	2 774,25
REMIC	15 750	11 812,5	3	2 151,25	2 581,5	3 226,875	4 302,5	6 453,75
PARKDALE	9 030	6 772,5	3	1 128,75	1 354,5	1 693,125	2 257,5	3 386,25
BAIE DE NEPEAN	5 321	3 990,75	2	665,125	798,15	997,6875	1 330,25	1 995,375 *

*Des événements à haute intensité peuvent être permis occasionnellement à la baie de Nepean concurrentement avec des festivals et des programmations se tenant sur les terrains adjacents des plaines LeBreton.



- Belvédère du pré Rochester : Pas d'évènement. Usages informels seulement.
- Plage Westboro : Espace public animé, axé sur les loisirs et les divertissements, accueillant des activités et évènements en plein air fréquents. Convient à des évènements de densité moyenne, comme des « films à la plage » ou des évènements liés à la natation.
- Champlain Est : Espace ouvert polyvalent pouvant accueillir des usages programmés périodiques. Convient à des évènements de densité moyenne peu fréquents, comme des festivals et des évènements de la capitale. Remarque : L'espace événementiel est situé dans la plaine d'inondation centennale et ne convient donc pas à des évènements printaniers ni à une infrastructure permanente.
- Champlain Ouest : Pas d'évènement. Usages informels seulement. Loisirs contemplatifs.
- Île Bate : Destination axée sur l'eau. Convient à des évènements de densité moyenne, comme des festivals du canot, du kayak ou du surf.
- Rapides Remic : Espace naturel destiné à la contemplation. Convient à des évènements de faible densité, comme des rassemblements récréatifs ou des célébrations saisonnières.
- Parkdale : Point de rassemblement offrant des vues spectaculaires sur la rivière des Outaouais et l'archipel de la baie Lazy. Convient à des évènements de densité faible ou moyenne, comme des installations et des rassemblements artistiques ou culturels.
- Baie Nepean : Espace riverain animé voisin des plaines LeBreton, qui seront réaménagées. Convient à des évènements de haute densité occasionnels, comme des festivals et des concerts.

7.4 ANNEXE 4

STRATÉGIE RELATIVE À LA VÉGÉTATION

Favoriser la renaturalisation du corridor de la promenade par la plantation, la gestion et la préservation des différents types de végétation, selon les quatre classifications prédominantes suivantes :

- Boisés
 - Planter surtout des arbres matures, en incluant un sous-bois d'arbustes et de plantes herbacées vivaces qui aiment l'ombre, ainsi qu'une litière de feuilles.
 - Laisser en place des arbres tombés et prévoir des endroits abrités couverts de conifères présentant un mélange d'essences pionnières et dominantes, et inclure des communautés végétales de sous-bois variées.
- Prés
 - Planter surtout des herbes et des plantes herbacées indigènes, ainsi que des arbres isolés ou groupés. Inclure des plantes à fleurs vivaces et des arbustes qui aiment le soleil.
 - Effectuer des empierrements, prévoir des arbres d'ombrage et créer un relief varié présentant un mélange d'endroits secs et humides.
- Milieux riverains
 - Planter surtout des espèces de plantes semi-aquatiques et tolérantes aux inondations. Inclure des plantes herbacées, des herbes et des arbustes de rivage ainsi que des arbres hydrophiles.
 - Prévoir des dépôts de sable et des terres humides riveraines pouvant servir d'abri et d'habitat aux reptiles et aux espèces d'oiseaux et de mammifères semi-aquatiques.

- Milieux aquatiques
 - Planter surtout de la végétation submergée et émergente sous la cote de crue normale. Inclure des roseaux, des joncs, des plantes aquatiques flottantes et des algues.
 - Offrir une variété de récifs, de rivages ombragés, de fosses et de baies abritées pour favoriser la diversité et soutenir l'habitat du poisson.

7.5 ANNEXE 5

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* de la Commission de la capitale nationale (CCN) est un plan d'utilisation du sol subordonné au *Plan directeur des terrains urbains*. Il établit un cadre de planification à long terme du parc riverain, qui s'étend sur 220 hectares le long de la rive sud-ouest de la rivière des Outaouais. L'ensemble du corridor appartient à la CCN, qui le gère elle-même, et fait partie de la Masse de terrains d'intérêt national. Le plan établit des lignes directrices et des plans de secteur pour guider les projets d'aménagement et les activités dans le parc au cours des cinquante prochaines années (de 2018 à 2068). Une évaluation environnementale stratégique du plan a été réalisée afin de déterminer la nature et la portée des effets environnementaux que sa mise en œuvre pourrait causer, d'améliorer les impacts positifs potentiels et d'atténuer les effets négatifs.

Une analyse préliminaire a évalué si les énoncés et lignes directrices du plan favoriseraient ou non la réalisation des objectifs de trois plans stratégiques liés au développement durable, à savoir le *Plan de développement durable et de résilience dans la région de la*

capitale du Canada (2012), la Stratégie fédérale de développement durable (2016–2019) et le *Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067*. Les résultats de cette analyse préliminaire sont présentés ci-dessous.

En ce qui concerne le *Plan de développement durable et de résilience dans la région de la capitale du Canada*, le plan contribue surtout aux objectifs de protection et de restauration des systèmes écologiques et naturels, de protection de l'eau et de gestion de l'infrastructure, de soutien à la culture et à l'identité, de soutien au développement social et d'encouragement de la mobilité durable, mais aussi aux objectifs de gestion de la croissance et du développement, d'encouragement de la construction de bâtiments écologiques et de l'utilisation d'énergie renouvelable et d'édification d'une économie responsable.

En ce qui concerne la Stratégie fédérale de développement durable, le plan contribue surtout aux objectifs d'évaluation des changements climatiques, d'infrastructure moderne et résiliente, de lacs et cours d'eau vierges, de terres et forêts gérées de façon durable, de populations d'espèces sauvages en santé, de rapprochement des Canadiens avec la nature et d'établissement de collectivités sûres et en santé.

En ce qui concerne le *Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067*, le plan contribue également aux trois objectifs d'une capitale accueillante et riche de sens, d'une capitale pittoresque et naturelle et d'une capitale dynamique et branchée.

Si les lignes directrices que contient le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* sont suivies et si des mesures sont prises pour éviter tout impact néfaste, la mise en œuvre du plan peut éviter les impacts négatifs potentiels sur certains des objectifs du *Plan de développement durable et de résilience dans la région de la capitale du Canada*, soit ceux de protection et de

restauration des systèmes écologiques et naturels et de protection de l'eau et gestion de l'infrastructure. En ce qui concerne la Stratégie fédérale de développement durable, les impacts négatifs liés aux objectifs d'une infrastructure moderne et résiliente, de lacs et cours d'eau vierges, de terres et forêts gérées de façon durable et de populations d'espèces sauvages en santé peuvent être atténués. Aucun impact négatif lié au *Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067* n'a été relevé.

Une série de consultations publiques a été réalisée pendant l'élaboration du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* afin de connaître la vision que le public a du parc et d'obtenir ses commentaires sur les principes, lignes directrices et plans de secteur proposés dans le plan global. Après examen du plan complété, la majorité des participants à la consultation du public (78 %) se sont dits très satisfaits ou généralement satisfaits du plan. Le public souhaite pour le parc :

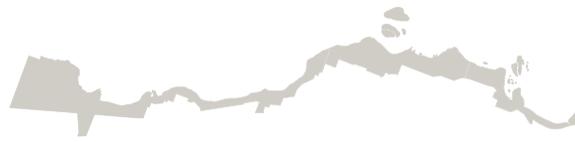
- le maintien et la conservation de l'environnement naturel, en mettant l'accent sur la protection des habitats fauniques;
- l'amélioration du réseau de sentiers et l'accès à la rivière;
- l'accès accru et l'entretien des sentiers d'hiver;
- le maintien d'un accès sûr dans les endroits sujets aux inondations.

Certains participants étaient d'avis que l'animation des sites par des événements, des installations et des services devrait être modeste et que les événements devraient être limités afin de maintenir la tranquillité du site. Les opinions étaient partagées quant à savoir s'il devrait y avoir plus ou moins d'espaces de stationnement, si les sentiers devraient être séparés et si des mesures de modération de la circulation devraient être instaurées.

Une analyse détaillée a comparé la vision, les principes, les objectifs et les lignes directrices du plan aux éléments biophysiques, sociaux et culturels valorisés. La vision du plan devrait contribuer positivement à tous les éléments biophysiques, sociaux et culturels valorisés. Les principes et objectifs contribuent généralement de manière positive ou neutre aux éléments environnementaux valorisés. Toutefois, certains peuvent entraîner des effets négatifs. Par exemple, les initiatives liées à l'amélioration des liens vers le secteur riverain et le long de celui-ci au moyen de sentiers de la capitale redessinés et séparés et celles liées à l'amélioration de l'accès public sûr à la berge comportent le risque d'éliminer une partie de l'espace vert du parc et de perturber les habitats riverains et aquatiques et le fonctionnement hydrologique.

Parmi les différentes lignes directrices, celles qui sont les plus susceptibles d'avoir des impacts positifs sur les éléments biophysiques valorisés sont les plans énumérés dans les sections intitulées « Milieu naturel » et « Gestion de l'hydrologie et des eaux pluviales ». Les lignes directrices suivantes sont, quant à elles, les plus susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les éléments biophysiques valorisés : « Événements, programmation d'activités et équipements »; « Expérience du secteur riverain »; « Vues et perspectives »; « Typologies des paysages »; « Mobilité durable, accès et liens »; et « Expérience hivernale ». Toutefois, les lignes directrices visent à aider à limiter et à atténuer tout impact négatif potentiel.

Parmi toutes les lignes directrices, aucun impact négatif sur les éléments sociaux ou culturels valorisés n'a été relevé, à l'exception d'un certain risque d'impacts négatifs des événements sur l'environnement du quartier, qui peuvent être compensés ou équilibrés par les avantages liés à l'accessibilité accrue au parc. Bien que nombre des lignes directrices auront des impacts positifs



sur les éléments sociaux valorisés, très peu d'impacts positifs potentiels sur les éléments culturels valorisés ont été relevés. Bien que les plans de secteur ne soient pas inclus dans la portée de la présente évaluation environnementale stratégique, en général, ces plans répondent aux conditions établies dans la section des lignes directrices du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*.

Il est possible d'atténuer les impacts négatifs potentiels de la mise en œuvre du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* en voyant à ce que soient analysés les effets environnementaux de chaque projet et à ce que soient suivies les lignes directrices visant à réduire les impacts négatifs.

- Les mesures d'atténuation particulières comprennent le choix judicieux de l'emplacement des différents types d'équipements (p. ex. bâtiments, emmarchements riverains, rampes de mise à l'eau, bancs et pôles d'activités), à l'extérieur des écosystèmes et habitats naturels valorisés.
- Le plan devrait envisager de recourir à des approches reposant sur la naturalisation (p. ex. rondins de fibre de coco et plantation d'arbustes et d'autres plantes) pour stabiliser les berges.
- Les interventions dans les panoramas devraient maintenir les structures racinaires des végétaux, si possible, afin de limiter l'érosion du sol et de filtrer les eaux de ruissellement de surface.
- La CCN devrait programmer avec soin les événements afin de gérer la taille des foules, et prendre en compte la capacité d'accueil des sites lors de la conception des pôles d'activités.
- On devrait recourir à des écrans visuels et sonores et choisir judicieusement les sites afin de limiter l'impact des événements sur les résidents du voisinage. On devrait réévaluer continuellement la superficie des sites pour que ne surviennent pas d'impacts négatifs imprévus.

- On pourrait aussi mesurer des indicateurs de l'intégrité écologique à différents sites afin d'établir une base de référence qui pourra servir à contrôler l'intégrité des sites.
- On devrait surveiller de près tous les projets d'aménagement afin que les plans d'action proposés soient effectivement mis en œuvre et que ne soit entreprise aucune action contraire aux lignes directrices du *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*.

7.6 ANNEXE 6 APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Canada

APPROBATION

PROTÉGÉ A

RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS		
Dossier : CP2299-16741	SIIGB : 16741	Date d'approbation : 23 juillet, 2018
Projet : Approbation fédérale d'utilisation du sol pour le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais		
Frais : Aucuns		
REQUÉRANT		
Lucie Bureau Directrice, Planification à long terme et Transport Direction de l'Aménagement de la capitale Commission de la capitale nationale 202-40, rue Elgin Ottawa, ON K1P 1C7 lucie.bureau@ncc-ccn.ca		
DESCRIPTION DU PROJET		
<p>Le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais (le « Plan ») établit un cadre et une orientation pour la revitalisation continue de la berge sud-ouest de la rivière des Outaouais. Le parc est constitué de 220 hectares de terrains publics faisant partie de la Masse de terrain d'intérêt national (MTIN) le long de la rivière entre le lac Mud à l'ouest et les Plaines LeBreton à l'est. Le Plan guide les projets d'aménagement récréatif et les activités sur ces terrains et sert d'outil d'aide à la décision pour les approbations fédérales d'utilisation du sol, du design et de transaction immobilière. Dans le cadre de planification de la CCN, le plan est subordonné au Plan de la capitale du Canada, 2017 à 2067 et au Plan des terrains urbains de la capitale (2015). Le plan fait partie des projets marquants mentionnés dans le Plan de la capitale du Canada. Les propositions que contient le plan reflètent aussi les priorités stratégiques de la CCN, dont les objectifs d'offrir un accès public et de nouveaux liens vers les berges et les cours d'eau, de moderniser le cadre de planification de la CCN et d'être un partenaire à valeur ajoutée vouée à la région de la capitale du Canada.</p> <p>L'élaboration du Plan a débuté en 2014 parallèlement à la proposition de prolonger le TLR vers l'ouest dans une section de 2,4 km du corridor riverain de la promenade. Un vaste processus d'engagement du public et des intervenants a été mis en œuvre dès mai 2014, lequel s'est poursuivi jusqu'au début de 2018 avec la diffusion de la version préliminaire du Plan afin d'obtenir les commentaires du public.</p> <p>Le secteur à l'étude du Plan</p> <p>Le secteur couvert par le Plan comprend des terrains appartenant à la CCN et s'étendant le long de la berge sud de la rivière des Outaouais entre le lac Mud à l'ouest et les plaines LeBreton à l'est. Elle fait environ 220 hectares répartis sur une bande de 9 km sur la berge de la rivière des Outaouais. Le corridor comprend des paysages naturels et des milieux écologiques, des équipements récréatifs comme la plage de Westboro, des sentiers multiusages, des parcs et des aires de pique-nique et des vues panoramiques de la rivière. La promenade Sir-John-A.-Macdonald, construite entre 1964 et 1967, est une route panoramique</p>		

bidirectionnelle à quatre voies conforme aux recommandations du plan Gréber, conçue pour offrir une expérience de conduite agréable dans un cadre semblable à un parc.

Parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

Vision et principes d'aménagement clés

La vision du Plan s'articule autour de plusieurs principes d'aménagement, qui sont les suivants :

- Amélioration de l'accès et des liens menant au secteur riverain;
- Priorité aux piétons et aux cyclistes;
- Intégration à l'intérieur des sites et entre eux d'usages complémentaires et un design urbain harmonieux;
- Considérer la culture, le patrimoine et l'art dans le processus décisionnel;
- Responsabilité financière et stratégies d'abordabilité éprouvées;
- Protection des espaces verts et des actifs écologiques
- Résilience, pour tenir compte des effets du changement climatique sur le parc, notamment sur les infrastructures et les paysages;
- Reconnaissance de l'évolution démographique de la région et des nouvelles technologies dans le cadre de la mise en œuvre à long terme du Plan.

Le Plan repose sur la vision suivante : « Un parc riverain qui favorise le rapprochement avec la nature, la culture, la beauté et l'esprit de la puissante rivière des Outaouais ». Il expose ensuite quatre rôles clés pour les terrains constituant la zone d'étude :

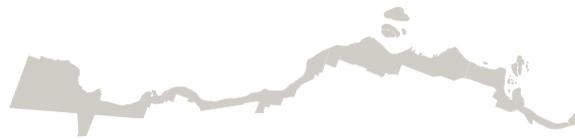
- Protéger, améliorer et mettre en valeur les biens naturels et les vues panoramiques du corridor riverain;
- Communiquer la riche histoire naturelle et culturelle de la rivière des Outaouais, de la capitale du Canada et du corridor riverain;
- Faciliter diverses expériences et possibilités récréatives en toute saison pour les personnes de tout âge;
- Relier les gens à la rivière et faciliter un accès à longueur d'année aux possibilités de loisirs qu'offre la promenade.

Stratégies et lignes directrices

Le Plan relève un certain nombre de composants et d'éléments intégrés qui soutiennent les quatre rôles du plan. Pour chacun, une série de stratégies, de lignes directrices et d'initiatives sont énumérées afin de déterminer les mesures qui devraient être prises pour concrétiser la vision du Plan. Les éléments sont : le milieu naturel; la gestion de l'hydrologie et des eaux pluviales; les éléments culturels; les événements, la programmation d'activités et les équipements; l'expérience riveraine; les vues et perspectives; la typologie des paysages; la mobilité durable, l'accès et les liens; et l'expérience hivernale. Lorsque considérés ensemble, ces éléments s'articulent pour réaliser le domaine public et la qualité d'expérience souhaités pour le parc.

Plans de secteur et de démonstration

Le Plan donne d'autres détails sous la forme de plans de secteur et de pôle. Le parc est divisé en quatre secteurs. Chaque secteur est décrit, les défis sont présentés et un concept est défini. Des recommandations particulières pour les interventions sont formulées et indiquées par des numéros sur une carte. Les endroits d'intérêt particulier à l'intérieur des secteurs sont définis comme des pôles. Pour chacun des neuf pôles, un concept détaillé est présenté avec des recommandations correspondantes. Des illustrations et des rendus conceptuels sont présentés pour inspirer les interventions proposées pour mettre en œuvre le Plan.



Mise en œuvre du Plan

Le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais prendra effet dès son approbation par le conseil d'administration. Cette approbation établira les conditions qui s'y rattachent et confirmera la date d'entrée en vigueur du Plan.

ANALYSE

Niveau d'approbation : 3

Autres plans de la CCN :

Plan de la capitale du Canada, 2017 à 2067 (2017)
Plan des terrains urbains de la capitale (2015)

Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) : Presque toutes les parcelles de terrain à l'intérieur de la zone d'étude sont déterminées comme faisant partie de la MTIN

Potentiel archéologique de la période pré-contact : de faible à moyen

Évaluation environnementale stratégique : La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) ne s'applique pas au Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais. Toutefois, en conformité avec la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan. Cette évaluation a conclu que, de façon générale, la mise en œuvre des principales orientations stratégiques du Plan devrait avoir d'importants impacts environnementaux et sociaux positifs sur la région de la capitale du Canada, pourvu que les lignes directrices que contient le Plan soient suivies strictement et à condition qu'une planification soignée puisse assurer la protection des caractéristiques environnementales sensibles.

Date de l'approbation du conseil d'administration de la CCN : 21 juin 2018

Analyse

Dans son analyse, la CCN a pris en considération ce qui suit :

- Le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais présente des orientations stratégiques pour guider l'utilisation et l'aménagement des terrains de la CCN situés sur la berge sud de la rivière des Outaouais entre le lac Mud à l'ouest et les plaines LeBreton à l'est;
- La zone d'étude fait partie du portefeuille des terrains urbains de l'Ontario de la CCN;
- Le Plan intègre les recommandations contenues dans le Plan de secteur du lac Mud / Britannia (CCN, 2004);
- Le Plan remplit en partie le mandat de la CCN défini par les articles 10 et 11 de la Loi sur la capitale nationale;
- Le Plan donne une orientation supplémentaire et plus détaillée pour les terrains situés à l'intérieur de la zone d'étude;
- De façon générale, le plan est conforme aux énoncés de politique du Plan des terrains urbains de la capitale (CCN, 2015) et du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067;
- Le Plan couvre tous les terrains de la CCN situés à l'intérieur de l'aire du plan;
- Une évaluation environnementale stratégique a été réalisée et a conclu que la mise en œuvre du Plan aurait des impacts environnementaux et sociaux positifs importants sur la région de la capitale du Canada;
- Le Plan tient compte des commentaires déjà exprimés par le conseil d'administration, le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier, les partenaires fédéraux et municipaux, le public et d'autres groupes d'intérêt dans le cadre des processus de consultation.

APPROBATION ET CONDITIONS

L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL POUR LE PLAN DU PARC RIVERAIN DE LA BERGE SUD DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS EST ACCORDÉE PAR LES PRÉSENTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE, SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES :

MISE EN ŒUVRE

- 1.1 Un plan d'action établissant les priorités, les besoins budgétaires et les parties responsables de la mise en œuvre des différentes mesures pour réaliser le Plan sera élaboré par la Direction de l'indendance de la capitale en collaboration avec la Direction de l'aménagement de la capitale et sera approuvé par le comité de la haute direction de la CCN.
- 1.2 La CCN et chacune de ses directions superviseront la mise en œuvre du Plan conformément à leurs responsabilités respectives déterminées dans le plan d'action.

UTILISATION DU SOL ET DESIGN

- 2.1 Le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais sera le document donnant des orientations d'aménagement précises pour les terrains fédéraux situés à l'intérieur de la zone d'étude. Il guidera les projets d'aménagement et les activités sur ces terrains, de même que les décisions relatives aux approbations fédérales d'utilisation du sol, du design et de transaction immobilière.
- 2.2 L'administration au jour le jour des demandes d'utilisation des terrains fédéraux et la mise en œuvre continue du Plan seront assurées par le processus des approbations fédérales d'utilisation du sol, du design et de transaction immobilière. Toute proposition touchant les terrains à l'intérieur de la zone d'étude qui nécessite une approbation fédérale d'utilisation du sol, de design ou de transaction immobilière sera examinée quant à sa conformité avec les objectifs et les politiques du Plan.
- 2.3 En cas d'incohérence ou de contradiction entre le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais et le Plan des terrains urbains de la capitale (CCN, 2015) ou le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005), le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais prévaudra.
- 2.4 Toute proposition de modification du Plan devra être soumise au directeur général de l'Aménagement de la capitale pour examen et approbation fédérale éventuelle. Selon l'ampleur de la modification proposée, des consultations publiques peuvent être requises. Le cas échéant, ces consultations devraient respecter les politiques d'engagement du public appropriées.
- 2.5 Tout plan futur, fédéral ou autre, à l'intérieur de la zone d'étude doit être soumis à la Direction de l'aménagement de la capitale et fera éventuellement l'objet d'une approbation distincte. La participation de la CCN aux processus de planification provincial et municipal s'accordera avec la vision, les rôles et les énoncés de politique que contient le Plan.
- 2.6 La CCN transmettra le Plan approuvé à ses partenaires (fédéraux, provinciaux et municipaux) à titre informatif et afin de parvenir à une harmonisation maximale de leurs politiques et plans respectifs avec le Plan.

ENVIRONNEMENT

- 3.1 Une évaluation environnementale stratégique a été réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan. Tout projet entrepris sur un terrain fédéral dans la région de la capitale nationale sera sujet aux

exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de toute autre loi ou politique fédérale pertinente.

RICHESSES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

- 4.1 Dans le cadre du processus d'examen lié aux approbations fédérales, la CCN mettra en œuvre les politiques fédérales sur les édifices et lieux patrimoniaux fédéraux et demandera l'avis du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, s'il y a lieu.
- 4.2 Dans le cadre du processus d'examen lié aux approbations fédérales, la CCN verra à ce que soient considérées les meilleures pratiques de gestion des richesses culturelles, notamment les richesses archéologiques et paléontologiques.
- 4.3 Sur les terrains de la CCN et pour les projets de la CCN, les politiques et lignes directrices de la CCN concernant les édifices patrimoniaux, l'archéologie et les autres richesses culturelles seront mises en œuvre.

SUIVI DES CONDITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU SOL, AU DESIGN ET À L'ENVIRONNEMENT

- 5.1 Le suivi des conditions rattachées à la présente approbation sera assuré par le processus des approbations fédérales ainsi que par la mise en œuvre du plan d'action.

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 6.1 Toute transaction immobilière qui nécessite une approbation fédérale en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, telle que l'aliénation d'un terrain ou l'octroi d'une servitude, sera examinée quant à sa conformité avec le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* avant son approbation.
- 6.2 Toute proposition de transaction immobilière de la CCN, par exemple, un bail ou une licence d'occupation, sera examinée quant à sa conformité avec le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais* avant son approbation suivant les procédures internes de la CCN.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le requérant reconnaît et comprend que la CCN est sujette aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et peut, par suite d'une demande en vertu de cette loi, être tenue de divulguer la présente approbation et tout autre document découlant de cette approbation ou lié à celle-ci.

SIGNATURE/AUTORISÉE


Daniel Champagne,
Directeur général, Aménagement de la capitale

2023/07/23
Date (AAAA-MM-DD)

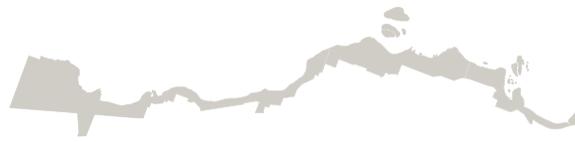
- c. c. Sylvie Lalonde
Arto Keklikian
Sandra Candow
Martin Barakengera

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais (CCN, 2018)

Évaluation environnementale stratégique – Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

Rapport de consultation publique – Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais



7.7 ANNEXE 7

GLOSSAIRE

Accès universel

Conception des sites et prestation des services d'une façon qui permet aux gens de connaître le parc et d'en profiter.

Aire d'entreposage

Espace utilisé temporairement pour entreposer du matériel et de l'équipement en vue de la tenue d'événements ou de mener des travaux.

Aménagement

Construction, modification ou agrandissement d'un actif construit ou paysager, ou changement d'utilisation d'un actif ou d'un ouvrage.

Approche adaptée au contexte

Considération des potentialités et des contraintes d'un site, y compris les éléments physiques, environnementaux, historiques et sociaux, dans la planification et la conception d'un projet.

Arbre distinctif

Arbre ayant une valeur intrinsèque particulière en raison de caractéristiques uniques ou spéciales, comme l'âge, l'emplacement, la taille, l'apparence, la variété ou la rareté de l'espèce ou d'autres caractéristiques intéressantes.

Belvédère

Espace ou projection de construction qui donne la possibilité de jouir du lien visuel avec le bord de la rivière et l'expérience d'être en surplomb de l'eau.

Conservation

Série de mesures prises pour assurer la protection à long terme d'une ressource, ce qui comprend également la recherche et l'éducation. Le plan examine deux types de conservation : la conservation du patrimoine et la conservation des milieux naturels. La conservation du patrimoine comprend les traitements et les soins préventifs des ressources. La conservation du milieu naturel comprend la gestion des ressources et la protection des espèces, de leurs habitats et des écosystèmes.

Création de lieux d'intérêt

L'acte ou l'intention de créer des lieux uniques qui attireront des gens parce qu'ils sont agréables, intéressants et adaptés au contexte.

Éléments interactifs

Tout ce qui incite l'utilisateur à agir. Ces éléments transforment des usagers passifs en participants actifs.

Emmarchements

Berge en terrasses donnant accès au bord de l'eau. Les emmarchements peuvent être des lieux où s'asseoir de manière informelle ainsi que des lieux de pêche ou de mise à l'eau d'embarcations non motorisées.

Entrée

Point d'arrivée doté de repères paysagers distinctifs et reconnaissables qui signalent l'entrée dans le parc et qui définissent le caractère du parc.

Espace de parc

Terrains publics permettant au grand public de bénéficier de loisirs, d'environnement et de détente. Il peut prendre différentes formes, à caractère plus ou moins naturel ou urbain.

Espace événementiel

Espace ouvert de dimension adéquate et muni d'une infrastructure qui peut accueillir un type particulier d'événements d'une certaine envergure. Cela suppose que l'usage régulier du site sera restreint durant l'événement.

Espace vert urbain de la capitale

Affectation du sol (*Plan des terrains urbains de la capitale*) qui comprend une grande variété d'espaces verts et de parcs.

Espèces envahissantes

Espèces de la flore et de la faune qui ne sont pas indigènes à un endroit et qui portent atteinte aux habitats qu'ils envahissent. Elles perturbent les systèmes naturels en dominant un endroit.

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales proviennent de la pluie, de la glace et des épisodes de fonte. Elles ruissellent sur les rues, les pelouses et d'autres endroits. La gestion des eaux pluviales est une série de mesures et d'interventions concrètes qui visent à réduire ce ruissellement (en lui permettant d'être absorbé dans le sol) et à améliorer la qualité de l'eau avant qu'elle ne se déverse dans les plans d'eau, comme les ruisseaux et les rivières, ou dans les milieux humides.

Gestion hydrologique

Méthodes mises en œuvre pour résoudre des problèmes liés à l'eau, comme la qualité, la quantité et la disponibilité.

Habitat

Lieu où vit un organisme, où il trouve nourriture et abri, où il peut se reproduire, etc.

- **Habitats aquatiques** : Habitats des endroits recouverts d'eau en permanence ou occasionnellement.
- **Prés** : Champs couverts de plantes herbacées et d'autres plantes non ligneuses. Les prés sont importants parce que ce sont des endroits dégagés et ensoleillés qui attirent et offrent subsistance aux plantes, aux animaux et aux insectes qui ne pourraient pas se développer dans d'autres conditions.
- **Habitats riverains** : Espaces longeant une berge et couverts d'une végétation dense, comme des arbustes, des vignes, des arbres et des plantes herbacées. Il s'agit d'habitats importants pour plusieurs espèces, comme des oiseaux, qui peuvent construire leur nid à l'écart de leurs prédateurs, et les petits mammifères, qui peuvent s'abriter dans le couvert végétal dense. Certains animaux utilisent la végétation comme une source importante de nourriture.
- **Boisés** : Espaces principalement couverts d'arbres, mais plus ouverts que les forêts, car la lumière peut pénétrer entre les arbres. Les boisés varient selon l'espèce d'arbres dominante et l'espacement entre les arbres. La variété des plantes au niveau du sol, comme des fougères, des mousses, des plantes herbacées et des arbustes, y change selon la quantité de lumière qui parvient au sol.

Habitat naturel valorisé

Habitat jugé important pour le maintien de la biodiversité en raison de la combinaison de certaines des caractéristiques : grande diversité d'espèces, habitat d'une espèce en péril ou d'une espèce migratrice et processus naturels intacts soutenant à une diversité génétique accrue.

Inondation

Il existe différentes ampleurs d'inondation comportant différents risques de dommages corporels et matériels :

- une inondation d'une période de récurrence de 100 ans, ou centennale, est une inondation majeure, qui a 1 % de chance de se produire au cours d'une année donnée;
- une inondation d'une période de récurrence de 50 ans a 2 % de chance de se produire au cours d'une année donnée;
- une inondation d'une période de récurrence de 20 ans a 5 % de chance de se produire au cours d'une année donnée;
- une inondation d'une période de récurrence de 5 ans a 20 % de chance de se produire au cours d'une année donnée.

Installations et équipements du parc

Infrastructure publique, comme des bâtiments de service, des toilettes, des meubles d'extérieur et des fontaines, qui soutient l'usage et l'appréciation du parc par le public.

Intendance des terrains

Planification et gestion responsables des terrains pour obtenir un résultat souhaité pour les terrains de la CCN, conformément à des politiques et à des lignes directrices.

Meilleure pratique de gestion

La meilleure méthode ou le meilleur moyen de protéger les ressources naturelles lors d'un aménagement ou d'une construction; méthodes reconnues par l'industrie pertinente. Par exemple, des mesures visant à réduire les impacts sur la qualité de l'eau de l'aménagement d'un terrain, à lutter contre l'érosion, à préserver la végétation naturelle et à retenir sur place des eaux pluviales afin de filtrer les polluants.

Mesure

Activité ou programme entrepris pour répondre à un problème de gestion donné. Une mesure exige un effort proactif et donne lieu à un produit ou un résultat qui contribue à l'atteinte des orientations stratégiques articulées par la vision, les objectifs et les énoncés de politique.

Mission diplomatique

Représentation d'un pays étranger dans la capitale du Canada. Lieu pour obtenir des services ou des renseignements au sujet d'autres pays. Les missions diplomatiques comprennent les ambassades, les hauts commissariats, les chancelleries et les résidences diplomatiques.

Mobilité active

Toute forme de transport à propulsion humaine.

Mobilité durable

Gamme de mesures qui permettent aux gens de se déplacer de façon efficace et écologique.

Modération de la circulation

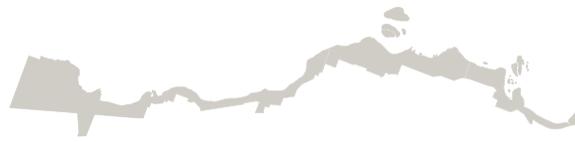
Variété de mesures conçues pour rendre les routes plus sûres, par exemple en réduisant la largeur ou en y plaçant des obstacles pour obliger les conducteurs à ralentir.

Panorama

Scène ou endroit visible d'un point de vue donné, y compris l'avant-plan, le plan intermédiaire et l'arrière-plan.

Parcours fluvial

Itinéraire de loisir nautique comportant des sections de pagayage et de portage pour contribue du public.



Passage à niveau

Passage piétonnier et cyclable d'une route ou d'une promenade muni d'une signalisation électronique pour en avertir les automobilistes.

Patrimoine culturel

Trace, concrète ou non, de ceux qui sont venus auparavant. Sa valeur peut être attribuée aux générations passées, présentes ou futures. La valeur patrimoniale peut se rattacher à bien des facteurs, comme l'association historique; l'importance architecturale, paysagère ou environnementale; la continuité d'utilisation au fil du temps; et l'intégrité. Elle peut s'exprimer par différentes caractéristiques, comme les matériaux, les formes, l'emplacement, la configuration spatiale, les utilisations ainsi que les associations ou significations culturelles. (Source : *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, 2^e édition, 2010)

Paysage culturel

Selon l'UNESCO, « [œuvres] mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain, [qui] expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement ». Les paysages culturels montrent l'évolution d'un terrain et trouvent leur expression dans des milieux naturels, ruraux et urbains qui font partie du legs de la capitale. Ils constituent l'un des traits patrimoniaux les plus caractéristiques de la capitale et font partie du patrimoine culturel matériel.

Périmètre de la rhizosphère

Zone racinaire d'un arbre qui doit être protégée contre les dommages. Il s'agit de la mesure de la superficie dans un rayon de 10 cm du tronc d'un arbre pour chaque centimètre de diamètre du tronc.

Plaine inondable

Terres basses près d'un cours d'eau qui sont naturellement sujettes aux inondations. L'Ontario a établi des niveaux d'inondation réglementaires qui, dans la région visée, est la cote d'inondation à récurrence de 100 ans. Aux fins de la conception et de la gestion des infrastructures du parc riverain, comme les sentiers et les aires de stationnement, on utilise la cote d'inondation à récurrence de 20 ans.

Plantes indigènes

Plantes qui existent naturellement dans le parc. Elles peuvent être présentes dans la région de la capitale depuis bien des années.

Plantes non indigènes

Plantes qui ont été introduites dans la région de la capitale de façon intentionnelle ou accidentelle.

Pôle d'activités

Points d'activités et de services dans le réseau d'espaces verts, y compris les parcs riverains de la promenade et les berges, tels que déterminés dans le plan.

Politique

Énoncé qui engage la CCN à suivre une ligne de conduite cohérente à court, à moyen et à long terme.

Principe directeur

Orientation ou principe stratégique visant à accomplir la politique, la stratégie ou la vision énoncée.

Promenade

Route à accès limité et à basse vitesse dans un décor paysager ou naturalisé qui relie des parcs et dont sont exclus les camions et les véhicules commerciaux.

Promenade de bois

Sentier surélevé ou flottant qui permet la marche et le cyclisme à basse vitesse principalement au-dessus du paysage riverain et qui donne des possibilités d'observation des oiseaux et de la faune sauvage.

Promenade riveraine

Portion des sentiers en bordure et parallèle à la rivière permettant aux piétons d'apprécier le paysage.

Rampes de mise à l'eau et quais

Plates-formes surélevées ou flottantes qui permettent d'aller sur l'eau. Elles peuvent servir de lieux d'amarrage ou de mise à l'eau et de sortie de l'eau de petites embarcations non motorisées, ou de lieux de pêche.

Sentier

Parcours destiné à la mobilité active (comme la course à pied, la marche ou le cyclisme). Dans le contexte du plan, les sentiers sont à usage spécifique et sont séparés en raison des différences de vitesse des différents usagers.

Sentier de la capitale

Réseau de sentiers polyvalents de la région de la capitale du Canada, principalement détenus et gérés par la CCN. Il sert à différents modes de mobilité active, dont la marche et le cyclisme. Un tronçon du Sentier de la capitale, appelé sentier de la Rivière-des-Outaouais, est situé dans la zone d'étude du plan.

Sentier polyvalent

Sentier faisant partie du réseau régional de sentiers de la CCN et destiné à différents types d'usagers, dont les marcheurs, les coureurs, les cyclistes et les autres modes non motorisés, sur une surface partagée.

Services

Installations ou mesures fournies aux usagers du parc de la part de la CCN, par exemple, les toilettes, les fontaines, les sentiers, le déneigement et l'entretien paysager.

Signalisation d'orientation

Ensemble d'éléments architecturaux ou de design qui aident à s'orienter.

Stratégie relative à la végétation

Planification et conception des paysages qui offrent aux visiteurs une expérience scénique et dynamique bien coordonnée.

Surface imperméable

Ouvrages, dont les revêtements (routes, trottoirs, entrées de cour et stationnement), les toits et les autres surfaces, recouverts de matériaux impénétrables, comme l'asphalte, le béton, la brique ou la pierre.

Tour d'observation

Construction en hauteur qui offre, à partir d'un point de vue élevé, des panoramas spectaculaires.

Transport durable

Système de transport qui permet de répondre en toute sécurité aux besoins d'accès de base des individus et des groupes, tenant compte de la santé humaine et environnementale.

Typologie des paysages

Outil de classification servant à distinguer les caractéristiques (principalement physiques) et les schémas d'organisation qui se trouvent à un endroit donné. La typologie des paysages a un effet direct sur la variété de l'offre sur les terrains publics.

Vision

Énoncé directeur qui oriente la planification et l'aménagement à long terme. Cet énoncé est délibérément d'une portée large afin de demeurer pertinent longtemps et de servir de cadre de référence et de rappel de l'esprit et de l'intention d'un plan.

Vue dynamique

Séquence de vues d'un objet se déroulant à partir de la promenade ou d'un sentier, parfois nettes, parfois voilées durant un moment et dégagées de nouveau.

Zone tampon

Parcelle de terrain servant à atténuer les effets négatifs que cause l'utilisation d'un endroit sur un autre endroit. Il s'agit souvent d'un espace vert adossé à une caractéristique naturelle, servant de protection supplémentaire contre les effets d'une route ou de l'urbanisation.

